

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

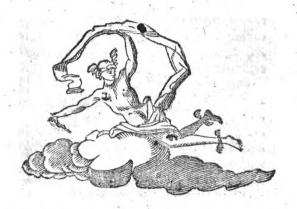
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

MERCURE

DE FRANCE,
DEDIE AU ROY.
JUILLET 1724.



QUA COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
Chez S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIV. Avec Approbation & Privilege du Roi.

病病病病病病病病病病病病

AVIS.

ADRESSE generale pour toutes choses est à M. M. O. R. E. A. U., Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres on Paquets par la Poste, à avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, asin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuier, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DEDIE AU ROY

JUILLET 1724.

PIECES FUGITIVES.

FLEGIE



La fin j'ai brise mes malheureuses chaînes,

Ces sources de mes pleurs. ces causes de mes peines.

Ces fers qui m'accabloient, & dont j'aimois le poids,

De mon juste dépit suivent ensin les loix.

L'inconstante Clarisse, insidelle à ma stamme, A ij Perd

442 MERCURE DE FRANCE.

Perd les droits trop puissans qu'elle prit sur mon ame

Je suis en liberté; mais si j'ar sçû changer.

Amour n'accuse point mon cœur d'être leger;

Tu sçais combien de fois à moi-même infidele.

L'oin de me rebuter, loin de me plaindre d'elle,

Je m'efforçai moi-même arrouver des raisons

Pour cacher, pour couvrir ses noires trahi-

Ses mépris éclatans, sa froide indifference,

Tout n'étoit que soupçon & que vaine apparence;

Elle m'aime, disois-je, & ma trop vive ardeur

Pair que son seu pour moi ne semble que froideur;

Mon amour fait son crime, & je dois peu prétendre

De contenter mon cœur trop délicat, trop

Enfin ingenieux & prompt à m'abuser,

Te m'accusois toûjours d'avoir pû l'accuser.

Quel fut mon desespoir quand mon ame éclaircie,

Ne peut plus ignorer sa noire perfidie?

De son manque de soi mes yeux étoient témoins,

A

A pouvoir en douter je mettois tous mes foins;

Bien que ce doute fut une peine bien rude,

J'ensse faitmon bonheur de cette incertitude;

Quel cœur sentit jamais de plus vives deuleurs?

Quel Amant malheureux répandit tant de

Mon cœur, mon trifte cœur touché de cette injure,

Ne pouvoit se résoudre à l'adorer parjure.
Il pouvoit encor moins vivre sans l'adorer;
Mais je cesse à la fin de gemir, de pleurer;
Le dépit, la rasson, ont étoussé ma slamme,
Un bienheureux repos va regner dans mon ame,

Je vois tranquillement ce qui sçût me charmer,

Clarisse m'a changé, je cesse de l'aimer; Je cesse de l'aimer, helas! le puis-je croire? N'est-elle pas toûjours presente à ma memoire? Puis-je m'en souvenir & ne l'adorer pas?

Trouvai-je dans ses yeux moins de feux , moins d'appas?

Elle cesse, il est vrai, de faire mes délices.

Mais elle fait mes maux, elle fait mes supplices.

A iii L'A-

1444 MERCURE DE FRANCE.

L'Amour n'est-il Amour que lorsqu'il est heureux?

Malgré la trahifon qu'elle a fait à mes feux,

Ai-je pû lui montrer du mépris, de la haine?

Je me plais à la voir, je la quitte avec peine;

Son absence est encor de mes maux le plus grand,

Ah! sont ce là des soins d'un cœur indisse-

M. Vergier.

II. LETTRE CRITIOUE sur le Tréser Britannique de Nicolas-François Haym, & Explication d'une Medaille d'Mon mere, par M. de la R.....

Ous sçavez, Monsieur, par ma précedente Lettre l'ordre & la disposition de cet ouvrage, dont nous n'avons encore que deux volumes, qui appartiennent à la premiere partie des trois ou quatre dont il doit être composé, sçavoir au Medailler. Je vous ai rendu compte du premier volume, il me reste à vous parler ici du second, lequel, quoiqu'imprimé en 1720, est d'une grande rareté en France; ensorté que je puis vous

JUILLET 1724. 1445
vous assurer qu'il n'y a actuellement à
l'aris que le seul exemplaire sur lequel
j'ai travaillé. En voici le titre particulier.
Del Tesoro Britannico. Parte prima. O
vero il Museo nummario. O ve si Contengono le Medaglie Greche e Latine in ogni
metallo e sorma, non prima publicate, der
lineate e descritte da Nicola Francesca
Haym Romano, volume secondo. In Londra per Giacob. Tonso à spese dell Autore
in 4º 1720. pag. 289. sans la Presace,
& une Dissertation Latine.

Cette Preface n'ennuye point, parce qu'elle est assez courre, & qu'elle instruit agréablement. On y prévient le Lecteur sur la qualité, & sur la quantité des Medailles gravées, contenues dans ce second volume. Elles sont au nombre de plus de cinq cents. On a pris soin de marquer d'u-ne étoile celles qui sont les plus considerables, soit pour n'avoir point encore été publiées, soit à cause d'une Ville, ou d'un Fleuve jusqu'à present inconnus, d'un titre inusité, de la fixation d'une époque importante, ou de quelqu'autre singularité, qui paroît sur ces Medailles d'élite, & le nombre n'en est pas petit. D'autres Medailles sont marquées dans ce même volume d'un croissant; & ce sont celles que Guillaume Sherard, Consul de la Nation Angloise à Smirne, hom-A iiij me

1446 MERCURE DE FRANCE.

me curieux & intelligent, a apportées depuis peu en Angleterre, avec quantité d'Inscriptions, & d'autres monumens an-

tiques, julqu'à present inconnus.

L'Auteur assure qu'il a apporté tous ses soins pour ne rien donner que d'exact, & pour ne rien avancer qui ne soit solidement appuyé; mais comme l'esprit humain est, dit-il, le siege de l'erreur, il ne doute pas qu'il ne se trouve encore dans ce volume dequoi exercer la Critique des Sçavans, & bien loin de prendre leurs remarques en mauvaile part, il proteste qu'il recevra comme une faveur singuliere les avis qu'ils voudront bien lui donner, & qu'il les mettra à profit, sans oublier de nommer & de remercier publiquement les personnes qui l'auront averti de quelque méprise: M. Haym met en pratique une si louable disposition, & corrige sur la fin de sa Presace quelques fautes qui se sont glissées dans ce 2. vol. se reconnoissant particulierement redevable à cet égard au sçavant M. Edmond Chishull.

Comme la plus grande partie des Medailles gravées, & raportées dans ce volume, sont du cabinet du Duc de Devonshire, nôtre Auteur n'a pas crû pouvoir se dispenser de le lui dedier. Il le fait par une Epître délicatement tournée, dans JUILIET 1724. 1147
dans laquelle il fait aussi mention de Madame de Devonshire, non-seulement parce
que c'est une Dame spirituelle, & qui
cultive les Lettres; mais à cause qu'elle
est de l'illustre Maison de Bedfort, à laquelle l'Auteur declare qu'il a de grandes obligations, & qu'il est particulierement attaché.

Il est inutile, Monsieur, de vous repeter l'ordre qui regne dans le Livre, dont j'ai à vous entretenir. Vous sçavez par ma premiere Lettre quel doit être cet arrangement dans tous les volumes qui compleront le Medailler. Celui-ci nous per te dans la premiere classe un nombre de Medailles rares des Rois d'Asie, de Macedoine, de Syrie, d'Egypte, de Pergame, des Parthes, de Capadoce, de Bythinie, &c. & parmi ces Medailles rares on en trouve de très-singulieres, & jusqu'à present inconnues: par exemple, une tête de Minos le Legislateur de Crete, & sur le R. celle de sa femme Pasiphaé, un Aleus, Roi de Tegée, Ville d'Arcadie, deux Ariarathes, Rois de Capadoce, le premier avec le titre d'Epiphane, le second avec celui de Philometor. Un Alanus, enfin Roi barbare tout-à-fait inconnu aux Auteurs, avec un R. des plus curieux, mais capable de donner la torture aux meilleurs Antiquai-

1448 MERCURE DE FRANCE.

res; car on y voit la tête d'Agbare, Roi d'Edesse: non pas que le nom d'Agbare, commun, comme vous le sçavez, à pluseurs Roi d'Edesse, n'ait déja paru sur quelques Medailles, mais par la singularité de le voir ici sur le R. de la Medaille d'un Roi de ce caractere, & dont le nom ne se trouve nulle part.

M. Haym s'efforce de percer cette obscurité & conjecture que cet Alanus étoit un Prince voisin, confederé, ou en quelque façon allié du Roi d'Edeife, peutêtre ont-ils regné conjointement dans quelque partie de la Mesopotamie vince où étoit la Principauté Edesse selon nôtre Auteur Alanus pourroit bien avoir êté le chef, ensuite le Roi de ces Barbares, connus dans l'Histoire sous le nom d'Alains qu'ils autoient reçû de lui, Scythes d'origine, selon quelques Au-teurs, & qui firent de grands ravages dans l'Asse, avant que de passer en Eu-rope, & en Affrique. L'autorité de Joseph, qui a échapé à M. Haym peut, ce me semble, appuyer, recisier même sa conjecture, & il me scaura gré, sans doute, si je la produis ici. Joseph dans le VII. Livre de la Guerre des Juifs, chap. 29. dit que sous l'Empire de Vespasien les Alains ayant franchi le fameux passage, nommé les Portes Caspiennes, après avoir traité

TUILLET 1724. traité avec le Roi des Hircaniens qui étoit le maître de ce passage, entrerent dans la Medie, pillerent & ravagerent tout le pays, d'où ils passerent dans l'Armenie, y faisant les mêmes ravages. Il ajoûte que le Roi de Medie ayant pris la fuite, fut obligé de racheter sa propre femme pour le prix de cent talents, que le Roi d'Armenie ayant livré bataille aux Alains, il la perdit, & qu'il courut lui-même risque de sa liberté. Voilà donc les Alains les maîtres de la Medie, & ensuite de l'Armenie voisine, ou faisant partie du pays d'Edelle. Qui sçait si le chef ou le Roi des Alains ne fit pas alors quelque traité particulier avec le Roi d'Edesse, qui partagea peut être les con-quêtes, ou qui devint vassal & tributaire du Prince Barbare: dans l'un & dans l'autre cas il ne seroit pas surprenant qu'on eut frapé des Medailles portant tout à la sois l'image de ces deux Princes. Telles sont à peu près les conjectures de M. Haym, & une partie de ce qu'on pourroit y ajoûter, je les abandonne à vos réflexions: la Medaille qui en fait le fujet, & sur laquelle les sçavans pourront s'exercer, est du cabinet du Comte de Pembrook.

N'oublions pas une autre Medaille de cette premiere classe qui a paru digne A yi d'atten1450 MERCURE DE FRANCE.
d'attention à M. Haym, elle est de Philippe, Roi de Macedoine: son R. lui
donne occasion de parler des sacrifices des
Tauroboles, il reconnoît qu'une Medaille toute semblable du cabinet de M.
de Boze, produite dans une Dissertation
de ce sçavant Antiquaire, a autorisé ses
recherches, & sortisé ses conjectures,
& en citant cette Dissertation il rend en
ces termes à son Auteur la justice qui lui
est dûë. La quale e la piu erudita che io
abbia ancor letta sopra tal materia.

Les Medailles des Hommes Illustres suivent celles des Rois, & commencent par une Medaille d'Homere, laquelle demandera une attention particuliere. Il y a aussi dans cette seconde classe des Medailles d'une grande singularité, telles sont celles de Bellerophon avec la chimere sur le R. frapée à Corinthe, d'Enée à Enos, Ville de Thrace, d'Hector, representé sur un R. de Faustine, avec ces mots EKTOPIAIEON, & quelques autres, dont les bornes que je dois me prescrire ne me permettent pas de faire mention. M. Haym les tient toutes veritablement antiques : mais il n'est pas assuré à l'égard de quelques-unes, dont les têtes n'ont aucune legende, d'avoir toûjours heureusement rencontré, quoique ses conjectures paroissent souvent plausibles.

Il me paroît en effet que nôtre Antiquaire se trompe en croyant unique dans son espece la tête qu'il donne au Philoso-phe Epicure. M. Seguin en a fait graver une toute semblable dans le Recueil des Medailles choisses de son cabinet, secon-de édition. Cette tête est des plus bizarres, elle est chauve, avec une épaisse barbe, & une corne élevée au-dessus de l'oreille, toutes choses, qui, selon M. Haym même, peuvent convenir à Pan & à Socrate autant qu'à Epicure. Celui (a) qui a expliqué la même tête dans le Recüeil de Seguin, crût d'abord que c'étoit celle de Socrate; mais après quelque réflexion, aidé d'ailleurs par les symboles du R. & déterminé par le mot KATANAION qu'on y lit distinctement, il n'a plus douté que ce ne soit la tête de Charondas, Disciple de Pythagore, originaire de la Ville de Catane, selon Diodore de Sicile, qui se rendit celebre par sa sagesse, & qui donna des loix, nonseulement à sa Patrie, mais encore à plusieurs autres Villes, Les (b) cornes

(a) Raphael Trichetus du Fresne apud Se-

guinum, pag. 191.

felon

⁽b) Divinum autem aliquid in Charonda denotant appitta capiti cornua, &c. Moysem cornutum quoque fuisse notant & designant Pagina sacra, &c.

felon cet Expositeur marquent ici quelque chose de divin, l'Antiquité les a données à Jupiter Hamman, & à pluplusieurs Rois, elles sont aussi le symbole de la puissance en general, & surtout de la puissance des Loix; ensin l'Auteur de l'explication est consistmé dans sa pensée par la découverte qu'on sit au commencement du 16. siecle du tombeau de ce même Charondas, Legislateur de Catane, accompagné d'une Inscription, qui ne permet pas de douter de la verité

de ce monument.

On peut, ce me semble, appliquer presque toutes ces circonstances à la Medaille produite par M. Haym, sous le nom d'Epicure, pour prouver qu'elle ne peut pas convenir à ce Philosophe, & pour dire avec plus de sondement que c'est la tête de quelque ancien Roi ou Legislateur des Atheniens, car il est indubitable que cette Medaille a été frapée à Athenes, ces deux Lettres du R, A. O. le montrent évidemment, & les symboles qui les accompagnent, achevent de le consirmer.

Revenons, Monsieur, à la Medaille d'Homere, raportée par M. Haym à la tête de celles des Hommes Illustres. Elle est de moyen bronze & du cabinet du Comte de Pembroke, notée d'un CrossJUILLET 1724. 1455

fant dans la gravûre, comme ayant éré
apportée de Smyrne par le Consul Anglois, & ensuite d'une Etoile comme
Medaille d'une insigne rareté qui n'a jamais été publiée, & que l'on peut dire
unique selon nôtre Auteur. D'un côté
c'est la tête d'Homere, barbuë & ornée
d'un Diadême avec ce mot OMHPOC. R.
Pallas debout, le casque en tête, le bouclier sur un bras, & tenant de la main
droite un dard en attitude de le lancer, à
ses pieds une espece de plante ou de sleur,
& pour Legende KPHTON. Le K. est
marqué par le graveur avec des points,
comme peu lisible.

Nôtre Auteur paroît assez embarasse sur l'explication de cette Medaille, & en la supposant frapée par ceux de Crete, il se forme des dissicultez qu'il ne peut pas résoudre. D'abord il ne sçait ce que peut signifier la sseur qui est au pied de la Déesse, il ne trouve point que Crete soit dans le nombre des Villes que Plutarque nomme, & qui se vantoient d'avoir donné la naissance à Homere; d'ailleurs il ne connoît aucun Auteur qui en ait sait mention. Les dissicultez augmentent en considerant que Pallas ne se trouve dans aucune des Medailles de Crete, & il est réduit à conjecturer que cette Déesse paroît ici en habillement guerrier pour mar-

quer la guerre de Troye qu'Homere à chanté avec tant de force, de sagesse & de succès. Telles sont les pensées de M. Haym. C'est dommage qu'il n'ait pas travaillé sur une Medaille plus nette, il se seroit épargné l'incertitude des conjectures, & il nous auroit donné du vrai & du solide. L'inconvenient n'est pas sans remede. Une Medaille toute semblable, mais mieux conservée, que possede M. Thomassin de Mazaugues, President aux Enquêtes du Parlement de Provence, qu'il m'a très obligeamment communiquée, & dont vous trouverez ici un desseur leve toutes les difficultez.



Au lieu de RPHTON on lit très-distinctement IHTON. Medaille frapée par les habitans de l'Isle d'Io, ce seul mot dissipe toute l'obscurité, & ne laisse aucun lieu de douter. Le pays ou l'Isle d'Io a toûjours été mis au nombre de ceux qui s'attriJUILLET 1724. 1455 s'attribuoient la gloire d'avoir donné la naissance à ce sameux l'octe, Plutarque le dit expressement, ainsi qu'Aule Gelle; Pline plus ancien que ces deux Auteurs dit davantage, & le passage * de cet Ecrivain qui met le tombeau d'Homere dans l'îsse dont nous parlons, est ici digne de remarque, Jos Homeri sepulcro veneranda.

Je ne crois pas avec M. Haym que Pallas, qui paroît sur le R. y soit mise par quelque rapport à Homere & à ses ouvrages. C'étoit selon toute apparence la Déesse tutelaire de cette Isle: une Medaille des peuples d'Io, tirée du cabinet du Roi, & raportée par le P. Hardoüin me le consirme. On y voit d'un côté la tête de Jupiter, & de l'autre la figure de Pallas, tenant une palme: de sorte, Monsieur, que les trois seules Medailles que l'on a jusqu'à present de l'Isle d'Io, ayant le même type sur le R. il n'y faut point chercher d'autre mystere que dans le culte particulier, rendu à la Déesse Pallas par ces Insulaires.

Enfin ce que l'Auteur Anglois a pris pour une fleur aux pieds de la Déesse, est un serpent sort nettement representé dans la Medaille de M. de Mazaugues, & ce n'est pas la premiere sois que ce

^{*} L. 4. ch. 22.

1416 MERCURE DE FRANCE. symbole paroît sur les Medailles. On: trouve dans celles de la famille Clouia, une Pallas armée, & dans la même attitude que la nôtre, avec un serpent que. M Vaillant a pris avec raison pour les symbole de la Prudence, vertu que Mi-nerve sçavoit allier avec les armes, & ence cas ce seroit une leçon qu'on donne aux Guerriers de regler toûjours leurs entreprises par la prudence : c'est peutêtre en ce sens qu'on voit aussi un serpent dans quelques Medailles d'or &: d'argent de l'Empereur Claude au pied d'une Victoire. Le serpent est encore representé sur quelques Medailles de Villes comme d'Épidaure de Mytilene, de Troade, & sur une Medaille de Neron, soit comme symbole d'Esculape, & de la Medecine, soit comme symbole du Soleil: on le voit aussi avec la Déesse Cerès dans plusieurs Monumens : les Genies enfin sont quolquesois representez sous la figure d'un Serpent. Ce symbole se trouve en effet sur un Monument, raporté dans le grand Recueil du R. P. de Montfaucon, accompagné de cette In-scription: Ganto Augustorum. Ainsi, Monsieur, si le Serpent de nôtre Medaille n'est pas quelqu'un des autres symboles dont j'ai parlé, il pourroit bien être le Genie de l'Isle, ou de la Ville qui

JUILLET 1724. 1457 qui l'a fait fraper en l'honneur d'Homere.

Vous sçavez que les huit Villes qui se vantoient d'avoir donné la naissance à Homere, sont Cumes, Smyrne, Colophen, Io, Chyo, Salamine de Chypres, Argos & Athene; mais l'autorité de Plutarque n'a pas empêché quelques Auteurs de faire entrer encore d'autres Villes dans le partage de cette gloire, Rome même, & jusqu'à Babylone: ils n'ont pas oublié l'Îsle ou la Ville de Cre-te, comme Brodeus l'a observé dans ses notes sur l'Antologie Grecque, ce que M. Haym a heureusement ignoré; car s'il l'avoit sçû, cela n'auroit servi qu'à le fortifier dans son erreur, au sujet de 🖢 Medaille dont nous parlons. Vous n'ignosez pas aussi que Leo Allatius a fait un ouvrage exprès sur la Patrie d'Homere, dans lequel il employe toute son érudition pour prouver que ce grand Poëte étoit de l'Îsle de Chyo, & cela parce qu'il en étoit lui-même originaire, & pour détruire le sentiment des Auteurs opposez au sien.

Nous avons la tête d'Homere dans les Medailles de Nicée, de Chyo, de Smysne, & d'Amastrie, qui sont raportées dans la Dissertation de M. Cuper sur le Marbre Romain, qui contient l'Apotheo-

1458 MERCURE DE FRANCE. se d'Homere. J'ai vû toutes ces Medailles en original, excepté celles de cette derniere Ville, que je ne connois que par le petit Recueil des plus rares Medailles du cabinet de Sainte Geneviève, imprimé à la suite du Recüeil de Seguin. On y trouve en effet une Medaille d'Homere, ayant d'un côté la tête de ce Poëte couronnée de Laurier, avec ce mot OMHPOC, & de l'autre une tête de semme coeffée, ou couronnée de tours, & ce mot AMAC. TPIC. Medaille que les Amastriens ont frapée en l'honneur d'Homere, soit par une affection particuliere, soit parce qu'Amastrie étoit une Colonie, ou une Ville alliée de Smyrne, qui passoit pour être la Patrie d'Homere. On voit par une courte explication, qui est au bas de cette Medaille, qu'il y avoit alors une autre Medaille d'Homere dans le même cabinet de Sainte Geneviève, sur le R. de laquelle étoit la figure couchée d'un Fleuve avec cette Legende AMACTPIANON. Ce Flèuve, comme nous l'allons voir, est le Meles qui couloit auprès de Smyrne, & qui avoit fait donner à Homere le surnom de Melesigenes, en le supposant originaire de cette Ville. Une pareille Medaille d'Homere raportée dans la deuxième Edition du Livre de M. Spanheim, de p astantia & usu Numismatum, & mieux

décrite

JUILLET 1724. 1459 décrité nous le certifie; on y voit d'un côté la tête d'Homere avec un Diadême, comme dans la nôtre d'Io, & son nom OMHPOC, & au R. la figure d'un Fleuve appuyé sur son Urne, tenant une branche de Laurier de la main gauche, & de la droite une Lyre, avec son nom au-desfous MEAHC, & pour Inscription AMAC-TPIANON. Le R. P. Hardouin cite aussi deux Medailles d'Amastrie frapées pour Homere, dit que la derniere où l'on lit AMACTPIANON MEAHC, est dans le cabinet du Roi, & observe que l'une & l'autre prouvent l'union & la concorde qui étoient entre la Ville d'Amastrie, & celle de Smyrne, Patrie d'Homere, ajoûtant qu'Homere & le Fleuve Melès étoient honorez comme des Divinitez à Amastrie.

Au reste en traitant cette matiere, j'ai eu la curiosité de voir les deux originaux indiquez dans le Recüeil de Sainte Geneviéve; mais ma curiosité a été vaine; car non seulement on ne possede plus dans le cabinet de cette Abbaye, les Medailles en question, mais ce qui vous surprendra, Monsieur, c'est qu'on n'y a aucune connoissance du Recüeil des plus rares Medailles de ce cabinet, qui se trouve, comme je l'ai déja dit, imprimé à la suite de celui de Seguin. Cependant je n'ai pas cout-

1460 MERCURE DE FRANCE. tout-à-fait perdu la peine de ma recherche, car en lisant dans la Bibliotheque de Sainte Geneviève, l'éloge du P. Molinet, qui est à la tête de la Description qu'il nous a donnée des raretez que l'on y conserve, j'ai appris que le feu Roi ayant choisi ce pere pour arranger les Medailles de son cabinet, il fournit à S. M. cinq cents Medailles des plus rares de celui de Sainte Geneviéve. Îl est ainsi plus que vrai-semblable que les deux Medailles raportées dans le Recüeil dont nous venons de parler, sont de ce nombre, & la citation du P. Hardouin que nous venons de voir empêche d'en douter; de sorte, Monsieur, que tout ce qui reste à Sainte Geneviève par raport à Homere, c'est le coin où le poinçon que l'on y conserve de la Medaille de ce Poëte, fait par le Padouan sur l'Antique; ce qui est vrai du moins à l'égard de la tête, qui est toute semblable à celles des Medailles dont nous venons de parler, ayant aussi son nom OMHPOC. Il n'en est pas de même du R. qui est chargé de six sigures, dont la principale est celle de Jupiter, qui n'ont, ce me semble, aucun raport à Homere, & que par cette raison je me dispense de vous décrire. Le P. du Molinet qui les a expliquées dans son Li-vie, a eu grande raison de douter, comme

JUILLET 1724. 1467 me il fait, qu'un tel R. pût appartenir à une Medaille d'Homere, & il ne l'auroit assurement pas crû, s'il avoit vû une Medaille d'Auguste, qui est dans mon cabinet, & de la même fabrique du Padoüan, qui a précisement le même R. qui est sur le coin de Sainte Geneviève: preuve certaine que cet habile Graveur ne songeoit qu'à exercer son talent sur des Monumens Antiques sans se mettre en peine des convenances, & de ce qu'en penseroient les connoisseurs.

Ce n'est, Monsieur, presque point sortir de mon sujet que de vous parler, comme je viens de faire par occasion, de quelques autres Medailles singulieres d'Homere, lesquelles quoique rares, ne le sont pas au point de celle que je produis ici du cabinet de M. de Mazaugues, la seule que nous ayons jusqu'à present, frapée par les habitans de l'Isse d'Io, où se voit la tête d'Homere.

Ces Insulaires n'étoient pas cependant les moins fondez à se faire honneur de l'image de ce Prince des Poètes dans leurs

Monumens publics.

Outre l'autorité de Pline, qui comme je l'ai dit, met son tombeau dans l'Isle d'Io, & les témoignages d'Aule Gelle & de Plutarque, nous avons encore celui de Strabon qui a écrit avant ces Auteurs.

Paula-

E462 MERCURE DE FRANCE.

Pausanias enfin qui a visité & décrit exactement toute l'ancienne Grece, dit qu'on voyoit de son temps à l'entrée du fameux Temple d'Apollon de Delphes, la Statuë d'Homere élevée sur une Colomne d'Airain, & sur la Colomne, la réponse gravée, que sit l'oracle à Homere même lorsque ce Poëte l'interrogea au sujet de sa Patrie. Par cette réponse Apollon declaroit que l'Isle d'Io est la Patrie de la mere d'Homere, & qu'elle devoit être à lui-même son tombeau. « En esset » les habitans de cette Isle, poursuit Pau-» sanias, y montrent le sepulcre d'Ho-mere, & celui de sa mere qu'ils nom-» ment Climene. Voilà, dit-il, tout ce » que j'ai vû & lû touchant Homere, » mais avec toutes ces instructions, je ne » suis pas plus assuré d'avoir découvert la » verité sur sa Patrie, & sur le reste de » son Histoire. Voilà une declaration qu'on ne peut trop estimer. C'en est assez cependant à l'égard de l'Isle d'Io, pour avoir du prétendre la préference dans la fameuse contestation des Villes Grecques, & pour avoir dû s'en faire honneur par des Monumens publics-

Estienne de Byzance plus Grammairien que Geographe, dit que cette Isle, qu'il nomme 1'OE & Ive, & les habitans Isrue, est une des Cyclades, Linsi nomJUILLET 1724. 1463 nommée des Ioniens qui l'habiterent les premiers, ajoûtant que c'étoit la Patrie de la mere d'Homere, selon l'oracle. Pinedo, sçavant Juis Portugais, dans ses Notes sur cet Auteur, cite Scylax trèsancien Geographe qui a aussi fait mention d'Io parmi les Cyclades, sans oublier de dire que cette lse est illustre par le tombeau d'Homere. Pinedo ajoûte que la Ville principale s'appelloit aussi Io, laquelle disputoit la naissance d'Homere aux autres Villes qui s'arrogeoient, cette gloire.

Il faut cependant convenir que malgré tous ces titres la Ville de Smyrne l'a emporté sur Io, & sur ses autres Rivales, non pas pour le fond de la contestation qui est restée indécise, jusqu'au point qu'un ancien en prend occasion de le faire descendre du * Ciel même, mais par la distinction particuliere avec laquelle elle a honoré Homere. C'est ce que nous apprenons de Strabon qui met entre les magnificences de Smyrne une Bibliothoque publique, & un lieu superbe, bâti en portique, qui portoit le nom d'Ho-

^{*} Patria tibi magnum Calum : ex matre autem.

Non mortali, nam matre es Call ope. Antipat. Epigram. de Patria Homeri, apud Aul. Gell.

B mere,

mere, Herreneum, où étoit le Temple d'Homere, & son simulacre, sans parler d'une Monnoye de Cuivre qui avoit cours à Smyrne, & qu'on appelloit un Homere. Je ne sçai, Monsieur, si une Medaille de Smyrne, raportée par M. Spanheim, ne seroit pas un de ces Home-res. On y voit d'un côté Homere assis, tenant une plume, ou un Stile à la main; avec fon nom OMHPOC, & sur le R. une Couronne de Laurier, dans laquelle on lit ce mot CMYPNAION.

L'exemple de Smyrne eut bien-tôt des Imitateurs, & enfin Homere fut déifié

dans tout le Paganisme.

Vous sçavez, Monsieur, que Ptolomée l'hilopator lui fit bâtir un Temple, où il étoit representé assis, & tout autour de sa Statue on voyoit les Villes qui le disputoient la naissance de ce grand Poète. Les Argiens en sacrifiant, invitoient à leurs festins Apollon & Homere.

Le Monument de son Apotheose, qui subliste encore aujourd'hui à Rome dans un bas relief de marbre, fait par Archelais de Priene, fils d'Apollone, suivant l'Inscription Grecque qu'on y voit, est trop connu par lui-même, & par les diverses explications des plus fameux Anriquaires, pour en parler ici. Nous n'en prendrons qu'une circonstance qui concourt

JUILLET 1724. 1464 court à l'explication de nôtre Medaille. sur laquelle, comme vous voyez, Mon-· sieur, la tête d'Homere est ornée d'un Diadême. Cette tête porte aussi un Diadême dans le Monument de l'Apotheose, outre une Couronne de Laurier que lui met la figure de Cybele, ce qui signisse, selon les expositeurs, que toute la terre habitable couronne Homere comme le Prince des Poëtes. Je ne vous dis rien d'une autre figure de femme du même Monument, dont la signification n'est pas douteuse, puisque le mot EODIA qu'on lit au bas de la figure, indique la sagesse, qualité éminente dans Homere, & qui paroît dans toute l'execution de ses Poëmes. C'est peut-être aussi ce que les habitans d'Io ont voulu exprimer par le Serpent de leur Medaille.

Les honneurs superstitieux rendus à Homere n'ont pas même tout-à-fair cessé avec le Paganisme, & on en a vû encore des traces dans le monde Chrétien. Une Secte d'Heretiques, nommez les Carpocratiens, adoroit & encensoit l'image d'Homere dans le 2. siecle, selon le témoignage de Saint Irenée & de Saint

Augustin.

Je finis, Monsieur, par une réflexion. Il est surprenant que l'Antiquité n'ait Bij rien

1466 MERCURE DE FRANCE. rien sçû de bien positif sur l'origine & sur la Patrie d'Homere, cet homme si respectable & si respecté, ce pere, pour ainsi dire, des Sciences & des Arts, que Justinien appelle pour cette raison, patrem omnis virtuiis, & dont les ouvrages ont dû faire l'admiration de son siecle, comme ils ont charmé tous les siecles qui ont suivi; ensorte qu'après beaucoup d'écrits, il ne nous reste rien que de douteux, ou de manifestement sabuleux sur son sujet. Seroit-il possible que par une fatalité commune à plusieurs grands hommes, on n'ait fait aucun cas d'Homere de son vivant, & qu'on n'ait commencé de l'admirer, & de faire des recherches, que long-temps après sa mort? C'est du moins la pensée du Commentateur d'Etienne de Bysance, qui dans l'endroit cy-devant cité, s'en exprime ainsi. De ejus otiam parentibus variant Authores. Incertitudo autem Patria, atatis, mortis, & parentum hine procedit quod cum effet inter vivos nullo effet in bonore, ut scripsit * Bilbilis.

Et sua riserunt sacula Maconidem. Il nescio quo futo solet accidere viris Litteratura insignibus, &c.

Quoiqu'il en soit, c'est assez vous entreteint sur cette matiere, que la singu-

* Martial , L. v. Epigram. 1.

larité

JUILLET 1724. 1467 larité de nôtre Medaille, & la consideration d'Homere a rendu importante, mais qui a rendu aussi ma Lettre plus longue que jè ne pensois; ensorte que je suis obligé de renvoyer au mois prochain ce qui me reste à vous dire du second volume du Trésor Britannique, dans lequel M. Haym a fait encore entrer de très-belles choses.

J'oubliois de vous dire que l'Isse d'Io à qui nous devons la Medaille d'Homere, aujourd'hui appellée Nio, & Nia, & Ios, n'est pas une des moindres entre celles de l'Archipel: on lui donne environ cinquante milles de tour, s'étendant en longueur entre Naxie, & Santorin; elle a une petite Ville de son même nom, avec deux Ports fort assurez. Les Tures qui en sont les Maîtres s'en emparerent en 1637. & l'enleverent aux Pisani, Nobles Venitiens, qui l'avoient longtemps possedée. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 27. Juin 1724.



1468 MERCURE DE FRANCE.

Requése de M... à M. Camus de Ponscarré, Premier Président du Parlement de Normandie.

Ous, que choisit la sagesse du Prince. Pour assurer la paix de la Province. Grand Magistrat, qui dans ce haut emploi, Faites regner la justice & la loi; Dont la prudence attentive, éclairée, Scait moderer la balance d'Astrée; Et que l'on voit retirer tous les jours, L'homme d'honneur des griffes des Vautours; Quand gemissant sous le joug qui l'opprime, Il vous demande un secours legitime: Aux yeux duquel le crime & sa noirceur, Se cache envain dans les replis du cœur: (Car près de vous, noms, richesses, puissance, Ne peuvent rien contre l'humble innocence; Et pour juger tous ces hommes divers, De l'esprit seul avez les yeux ouverts;) Vous, dis je, en qui sciences sont incluses, Cher favori de Thémis & des Muses, Daignez oüir un enfant d'Apollon, Que

JUILLET 1724. 1469

Que vient troubler dans le sacré vallon Un monftre affreux. On l'appelle chicane. Depuis long-temps sa voix rauque & profane Menace, tonne, & pour comble d'effroi, Il est enfin prêt à fondre sur moi. Hier plus hideux pendant la nuit obscure Il m'apparût. En voici la peinture: Sur un grand corps sec & défiguré, S'éleve un chef de serpens entouré. Qui herissez sur l'infernale tête, De siflemens forment une tempête, Sur son visage une étrange pâleur, De son venin exprime la fureur. Et ses yeux creux, couverts de leur paupiere, Comme hiboux redoutent la lumiere. Ce monstre est sourd, fa bouche est de travers, Ses dents d'acier devorent l'Univers; Plaideurs défaits offroient en ma presence, 2 Dans baffins d'or, châteaux, lieux de platfance.

Qu'il engloutit avec avidité,

Et dont je suis entore épouvanté.

Je crois déja, troublé de cette image,

Voir dévorer mon petit heritage.

Helas!

1470 MERCURE DE FRANCE. Helas! comment pourrois-je le ravir, A cette faim qu'on ne peut assouvit? Pour contenter la faim demesurée. Il a de mains autant que Briarée; Et chaque main à cent crochets aigus, Pour attirer argent, fonds, revenus, (Car j'observai que telle est la nature Des alimens servant à sa pârure) Deux Grapignans soutiennent sous les bras Cette furie, & conduisent ses pas; Sa marche est lente, & du monstre disforme, Les jambes sont d'une grosseur énorme. Sa route oblique, & ses sentiers obscurs Sont tout couverts de reptiles impurs, Petits procès que de son sein perside, A chaque pas vomit cette Eumenide, Que Procureurs, pleins de malignité, Sçavent nourrir pour leur utilité. Rendons enfin la peinture complette, Ce monstre à queuë ainsi qu'une comette, Que des Huissiers portent le noir essein; La mesurer seroit un projet vain, Tant sa longueur à l'œil paroît immense, Mauvaise foy, que soutient l'impudence, Marche

JUILLET 1724. 1471 Marche à sa suite, & ces vices altiers, Bravant Thémis lui servent de Massiers. Tels sont les traits du monstre famelique, Qui fait trembler mon humeur pacifique, Grand Magistrat, Phœbus & ses supots, Vous le sçavez, sont amis du repos; Sans ce repos tant chanté par Horace, On veut envain dormir sur le Parnasse. J'ai negligé la flute, & le hautbois, Qu'en main jadis me mit le Dieu des bois. Je ne puis plus rimer d'allegories, Ni m'occupant d'utiles rêveries, Faire parler l'abeille & le frêlon. Ou bien toucher la lyre d'Apollon. Par le procès mon ame intimidée, N'a fous les yeux que cette affreuse idée: Or en ce jour plaise à vôtre Grandeur, De reprimer sa dévorante ardeur; Lui défendant, & sous griéve peine De troubler ceux qui boivent l'hipacrêne: Ainfi qu'à tous appariteurs, Huissiers, D'entrer jamais dans leurs bois de lauriers; Et d'ordonner, s'ils ofent s'y produire, Qu'ils soient percez de cent traits de satyre:

Qu'au Styx sera le monstre renvoyé,
Où tant de sois vous l'avez sondroyé,
Ce que faisant vôtre Grandeur propice
Au Suppliant rendra bonne justice,
Et délivré d'un tel persecuteur,
Ferai des vœux pour mon liberateur.
Que vous puissez atteindre la vieillesse
Du bon Nester, dont avez la sagesse,
Puis rappellant mes poëtiques sons,
De vôtre nom semerai mes chansons,
Et publiera ma Muse ranimée,
Ce qu'en a dit déja la renommée.

宋承宋宋玄玄宋8张玄宗郑郑孝太孝孝宋秦

Derniere Réponse de l'Auteur de l'Histoire de l'Abbaye S. Germain, à l'Auteur anonyme de l'examen inseré dans les précedens Mercures.

Auteur des Remarques sur les sigures du grand Portail de l'Eglise de saint Germain des Prez, dont la dissertation se trouve dans le Mercure de France du mois de May 1723, ne paroît pas estre satisfait de la Réponse que je lui ai saite dans le Mercure de Janvier 1724. puispuisqu'il a inseré dans les mois de Mars, Avril & May suivans un long examen des raisons que j'ai apportées pour le refuter. Je ne prétens pas lui repliquer ici sur tout ce qu'il a écrit, ni relever certaines vivacitez qui ne contribuent en rien à la solidité des raisonnemens. Je me contenterai seulement de le satisfaire sur une demande qu'il m'a faite, au sujet de la sigure de Clodomir qui est au même Portail, & de joindre quelques resseus sur les principaux endroits de

son examen.

Le sçavant Auteur me demande', s'il est vrai que la quatriéme figure du Portail de saint Germain, à gauche en entrant, ait une inscription qui marque le nom de Clodomit Clodomius, comme je l'ai avancé après Dom Thierri Ruinart. Je lui répons que ce mot est écrit sur le rouleau que tient la figure, d'une maniere très lisible, & en grandes lettres Romaines. Je l'ai lû en présence de quelques personnes sçavantes, qui y ont lû Clodomrius comme moi. Il est seules ment à remarquer, que les premieres lettres Clod sont écrites toutes de suite, & que le repli du rouleau coupe la moitié de l'O suivant, & le reste, sçavoir, mrius, suit sans interruption, Si FAnteur de l'examen souhaite de s'en assu-B vi rer

rer par lui-même, on lui procurera pour cela toutes les commoditez necessaires. On a donc eu raison de dire que Clovis & ses ensans sont representez au Portail de saint Germain, & on espere que l'Auteur sera satisfait de cette réponse précise.

Mais il témoigne avoir plus de difficulté que jamais sur l'antiquité du Portail. Quelque excellent Juge d'antiqui-tez que l'on soit, dit-il, on n'est jamais dispensé de donner des preuves de ses décisions. Cela est très-veritable, mais il faut faire ici attention, que lorsque j'ai dit que la grosse Tour étoit aussi ancienne que l'Eglise de l'Abbaye, je n'ai rien dit de mon chef. Je n'ai fait que fuivre le sentiment des plus habiles Antiquaires: nous sommes en possession; c'est à l'Auteur qui est d'un sentiment opposé à donner lui-même des preuves du contraire, & non pas à en exiger. De simples con-jectures ou des vraisemblances ne sussisent pas, il faut des preuves & de bonnes preuves. On peut à la verité, se trom-per dans ses décisions, mais le risque de se tromper est moins grand, en suivant tant d'habiles gens, comme M. du Tillet, le P. du Breiiil, le P. Mabillon, D. Thierri & d'autres Scavans, surtout quand il s'agit de monumens aussi anciens JUILLET 1724. 1475 ciens que celui-ci, dont il n'est point sait mention dans les anciens Auteurs. Le docte Censeur ne peut tirer aucun avantage de ce que j'ai dit au sujet des deux Clochers qui sont aux côtez du Chœur, parce que je n'en ai point porté de jugement, & que je n'en ai point parlé que par conjecture.

L'Auteur de l'Examen propose un argument auquel il ne voit pas de réponse. Il dit que la Tour a été faite pour l'Eglise presente, & qu'elle ne convenoit point à la premiere Eglise; parce que celle-ci étant bâtie en forme de Croix, il y avoit un Autel à chaque extrêmité de ses croisillons. A 1-on jamais mis, dit-il , un Autel à la principale Porte d'une Eglise, & la principale Porte d'une Eglise derriere un Autel? Et pour prou-ver que la principale Porte étoit au Midi, il cite un passage de l'Histoire de la Translation de saint Germain, oû il est dit qu'une pieuse Dame en entrant dans l'Eglise, avoit le tombeau de saint Germain à sa gauche. L'Auteur de l'Examen place les Portes de l'Eglise comme il lui plaît pour savoriser son sentiment. Il est vrai que si l'on avoit placé l'Autel en question à la principale Porte de l'Eglise, cela souffriroit difficulté; mais cet Autel n'y a jamais été. Car l'espace

1476 MERCURE DE FRANCE. qui est dépuis la Porte de l'Eglise jusqu'au commencement de la Nef, n'est autre chose qu'un vestibule de 20, pieds de longueur situé sous la Tour même, lequel n'a jamais été compris dans la Nes. Selon le plan de l'Eglise, il y a encore un espace de trente-six pieds depuis le commencement de la Nes jusqu'à l'Autel en question; ce qui fait en tout cinquante six pieds depuis la porte de l'Eglise jusqu'à cet Autel. Or il n'y a nul inconvenient en ce cas, que la Porte principale air été dans l'endroit où elle est, ainsi elle n'a jamais été placée derrière cette Autel.

Que la pieuse Dame, dont Aimoin a parlé, soit entrée dans l'Eglise par la Porte meridionale il ne s'ensuit pas qu'il n'y eût que cette seule l'orte. Aimoin ne le dit pas. Toutes les anciennes Eglises ne sont-elles pas tournées à l'Orient? & quoiqu'elles ayent plusieurs l'Occident? Il est aisé de s'en convaincre; il n'y a pour cela qu'à regarder la situation de toutes les anciennes Eglises.

C'est sins fondement que mon Censeur avance, que le Vestibule d'aujourd'hui a été fait exprès pour l'Eglise presente, & que les deux Arcades qui conduissient à la Chapelle de S. Symphorien JUILLET 1724. 1477 & au Cloître, étoient ainsi disposées à l'extrêmisé de la Nef, pour servir aux Processions des Moines. Car vis-à-vis la Chapelle de S. Symphorien il y avoit celle de S. Pierre, laquelle a subsisté jusqu'au commencement du 16 siecle qu'elle sut détruite, lorsque l'on bâtit le Cloître du côté meridional. Ce n'est qu'en ce temps-là qu'on a fait une porte sous la Tour pour faire la Procession dans le Cloître. Avant ce temps-là on a toûjours passé par une porte collaterale placée proche les grilles du Chœur, laquelle a été mu-

rée dans la suite. L'Auteur de l'Examen ne me rend pas justice, lorsqu'il dit page 618. que je ne comprens pas comment il ne se tient pas pleinement assure sur la tradition de l'Abbaye de S. Germain & une Inscription moderne, que le Tombeau original que l'on croit être de Fredegonde soit veritablement de cene fameuse Reine, &c. Je comprens encore moins, qu'après avoir Jû mon Histoire de S. Germain dans un esprit de critique, il ait omis de rapporter ce que j'ai dit page 12. de l'Infcription moderne qui est au Tombeau de Fredegonde, qu'elle n'y a été gravée qu'en 1656. & qu'on auroit mieux fait de ne l'y pas mettre. J'ai donc été bien éloigné de m'en servir comme de preuve; mais je

me suis appuyé sur le témoignage des anciens Auteurs, qui ont attesté que tel Roy ou telle Reine avoit été inhumé dans la Basilique de S. Vincent sur la situation ancienne des Tombeaux, sur les Inscriptions qui y ont été mises depuis le rétablissement de l'Eglise dans l'onziéme siecle, & sur la tradition de l'Abbaye, comme je l'ai marqué dans ma Réponse; ce qui vaut sans doute beaucoup mieux que les doutes, les conjectures & les vraisemblances de mon adversaire. Ainsi ce que j'ai avancé pour prouver que le Tombeau de Fredegonde étoit original sera toûjours un argument solide contre lui.

Une autre chose qui l'arrête, c'est la Mitre de S. Germain, au sujet de laquelle il m'accuse d'avoir gardé un profond silence, & qu'il prétend être aussi differente de celle que S. Amand porte dans les Annales du Pere Mabillon, qu'elle est semblable aux Mitres d'aujourd'hui. Il m'invite à consulter Dom Bernard de Montfaucon, & à rapporter son sentiment: Voici donc ce qu'il pense. « Il y a, dit-il, une grande varieté dans « la forme des Mitres. Il s'en trouve de w bien plus modernes que celle du grand « Portail, qui approchent plus de celle de « S. Amand que celle de S. Germain, qu'on

JUILLET 1724. qu'on voit au même Portail. On en «
peut produire du treizième siecle qui «
se terminent en haut par un Angle si «
obtus qu'elles sont presque plates. Com-«
me je travaille actuellement à ramasser «
ces sortes de mitres, j'en pourrai parler «
plus sûrement quand mes Recüeils se- «
ront faits. Au reste je ne puis compren- «
dre comment d'habiles gens peuvent di- «
re que la grande tout est du même tempse re que la grande tour est du même tempset que les deux autres. Il ne faut avoir « que les deux autres. Il ne raut avoir a que des yeux pour juger d'abord que « quand on a fait les deux nouvelles « tours, on a mis sur la vieille, qui « n'est qu'une masse informe en compa- « raison des autres, une pointe d'Archi- « tecture conforme à celles des deux au- » tres. Ceux qui ont vû cette vieille «
tour il y a trente ans ont sans doute remarqué que les pierres étoient si mangées du haut en bas, qu'il y avoit des «
endroits où les creux alloient à plus «
d'un pied de profondeur; ce qui obligea les Religieux de faire reparer tous «
ces dehors, au lieu que les deux autres «
clochers n'ont presque pas eu besoin de « reparation. «

Ensin le Docte Censeur prétend se justisser, & ne se justisse point, sur ce que j'ai dit que je ne trouvois pas un mot dans la vie de Saint Droctovée, ni dans

les trois passages de l'Histoire d'Aimoin qu'il avoir citez, pour faire voir que Clotaire avoit achevé l'Eglise de S. Germain. Il prétend, dis-je, se justifier, en me reprochant de son côté d'avoir écrit dans mon Histoire de S. Germain, à l'occasion de l'Abbaye de Pantemont, que Milon de Dreux étoit frere de Philippe de Dreux; surquoi je reconnois deux choses : l'une, que je me suis trompé pour n'avoir pas affez examiné les memoires manuscrits qui m'ont été donnez de l'Abbaye de Pantemont; & l'autre, que je lui suis en cela très obligé. Il pouvoit en user de même à l'égard des passages qu'il a mal citez, soit par méprise, soit autrement.

Lé passage tiré du chapitre 20. du Livre second du veritable Aimoin ne fait rien contre moi, quand même j'abandonnerois l'explication que je lui ai donnée. Car quoique j'aye mis la construction de l'Eglise au commencement de l'Episcopat de Saint Germain, ç'a toûjours été en supposant que Childebert, après son retour d'Espagne, avoit fait faire de grands préparatifs pour cet édifice. Un Seigneur, par exemple, qui veut bâtir un Palais ne fait-il pas auparavant disposer les materiaux, les marbres, &c. &c est-il dessors censé bârir? Childebert n'a-

TUILLET 1724. 1481 t'il pas pû faire la même chose à l'égard de l'Eglise de Saint Vincent? On n'a pas de preuves certaines qu'il l'ait fait immediatement après son retour en France. Quelque temps, & même quelques années ont pû s'écouler. Saint Germain étant parvenu à l'Episcopat aura vraisemblablement exhorté le Roi à presser l'ouvrage, lequel étant presque fini ou même achevé, Childebert ordonna sans doute à Saint Germain de dédier l'Eglife. Mais le S. Evêque fut prévenu par la mort du Roi: il executa cependant ses ordres dès le lendemain, & avant que de faire les funerailles de ce Prince, afin d'inhumer son-corps dans l'Eglise qu'il venoit de fonder. Rien n'est plus combrme aux deux Aimoins, ni plus naturel que cela. Combien de bâtimens très-considerables ont été faits de nos jours, & en très-peu de temps? Les Rois sont toûjours en état de faire executer semblables desseins lorsqu'ils les ont à cœur.

L'Auteur de l'Examen m'attaque encore, au lieu de justifier ses citations sur la charte de la sondation de l'Abbaye de S. Germain, & sur deux autres chartes du Roi Robert, imprimées dans mon Histoire qu'il prétend n'être pas veritables. J'avoue qu'il s'en trouve plusieurs de ce Prince qui soussement quelques d'ssicultez

cultez touchant les dattes seulement. Dans les unes on a marqué les années de son regne dès le temps de son Couronnement, & du vivant de son pere. Dans les autres on les a marquées depuis qu'il a regné feul; dans d'autres il n'y a point de dattes qui conviennent; enfin dans d'autres il n'y en a point du tout. Mais cette difficulté d'accorder les années se trouve dans des chartes les plus sures. Pour ce qui est de la charte de Childebert, ou de la fondation de l'Abbaye, elle a été cy-devant défendue par des Auteurs éclairez, & par de si solides raisons, qu'il seroit inutile de renouveller une question, ou plutôt une dispute qui n'auroit point de fin.

BILLET de M. Vergier au Comte de la Luzerne, Chef d'Escadre des Armées Navales du Rei, pour lui donner un rendez-vous au Marais 1696:

D Emain Mercredi,
Lorsqu'en son midi,
Sera la journée,
Soupe mitonnée,
Vin friand & frais,

Vin

JUILLET 1724. 1487

Vin qui d'un cœur tendre, Calme les regrets, Au fond du Marais Doivent vous attendre; Ainsi trouvez-vous A ce rendez-vous. Mais de force extreme. D'austere rigueur Armez vôtre cœur; Car en ce lieu même Outre le bon vin. Deux yeux vous attendent Qui jamais ne tendent, Leurs filets envain; Moi qui m'en défie, Et qui doit les voir, De Philosophie Je vais me pourvoir; Et si leur pouvoir, Malgré-moi m'entraîne. Je m'y soumettrai. Et suporterai Sagement ma peine,

Il faut foutenir Avec patience Ce que la prudence N'a pû prévenir.



PROCESSION SOLEMNELLE faite à Rome le jour de la Fête du Saint Sacrement. Extrait d'une Lettre, &c.

E 15. Juin jour de la Fête-Dieu, la Procession se sit avec beaucoup de solemnité, & sans confusion, parce qu'on avoit donné la veille tous les ordres necessaires pour qu'il ne se trouvât dans les ruës aucun Carosse ou autre voiture. Les Cardinaux & les differens Ordres de Prélature s'étant rendus au Vatican, la marche commença dans l'ordre suivant : les pauvres nourris & entretenus dans l'Hôpital de S. Michel, les orphelins, les Augustins Déchaussez, les Religieux Réformez du Tiers-Ordre de S. François, les Capucins, les Religieux de la Mercy: la Congregation du Bienheureux Pierre de Pise; les Minimes; les Confreres du Tiers-Ordre de S. François; les Mineurs Conventuels; les Mineurs Ob-Cervantins & Réformez ; les Augustins

JUILLET 1724. de la Congregation de Lombardie; les autres Augustins; les Carmes de la Congregation de Mantouc; les autres Carmes; les Servites; les Dominicains; les Hieronymites; les Chanoines Reguliers de S. Sauveur; les Religieux du Mont-Olivet; les Celestins; les Religieux de l'Ordre de Cîteaux, avec les Réformez; ceux de Val-Ombrosa; les Camaldules; les Religieux du Mont-Cassin'; les Chanoines Reguliers de S. Jean de Latran; les Ecclesiastiques du Seminaire Romain; le Clergé Regulier & Seculier des 86. Paroisses; les Chanoines de l'Eglise de S. Jerôme des Esclavons, ceux de Sainte Anastasie, de Sainte Marie in Cosmedin, de S. Celse & de S. Julien, de S. Ange, de S. Eustache, de Sainte Marie in Via-Lata, de S. Nicolas in Carcere, de Sainte Marie la Rotonde, Sainte Marie in Trastevere, de S. Laurent in Damaso, de Sainte Marie Majeure, de S. Pierre du Vatican & de S. Jean de Latran. Après ce Clergé, marchoit le Vice-Gerent avec tous les Officiers du Tribunal du Cardinal Vicaire; ils étoient suivis de -plusieurs Communautez d'Artisans, des Notaires ou Greffiers du Capitole & de ·la Tour di Nona, de ceux des Protonotaires Apostoliques Participans, du Cardinal-Vicaire, du Cardinal Camerlingue,

1486 MERCURE DE FRANCE. & du Gouverneur de Rome; des Ecrivains des Anchives & des Brefs, des Receveurs du Sceau; des Solliciteurs Apoftoliques; du Greffier des Auditeurs de Rote; des Expeditionaires du Registre des Supliques; de ceux du Registre des Bulles; des Procurateurs des Lettres Apostoliques de petite Grace; des Auditeurs & Regent de la Penitencerie; du Notaire & du Concierge de la Penitencerie; des Chevaliers de Lorette, & de ceux du Lis, de S. Paul & de S. Pierre, précedez de leurs Ecuyers; des Ecrivains Apostoliques à longue robbe; du Garde & du Regent de la Chancellerie; des Scelleurs en plomb; du Chef de ces derniers. Les Ecuyers du Pape venoient ensuire, marchant devant les Procureurs Generaux des differens Ordres, qui ont séance dans la Chapelle Pontificale, & qui étoient suivis des Cameriers extra; du Procureur Fiscal; du Commissaire de la Chambre Apostolique; des Avocats Consistoriaux & de l'Intendant de la Chambre; des Chambellans Apostoliques; des Clercs du Sacré College; des Cameriers Secrets; des Chapelains Secrets & ordinaires qui portoient des Mitres & la Thiare, enrichies de pierre-

ries; des Musiciens & Chapelains de la Chapelle du Pape; des Abbreviateurs;

JUILLET 1724. 1487 des Votans de la signature de Justice; des Clercs de la Chambre Apostolique; des Auditeurs de Rote, & du Pere Selleri, Maître du . Palais. Sept Prélats faisant fonction d'Acolites, & portant des Chandeliers; Don Thomas Nunes-y-Flores, dernier Auditeur de Rote, faisant les sonctions de sous-Diacre, & portant la Croix au milieu des deux Huissiers - Massiers du Pape; deux Clercs tenant de longues baguettes; les Penitenciers de S. Pierre en Chasuble; les Abbez, Generaux d'Ordre en Mitre; les Evêques, Archevêques & Patriarches en Chape & en Mitre, marchoient immediatement devant les Cardinaux Alexandre Albani, Marini, Olivieri, de Polignac & Orighy, de l'Ordre des Diacres, après lesquels venoient les Cardinaux Cienfuegos, Borgia, Salerno, Percira, Belluga, Barbarigo, Spinola de Sainte Agnès, Nicolas Spinola, Patrizzii, Scotti, Inico Caraccioli, Odescalchi, Tolomei, de Bissy, de Rohan, Zondodari, Piazza, Cusani, Pic de la Mirandole, Annibal Albani, Gozzadini, Priuli, Fabroni, Gualterio, Spada, Russo, & Corsini de l'Ordre des Prêtres, qui étoient suivis des Cardinaux Bon-Compagno, Barberin, Pignatelli, Paulucci, & del-Giudice de l'Ordre des Evêques. Le Comte Magna-

ni . Amballadeur de Boulogne , marchoit après le Sacré College, ainsi que le Prieur & les Conservateurs du peuple Romain, tous revêtus de leur robe de toile d'or. Ils étoient suivis des Cardinaux Ottoboni, Imperiali & Altieri, & de deux Votans de signature, tenant des cierges, & marchant devant le Pape qui portoit à pied le S. Sacrement 3 la queue & les côtez de la Chape de S. S. étoient portez par le Connétable Colonne, & par les Princes du Soglio. La Garde Suisse entouroit le Dais, après lequel marchoient un Auditeur de Rote, cinq Chapelains de la Musique, quelques Protonotaires Apostoliques, les Prélats Réferendaires de la signature de Justice, les deux Compagnies de Chevaux-Legers de la Garde. avant leurs Officiers à la tête, & la Compagnie des Cuirassiers qui fermoit la marche.

SONNET de feu M. Vergier.

C Essons de fuir des traits, dont mon ame est ravie,

Que sert à ma raison de me persecuter ?

Il faut revoir Iris, cessons d'y résister,

Puis-

JUILLET 1724. 1489 Puisque rien ne sçauroit m'en arracher l'envie,

La douceur de la voir de cent maux fut suivier Jéssai quels soins encore elle va me coûter; Mais quand par mille efforts je pourrois l'éviter,

. L'en aimerois-je moins le reste de ma vie ?

De ses premiers regards les charmes trop puissans,

D'une si vive ardeur embrasent tous les sens, Que de ses derniers traits les atteintes sont vaines,

Autant qu'on peut aimer, on l'aime au premier jour,

Esle peut augmenter les plaisirs ou les peines; Mais elle ne peut rien ajostter à l'Amour-

※※:※※※※※※※※※※※※※

LETTRE DU PAPE à la République de Venise, & Réponse.

B Enoît XIII, à nos très-chers, Nobles Hommes, salut & Benediction Apostolique.

Le Très-Haut ayant jugé à propos, nonobstant nôtre indignité, de nous destiner au Gouvernement universel de son Eglise, nous ne pouvons assez en expri-C ij mer

1490 MERCURE DE FRANCE. mer notre étonnement, & il a été d'autant plus grand, que nous avons sur tout zéslechi que nous étions dépourvûs entierement des talens & qualitez que requiere un Ministere si dangereux. C'est pourquoi nous avons tout mis en usage, & employé tous les efforts de prieres, & de larmes pour nous excuser d'un fardeau si redoutable; mais il a fallu à la fin s'en charger, & ceder à la volonté constante & unanime de tout le Sacré College. Enfuite, nous avons eu d'abord recours à la Majesté Divine, nous nous sommes prosternez & humiliez devant Elle, afin qu'elle nous donnât les forces, les lumieres, & les secours qui sont necessaires pour sa plus grande gloire, & l'utilité de son Eglise, En notifiant nôtre élection à sa Serenité par cette Lettre écrite de nôtre propre main, nous lui donnons une vive marque de nôtre amour paternel, & de la très-haute estime que nous faisons de la Serenissime République, nous ressouvenant bien que nous sommes sortis d'une famille qu'elle a gratifiée de Charges honorables, & qu'elle fait encore joüir de l'honneur & de la qualité de Patricienne; & ce qui nous touche encore plus, nous nous souvenons que le lieu où nous sommes entrez dans la sacrée famille du grand Patriarche S. Dominique, est

JUILLET 1724. Castello, Convent situé dans nôtre illustre Patrie. A ce titre, & plus encore par le motif de nôtre affection & de la pieté de la Serenissime République, nous nous promettons avec justice dans ce qui concernera les avantages de la Foi Catholique & les interests du S. Siege, toute l'aide, toute l'assistance de celle qui en a toûjours été le plus ferme bouclier, & le plus solide avant-mur. Et en assurant vôtre Serenité du plein concours de nôtre volonté à chercher toûjours sa satisfaction, nous lui donnons avec une tendresse affectueuse nôtre Benediction Apostolique. Donné à Rome, à S. Pierre, le dernier jour de Mai 1724. la premiere année de nôire Pontificat.

Réponse de la République de Venise.

T RES SAINT PERE.

Les très-gracieuses expressions dont vôtre Sainteté a bien voulusse servir pour notifier de sa propre main son Exaltation au Pontificat, augmentent les motifs de cette joye, dont tous les cœurs ont été, pour ainsi dire, inondez aux premieres nouvelles que nous avons reçûes d'un avenement si heureux pour nous, & pour C iij tout

tout le monde Chrétien. Le Senat donne de nouvelles louanges à Dieu pour la victoire qu'il a daigné accorder sur les ré-pugnances de V. S. Répugnances d'au-tant plus difficiles à surmonter, qu'elles étoient l'effet sincere de cette prosonde & sainte humilité qui couronne toutes les autres vertus heroiques. Mais cette humilité ne seroit pas arrivée à son comble, si elle n'eut pas cedé aux vœux uniformes du Sacré College. Vôtre consentement, Très-Saint Pere, étoit d'une telle importance pour le service de Dieu, & pour le bien de la Chrétienté, que V. S. ne pouvoit agir avec plus d'humilité & de résignation, qu'en s'élevant par la vocation de Dieu à la sublimité du Souverain Sacerdoce. Soit que la tendre affection avec laquelle il lui plaît de nous regarder, naisse du souvenir d'avoir fait ici les premiers pas dans la carrière Religieule, soit qu'elle soit produite par le caractere hereditaire de Fils de celle qui se fait honneur d'être sa Patrie, ou par celui de Pere qui est inseparable du devoir du Souverain Pasteur, il est certain que ce sont des gages assurez des Benedictions & des singulieres & genereuses declarations que V. S. a faites à la République, & par lesquelles elle lui a rendu si précieux les premiers jours de son PonJUILLET 1724. 1493 Pontificat, & qu'elles lui présagent que tous les autres seront marquées par une égale beneficence.

Nous ne manquerons jamais de zele, non-seulement pour conserver les bonnes graces de V. S. comme pere commun, mais encore pour cultiver avec elle comme Prince Temporel la plus parsaite bonne intelligence; ainsi nous accorderons en même temps une sidelité signalée pendant tant de siecles envers la vraye Eglise de Dieu, avec l'attention que l'ancien Institut exige pour le veritable interest de ce Pays. Prosternez doublement aux pieds de V. S. nous la supplions de continuer sa benediction Apostolique à nôtre République.



FRAGMENT d'une Lettre M. de Luzançay, Commissaire de la Marine 1702.

Ous le verrez, si Dieu vous prête vie,
Vous le verrez, le pays Indien;
Mais, dites-moi, quel homme peu Chrétien,
Vous en a pû faire naître l'envie?
Qu'allez-vous faire en ce climat lointain?
C iiij Est-ce

1494 MERCURE DE FRANCE. Est-ce pour voir de plus proche l'Aurore. Joncher de fleurs les portes du matin? Ou déja vieux formeriez-vous encore, Le projet vain, perilleux, incertain, D'aller chercher quelque riche butin, Aux champs heureux qu'en naissant elle dore? Eh! cher ami, yous n'avez pas besoin, D'aller chercher les richesses si loin. Vous en avez en vous-même la source, Source où l'on puise aussi les doux plaisirs. La paix du cœur, les innocens plaisirs. De ces faux biens, objets de vôtre course, Dans vôtre cœur retranché les desirs. Vergier.

CHAPITRE de l'Ordre de la Toison d'Or, tenu à Versailles.

L E 27. Juin le Duc d'Orleans & le Duc de Bourbon, que le Roi d'Espagne avoit nommez Chevaliers de la Toisson d'Or, reçûrent le Collier de cet Ordre par les mains du Comte de Toulouse, auquel S. M. C. avoit envoyé une Commission particuliere pour faire cette ceremonie

Monie en son nom comme Chef Souverain de cet Ordre.

Cette auguste Ceremonie se fit dans l'appartement du Comte de Toulouse à Versailles, à quatre heures après midy, suivant le ceremonial envoyé d'Espagne par l'Abbé Grimaldo, Secretaire d'Etat.

M. de Valincourt faisant la fonction

M de Valincourt faisant la fonction de Chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or, écrivit des Lettres de convocation le 25. du même mois au nom du Comte de Toulouse, aux Chevaliers de cet Ordre qui sont à Paris, pour les prier d'assister avec le grand Collier de l'Ordre à la reception des nouveaux Chevaliers.

Le Comte de Toulouse nomma pour Parains; sçavoir, pour le Duc d'Orleans, le Prince de Chimay, & pour le Duc de Bourbon, le Duc de Noailles. S. Alt. Ser. nomma aussi deux personnes de caractere & de distinction pour faire les sonctions de Chancelier & de Secretaire, qui sont M. de Valincourt, dont on vient de parler, & M. d'Hericourt; ce dernier sut chargé d'annoncer aux deux Chevaliers élûs que le Roi d'Espagne avoit bien voulu faire choix de leurs personnes pour les associer à l'honorable Compagnie de la Toison d'Or, & leur demander s'ils se croyoient sort honorez de ce choix; à quoi ils répondirent en des termes

1496 MERCURE DE FRANCE. propres à marquer leur reconnoissance. Le lieu de l'Assemblée étoit richement

Le lieu de l'Assemblée étoit richement orné, & disposé en cette maniere: sur un tapis de pied on avoit placé un fauteuil sous un Dais, un Prie-Dieu tout auprès, & une table sur laquelle étoit un Crucifix avec le Livre des Evangiles. Trois bancs sans dossier, couverts de velours pour les Chevaliers & les Officiers, formoient une espece de quarré long.

Les Chevaliers s'étant rendus à l'heure marquée, prirent leurs places sur deux
de ces bancs, en même temps que le
Comte de Toulouse occupa le fauteüil,
& les Officiers & Ministres se placerent
sur le troisséme banc, après quoi on se
couvrit. Alors le Comte de Toulouse
ordonna au Greffier-Secretaire d'aller
dire au Duc d'Orleans, & au Duc de
Bourbon qui devoient recevoir le Collier, & qui se trouvoient dans un cabinet joignant, d'entrer dans le Chapitre.

Les deux Parains dont nous avons parlé les allerent recevoir, prirent la gauche des Novices, & firent tous ensemble les reverences accoutumées, passerent au milieu des bancs des anciens Chavaliers qui étoient debout & découverts, & arriverent au fauteiiil où étoit le Comte de Toulouse à qui ils témoignerent Jeur reconnoissance pour l'honneur qu'ils JUILLET 1724. 1497 recevoient de S. M. C. Pendant ce petit discours les anciens Chevaliers se tinrent assis & couverts, & un Chevalier debout prononça le précis de la Procuration du Roi d'Espagne, & immediatement ce qui suit, en adressant la parole au Duc d'Orleans, l'un des Chevaliers Novices.

Le Roi Catholique pour témoigner l'estime qu'il fait de vôtre personne, esperant que vous employerez vos grandes qualitez à l'exaltation & honneur de l'Ordre & de la Chevalerie, vous a élû pour être perpetuellement, s'il plaît à Dieu, confrere d'icelui Ordre & aimable Compa-

gnie.

En même temps l'Ecuyer du Comte de Toulouse entra dans le Chapitre faisant ses reverences, & presenta l'épée d'honneur. Le Chevalier Novice ayant mis un genou à terre, le Comte de Toulouse lui demanda par trois sois, s'il vouloit être sait Chevalier, lui touchant en même temps par trois sois l'épaule avec le bout de cette épée, à quoi le Chevalier Novice répondit, oui, par trois sois, & le Comte de Toulouse prononça ces paroles: Dien vons sasse bon Chevalier, & l'Apôtre S. André, Patron de cet Ordre. Le Comte de Toulouse baisa ensuite le pomeau de l'épée, la donna à baiser au nouveau Chevalier, & la redonna à l'Ecuyer

cuyer qui se retira hors du Chapitre.

Après cela le nouveau Chevalier s'étant levé, son Parain lui dit : il reste presensement que vous vous obligiez volontairement à garder les Constitutions de l'Ordre.

Le Chevalier se mit à genoux devant le Prie-Dieu, & tint la main droite sur le Missel, touchant aussi le pied de la Croix, & le Parain étant debout, sût les articles suivans.

» Jurez-vous qu'à vôtre loyal pouvoir » vous aiderez à garder, soutenir & dé-» fendre les Hautesses, Seigneuries, No-» blesses, & droits du Souverain tant » que vous vivrez & serez dudit Ordre. » Le Chevalier répondit, je le jure.

Je jure sur ma soi & serment, poursuivit le Chevalier, que je garderai & observerai les Statuts de l'Ordre de la Toison d'Or, à la réserve neanmoins des articles 35. & 52. dont il a plû au Roi Catholique me dispenser, & en ce que les autres pourroit avoir de contraire au devoir dont je suis tenu envers le Roi, à ma naissance, & au rang que j'ai l'honneur de tenir auprès de Sa Majesté.

Après cela le Chevalier se leva, s'approcha, & se mit à genoux devant le Comte de Toulouse, qui ayant pris le Collier de l'Ordre qui lui sut presenté dans un bassin de vermeil doré, le lui

mit

mit au col, en disant ces mots: l'Ordre vous reçoit à son aimable Compagnie, & en signe de cela vous presente ce Collier, Dieu veuille que vous le puissiez longtemps porter à sa louange & service, exaltation de la Sainte Eglise, accroissement de l'Ordre & de vos merites & bonnes renomnées: au nom du Pere & du Fils & du Saint Esprit. Le Chevalier répondit, amen, Dieu m'en donne la grace.

Ensuite le Duc d'Orleans se leva & s'avança vis-à-vis le Prie-Dien, où il sit une reverence, une autre au Comte de Toulouse qui l'embrassa, il embrassa immediatement après le Duc de Bourbon, à la reception duquel on observa les mê-

mes ceremonies.

Le banc à droite étoit occupé par le Duc d'Orleans, le Prince de Chimay, le Maréchal de Berwick, M. de Brancas, M. de Bethune.

Le banc à gauche, par le Duc de Bourbon, le Duc de Moailles, M. d'Arpajon, le Maréchal de Villars, M. d'Asfeld.



A Mad. **** accouchée d'une trèsbelle fille.

MADRIGAL.

Ris, enfin vous voilà mere,

Et d'un enfant aussi beau que le jeur,

Si cet enfant étoit du sexe de l'Amour,

On vous croiroit en tout la Reine de Cithere;

Mais vous vous contentez d'une moindre sa-

yeur .

C'est assez qu'à l'Amour vous donniez une sœur.

LETTRE de M. le Brethon, Curé de Saint Christ, auprès de Peronne, aux Auteurs du Mercure sur de nouvelles Eaux Minerales.

J E crois rendre un service important au public, Messieurs, en vous priant de vouloir bien faire mention dans quelqu'un de vos Mercures d'une curieuse découverte d'Eaux Minerales, que l'on a faite

TUILLET 1724 - 1501 faite il y a neuf à dix ans au bout de mon jardin, qui produit des guerisons surprenantes, & à laquelle on n'avoit jamais fait d'attention. On a l'obligation de cette heureuse découverte à M. de Genly, Chanoine de Saint Fursy de Peronne, homme fort entendu, & très-curieux, lequel après être revenu des Eaux de Forges, & en avoir fait les experiences sur les lieux, eut la curiosité d'aller voir le long de la riviere de Somme s'il ne trouveroit pas quelques sources Minerales. Il en trouva plusieurs, entre autres, celle de mon jardin qui est la meilleure de toutes. Après en avoir fait les experiences sur le lieu, il reconnut qu'elle étoit plus forte en Mineral que la Cardinale de Forges , & de même qualité.

Il eut la hardiesse ensuite d'en faire le premier les épreuves sur lui-même les, années suivantes, dont il sut très-satissait.

Depuis ce temps-là le bruit s'en étant répandu dans le pays, bien des gens s'en sont servis, & presentement plusieurs Medecins, tant de Peronne que des Villes circonvoisines les ordonnent avec un succès merveilleux. Et actuellement plusieurs personnes de distinction les prennent ou les envoyent chercher pour les prendre chez eux, & ils s'en trouvent fort bien.

Non

Non content des experiences qu'il en a faites, il en envoya en 1722, quatre bouteilles à Paris, à M. Geoffroy, Maître Apoticaire-Chymiste, de l'Académie des Sciences, lequel après en avoir fait l'Analyse trouva aussi que nos Eaux pouvoient être plus fortes en Mineral que la Cardinale de Forges, qu'elles étoient de même qualité, qu'elles, en avoient les mêmes propriétez, & la même vertu, & que l'on pouvoit s'en servir pour toutes les mêmes maladies que de celles de Forges, & de la même maniere.

Nos Eaux ont cela de particulier audessus de celles de Forges, qu'elles ne se putrefient point; qu'elles conservent leur Mineral très-long-temps dans des bouteilles bien bouchées, & qu'elles peuvent se transporter aussi loin que l'on veut. Ce sont les experiences que M. de Genly en a faites plusieurs fois. En 1721. il envoya chercher six bouteilles de la Cardinale de Forges, & autant de la Royale, pour en faire la combinaison avec les nôtres; la Royale ne montra aucun signe de Mineral. La Cardinale prit le Mineral, mais elle se putresia au bout de quatre jours. Il en envoya chercher en même temps chiz moi vingt quatre bouteilles, pour en décoeffer une tous les mois, & an bout des deux années les dernieres bouJUILLET 1724. 1503 bouteilles se trouverent aussi claires que les premieres, sans perdre leur Mineral; d'où l'on peut juger qu'elles sont plus saines que celles de Forges, & d'une grande commodité pour ceux qui veulent les prendre chez eux; pourvû neanmoins que l'on aye la précaution de se servir de bonnes bouteilles, dont on se sert ordinairement pour le vin, & de les saire bien boucher avec un bon mastic par dessus le goulot; car cela est absolument necessaire.

Il est encore à remarquer que nos Eaux prennent la teinture Minerale, également l'hyver comme l'été, dans un temps sec, humide & pluvieux. M. de Genly l'a experimenté dans toutes sortes de temps & de saisons.

Si vous jugez à propos, Messieurs, que cette découverte soit digne d'être inserée dans vôtre Mercure, comme je remarque que vous le faites souvent pour beaucoup d'autres, vous rendrez assurément un grand service à bien des gens qui peuvent en avoir besoin. J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime possible, Messieurs.

A Peronne, ce 28. Juin 1724.

FABLE.

Un bruit sépandit en tous lieux,

Qu'aux Oiseaux qui chantoient le mieux,

On donneroit du grain pour toute leur années.

J'en aurai, dit le Rossignol,

Si la chose est bien ordonnée.

Tout aussi-tôt il prend son vol,

Pour s'en aller à la donnée.

Là vinrent des oiseaux de toutes les façons,
Force Tarins, force Pinçons,
Force Merles, force Alloüettes,
De Linottes très-peu, moins encore de Fau-

Quoiqu'on estime assez leurs petites Chansons.

Tout content de son aventure,

Le Rossignol auroit gagé,

Qu'il serei, des mieux partagé,

Mais il eur perdu sa gageure.

Honteux, déchû de tous ses droits,

Il se retira dans les bois,

Ses plus agréables résuges.

JUILLET 1724.

1505

Ou depuis il a dit cent fois,
Oh! nature, ôte-moi la voix,
Ou donne-moi de meilleurs Juges.

On croit cette Fable de M. de la Fon-

毫安安安安安安安安安安安安安安安

LETTRE du R. P. Castel de la Compagnie de Jesus, aux Auteurs du Mercure de France, sur un Phénomene dont il est parlé dans selui du mois de Mai dernier.

Messieurs,

Pour répondre antant que j'en suis capable à la politesse dont vous avez bien voulu me prévenir, & pour entrer dans le commerce que vous voulez me faire l'honneur d'entretenir avec moi, souffrez que je vous propose quelques réflexions sur un Phénomene, rapporté dans vôtre Mercure au mois de Mai 1724 page 878, que vous dites, avec raison, meriter l'attention des Philosophes, & sur lequel vous les invitez à communiquer leurs pensées au Publique Voici

1 306 MERCURE DE FRANCE. Voici le fait tel que vous le rapportez.

» Entre Landevenec & Brest il y » une maison sur le bord de la Mer, dont » les eaux entrent jusques dans la cour » dans les grandes marées. Derriere la » maison il y a un Puits assez prosond, » dont cependant le fond est au-dessus de » la surface de la Mer, lorsqu'elle est basse. On me dit il y a quelques mois » que ce. Puits avoit son flux & reflux » comme la Mer, avec cette difference, » que lorsque la Mer commence à monnter, l'eau du Puits qui est toujours dou-» ce, commence à descendre; & lorsque » la Mer commence à descendre, l'eau » du Puits commence à monter, &c. » Tel est le fait, que je suppose vrai sans peine, parce que ce n'est pas le seul exemple d'un flux & reflux contraire à celui de la Mer. Voici maintenant mes réfle-Tions.

roît tout analogique à celui de la Mer, & il semble que l'on peut supposer que la même cause generale produit l'un & l'autre. Au moins ne doit-on pas multiplier les causes sans necessité.

2º Or il est assez évident que la Lune ne contribue pas immediatement au mouvement intercalaire de ce Puits; autrement tous les Puits, tous les Lacs, touJUILLET 1724. 1507
tes les Rivieres, toutes les Mers, toutes
les eaux del'Univers auroient un mouvement semblable & aussi sensible; ajoûtez
que ce mouvement arriveroit à la même
heure, de la même maniere que celui de
la Mer, si la Lune qu'on suppose agir
immediatement sur la Mer, agissoit en
même temps de meme sur l'eau de ce
Puits. Ensin on voit assez que la cause
de ce mouvement vient au moins immediatement de l'interieur de la terre.

30 Mais peut-être que cette cause en transmettant son action par l'interieur de la terre est exterieure dans sa première action; ainsi le prétendent tous ceux qui expliquent le flux par l'action de la Lune.

4º Il faut d'abord, je crois, mettre à quartier la Mer la plus voisine, & aller chercher dans quelque Mer plus éloignée la cause du flux de ce Puits: si la Mer voisine le causoit, il est bien clair qu'à la même heure le Phenomene seroit le même. Après cela la communication de cette Mer avec ce Puits ne s'accorde pas bien avec la falure de l'une, & l'insipidité constante des eaux de l'autre.

5° Cette derniere raison est bien forte, & paroît bien generale: on ne concevra jamais comment la salure de la Mer ne se communique pas ensin à l'eau d'un Puits qui lui est contigue, & qui l'est jusqu'à qu'à en ressentir toutes les impressions, & en quelque sorte tous les symptômes. 6° Comment d'ailleurs aller établir

6° Comment d'ailleurs aller établir une communication entre ce Puits & quelque Mer un peu éloignée ? c'est-là une de ces choses sur lesquelles on prendordinairement assez vîte son parti, & l'interieur de la terre n'est pas toûjours prêt à s'ouvrir pour démentir nos hypotheses. Il est pourtant vrai que sur les connoissances que l'Histoire de la nature ne laisse pas de nous en donner, nous comprenons facilement que ces sortes de tuyaux de communication ne sont jamais d'un fort long cours dans l'interieur de la terre : elle est si coupée de cavernes prosondes, & propres à laisser les eaux s'écouler vers les entrailles de la terre.

7º Toutes les eaux que nous trouvons dans l'interieur de la terre s'y précipitent fort rapidement vers l'interieur, ou du moins assez rapidement, pour qu'on ne soit pas tente de leur donner un long cours dans une couche de terre toûjours à peu près également éloignée du centre.

à peu près également éloignée du centre. 8° Sur la terre même les Rivieres, & sur-tout les ruisseaux, n'ont pas un si long cours; si la terre étoit plus petite qu'elle n'est, ce cours seroit encore moins étendu, à proportion de la petitesse du globe: or des rivieres souterraines doivent être TUILLET 1724. 1509 être regardées comme des rivieres qui coulent sur un globe plus petit que celui sur lequel coulent nos Rivieres exterieures: ces Rivieres souterraines ne sont même gueres que de petits ruisseaux, & quand les Auteurs nous disent qu'on trouve sous terre de grandes Rivières, de grands Lacs, de grandes Mers, ils en parlent en general pour étonner l'imagination, ou parce qu'ils ont eux-mêmes l'imagination étonnée, comme on peut le voir chez Seneque; mais dans le détail des faits, toutes ces Rivieres se réduisent des faits, toutes ces Rivieres se réduisent à d'assez petits filets d'eau; ce qui doit être ainsi à mesure que la circonference du globe se rappetisse: ceci me rappelle l'étonnement de ceux qui mettent sur la Lune des montagnes & des Rivieres plus grandes que sur la terre, & qui ne la peuplent que de geants, comme si tout ne devoit pas être proportionné, au moins tout ce qui dépend du mécanisme.

9º Une raison qui prouve bien que les eaux souterraines ne peuvent longtemps couler sur une même couche de terre, & doivent s'éloigner sort vîte de la surface, & se rapprocher rapidement

la surface, & se rapprocher rapidement du centre, c'est que la terre qui les environne de tous côtez, leur offre par tout une égale résissance; elles doivent donc alors suivre de fort près la pante qui 1510 MERCURE DE FRANCE, qui les porte au centre. Il n'est pas surprenant que nos Rivieres séjournent long-temps sur la surface de la terre, & me se rapprochent du centre, qu'autant qu'il le faut absolument pour couler. La terre qui les porte, leur résiste, & l'air qui est au-dessus, ne leur résiste point, ou leur résiste beaucoup moins.

tres raisons, pour conclure enfin que le flux du Puits en question, & par consequent celui de la Mer même ne vient point du tout de la Lune. D'où vient-il

donc?

11° J'en ai assigné ou indiqué une autre cause dans mon ouvrage sur la pesanteur; sçavoir, le mouvement peristaltique de toutes les substances terrestres, alternativement du centre à la circonserence. & de la circonserence au centre.

tême; car si la terre, comme je me flate de l'avoir établi dans cet ouvrage, est un corps organisé, dans lequel par l'astion d'un seu central, dont l'éxistence est incontestable, & par celle de la pesanteur, tout circule alternativement du centre à la circonserence, & de la circonserence au centre, on ne doit pas plus chercher dans la Lune la cause du flux & reslux, & de ses divers Phenoménes, qu'on y cherche

JUILLET 17243 1511 cherche celle du mouvement alternatif de nôtre cœur, de nos poulmons, de nos arteres & de nos humeurs.

82 reflux arrivent ils diversement dans le Puits & dans la Mer voisine, & dans les diverses Mers? cela n'est pas plus surprenant qu'il l'est, que dans le même corps les battemens ne se fassent pas en même temps dans les diverses parties, & que dans le même cœur les oreillettes & les ventricules battent diversement.

Voilà, Messieurs, quelques réslexions sur ce grand Phénomene; il y en a bien d'autres à faire sur la plûpart des Phenomenes du slux & reslux, dont peut-être j'aurai un jour le temps de donner au Public l'Histoire systématique, dans laquelle j'ose dire qu'il n'y a pas un seul sait précis qui établisse la Lune dans la possession, ou dans l'usurpation de l'empire qu'elle a pris sur nos Mers ou sur nous, & qui au contraire ne mette la terre dans cette possession, autant que nos corps le sont à l'égard de leurs divers mouvemens. Je suis avec une parsaite estime, &c.



1412, MERCURE DE FRANCE.

ALCIDE vaincu par l'Amour.

Cantate.

DEs bords où le Soleil sortant du sein de

Attele chaque jour ses coursiers indomptez,

Jusqu'aux lieux où suyant à pas précipitez.,

Dans les bras de Thetis, il se dérobe au monde,

Alcide triomphant avoit porté ses pas,

A ses côtez marchoient la crainte & le trépas.

Les tyrans palissoient, & l'Hydre renaissante

N'opposoit à ses coups qu'une rage impuissante.

Les monstres se cachoient dans le fond des deserts,

L'orgueil, l'impieté, la basse persidie, Sur un Trône sanglant l'injustice applaudie, Cherchoieut en frémissant un azile aux Ensers. Le Pirate-essreié n'insessoit plus les Mers,

> Et l'usurpateur avide Redoutoit encore Alcide, Au bout de l'univers.

> > Les



JUILLET 1724.

Les peuples à l'envi venant lui rendre hommage,

Baisoient avec mille transports,

La main qui les tiroit d'un si rude esclavage,

Et faisoient retentir les airs de ces accords.

器

Alcide est le Dieu de la guerre,

De la justice il rétablit les droits.

Il est le juge & le maître des Rois.

Que tous les peuples de la terre.

Désormais soumis à ses soix,

Chantent d'une commune voix,

Alcide est le Dieu de la guerre;

De la justice il rétablit les droits,

Il est le Juge & le maître des Rois.

3

Cependant il apprend que sous l'Ourse glacée.

Les Brigands accabloient la vertu délaissée,

Il s'arme de ses traits, mille jeunes Heros.

Que l'Amour endormoit dans une lâche

Yvresse,

Vont chercher sur ses pas la gloire & les travaux,

Et sortent tout à coup du sein de la mollesse.

D ij Ils

1914 MERCURE DE FRANCE.

Ils marchoient: sur un char attelé par les jeux,

Omphale par hazard se presente à leurs yeux.

L'Amour accompagné des graces
Folatroit à l'entour & marchoit sur ses traces,
Il jette sur Alcide un regard surieux,
Quos! perside, dit-il, tes sunesses exemples,
M'enlevent mas sujets, sont deserter mes temples.

瓷

Bien-tôt un funeste retour,

A l'Univers surpris apprendra ma vangeance, Les mortels en tremblant adorent ta puissance,

Mais tu n'as pas vaincu l'Amour.

Mon empire est inévitable,

Et mon pouvoir s'étend jusques aux Cieux,

Si Jupiter est le plus grand des Dieux,

L'Amour est le plus redoutable.

Bientôt un funeste retour,

A l'Univers surpris apprendra ma vangeance,
Les mortels en tremblant adorent ta puissance,
Mais tu n'as pas vaincu l'Amour.

Il parle, & ses traits terribles, Ont déja servi son couroux.

Alcide, ce Heros dont les mains invincibles;
Fumoient encor du fang de cent monftres horribles.

Ne peut résister à ses coups.

Ce vainqueur rombe aux pieds d'Omphale,

Une langueur mortelle empoisonne ses sens,

Il soupire, il gemit, & ses yeux languissans, S'égarent sur l'objet de son amour satale.

Les jeux en l'insultant le couronnent de fleurs,

L'air retentit de ris mocqueurs,

L'Amour saisit sa pesante massuë,.

Ses fleches, ses Lauriers aux vainqueurs réservez,

Inutile ornement de ses bras énervez;

Et pour montrer sa puissance absoluë, Met d'indignes susceux entre ces mêmes mains, Qui venoient d'assurer le repos des humains.

*

Heros jaloux de la gloire,
Voulez-vous remporter
Une entiere victoire?
C'est l'Amour qu'il faut domptes.

D iij Au

1516 MERCURE DE FRANCE.

Au milieu d'un peuple en allarmes, Vous marchez d'un pas triomphant, Si vous ne redoutez ses charmes, Demain vous cederez aux armes, De ce soible & perside enfant.

*

Heros jaloux de la gloire,

Voulez-vous remporter

Une entiere victoire?

C'est l'Amour qu'il faut dompter.

Par M. Simon.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Paris aux Auseurs du Mercure, au mois de Juin dernier.

A question proposée dans le dernier Mercure, au sujet d'un puits, & du flux & ressure de la Mer, regarde une de ces causes physiques dont on ne peut donner de solution certaine. Il n'est donc pas étonnant que chacun pense diversement à cet égard, & croye en même temps avoir raison; puisqu'on ne peut en donner de décisions que sur des rarsons de con-

convenance, qui peuvent estre également bonnes & également mauvaises. Qu'il me soit donc permis de proposer ce que je m'imagine, non pas comme une chose sur , mais qui peut avoir quelque apparence de probabilité, étant une maxime certaine dans ces sortes de matieres, que jusqu'à ce qu'on prouve s'impossibilité d'un sistème, & qu'on en apporte un plus évident, celui qu'on a

donné doit passer pour le meilleur.

Voici donc, Messieurs, comme j'imagine la mechanique du Phénomene proposé. Je suppose d'abord que le puits en question a communication avec la mer par un reservoir qui est plus haut que le puits, duquel reservoir l'eau le siltre à travers les cailloux, les terres et le gravier dans le bassin du puits. Je suppose ensuite que ce reservoir ne contient qu'autant d'eau qu'il en saut pour remplir le puits, jusqu'à la hauteur où l'on le voit dans le temps que la marée est à son plus bas. J'ajoûte que le reservoir ne se peut remplir de l'eau de la mer, que quand la marée est à son plus haut point: le puits doit avoir à son tour une issue, par laquelle l'eau se perd dans les terres.

Cela supposé, voyons comment l'eau entre & sort du puits, & comment ce D iii) puits

1518 MERCURE DE FRANCE.

puits est plein dans le temps du reflux, vuide, ou du moins n'a que très-peu

d'eau dans le temps du flux.

La marce est à minuit dans son plus bas, & au contraire le puits dans son plus haut. A minuit passé la marée commence à revenir, & le puits à s'écouler parce que le reservoir est totalement vuide, & ne sournit plus d'eau. Ainsi l'on voit qu'à mesure que la ma-rée remonte, le puits diminue. Cela dure de même jusqu'à près de six heures du matin, que la marée étant dans son plus haut point, atteint le reservoir

& le remplit d'eau.

On conçoit bien qu'il ne faut qu'un instant pour remplir le reservoir. C'est justement dans ce temps que le puits est à son plus bas, parce que j'ai supposé que le reservoir ne contenoit qu'autant d'eau qu'il en falloit pour remplir le puits depuis le point où il se trouve le plus bas, jusqu'au point où il se trouve le plus haut. Le reservoir n'étant donc qu'un instant à se remplir, commence à se filtrer, comme j'ai dit ci-dessus. C'est dans ce moment que la marée parvenue à son plus haur point, commence à baisser. A mesure que la marée baisse l'eau se filtre, & parvient au puits & le fait hauf-

JUILLET 1724 1521

Et qui ne sçauront rien de ta legereté,

Qu'après avoir senti le pouvoir de tes char-

渁

Pour moi qui suis sauvé, qui suis sur le ri-

Loin de me rengager à la merci des eaux, L' J'offre au Dieu de la Mer ce que j'ai de Drapeaux,

Qui se sentent encor des vents & de l'orage.

BERLEVER SERVE SERVER SERVERS

A Messieur's les Auteurs du Mercure, au sujet de lour Extrait, des restexions sur le Poëme de la Ligue, du mois de May 1724.

Auteur des Reflexions critiques sur le Poème de la Ligue, en cachant son nom, ne s'est pas dépouillé de cet amour naturel qu'on a pour ses ouvrages; vous ne serez donc pas surpris, Messieurs, s'il se plaint aujourd'hui que vous n'avez pas apporté à la lecture du sien; cet esprit de justesse & de précision qu'on remarque dans les vôtres; vous reconnoissez que vous avez excede vôtre mission, mais au moins ne prétendez-vous pas que

Digitized by Google

vos jugemens soient sans appel. Il me vous citera pourtant point à d'autre Tribunal qu'au vôtre même, & il compte assez sur vôtre justice, pour croire que vous voudrez bien rendre sa réponse pu-

blique.

Voustachez d'exciter la Nation contre l'Auteur, & il ne tient pas à vous qu'elle n'ait la vanité de croîte qu'elle a déja produit d'excellens Poemes Epiques; mais comme cette Nation, si propre à tous genres de rriomphe, conférve toujours sa franchise malgré sa grandeur, fose vous assurer qu'elle vous desavoue, ou'elle regarderoit comme un temefaire celui de ses sujets qui voudroit lui donner la fausse gloire d'avoir conçû des Homeres & des Virgiles. Il ne s'agit point de ce qu'elle est capable de faire, eest décourner l'état de la question ; la . critique n'a point de droit sur les ouvrages futurs, & l'Auteur des Reflexions n'a pas dit que jamais Poète François n'atteindroit à la persection du Poème Epique : il reconnoît au contraire que M. de Voltaire en est capable, n'est-ce pas avoir le cœur bien François? Examinons fi vos autres reproches sont plus justes.

L'Auteur des Restexions, après avoir adopté la définition du Poème Epique; car le Pere le Bossu prétend prouver que fer. Cette filtration se fait ains jusqu'à midi que la marée est à son plus bas, & le puits à son plus haut : alors le reservoir le trouvant vuide, ne fonrnie plus d'eau au puits, qui de son côté ayant un conduit, par lequel l'eau se perd dans les terres, baisse à mesure que la marée monte, & ainh perpetuellement Voilà, comme je crois, pouvoir expliquer la question propolée. Je me garde bien d'en assurer la verité, mais je crois mon opinion pro-Vable, & je me ferai toûjours un plaifir de me rendre à une autre opinion qui paroîtra plus évidente. Je crois cependant pouvoir dire que la mienne peur se soutenir, parce que la nature agissant simplement, il ne faut point lui chercher des effets extraordinaires qui dérogeroient à sa qualité.

Je connois une fontaine en Angleterre, dans la Principauté de Galles, auprès du Château d'Ogmor, qui a la même proprieté que le puits en question. Proprieté qu'on peut expliquer de la même maniere.

Te finis en vous priant; de permettre que je demande aux Physiciens pourquoy dans le Havre de Wexford, Capitale du Comté de ce nom en Irlande; le siux & le restux se sont dans son Canal trois heur Dy res

1520 MERCURE DE FRANCE. 2es plûtôt que dans l'Ocean? Je suis, Messieurs, &c.

G. D. M. Avocat en Parlement.

TRADUCTION de L'Ode d'Horace.

Quis multa gracilis te puer, &c.

Uel est ce jeune Amant qui presse de sa flamme,

Te presente ensecret des soupirs & des voeux, Et pour qui chaque jour tu fais de tes cheveux,

Comme autant de liens pour enchaîner fon

*

Combien de fois, helas! cet Amant miseras ble,

Te reprochera t-il ton infidelité?

Il verra contre lui tout le Ciel irrité,

Après l'avoir senti quelque temps favorable.

Oh , qu'ils font malheureux ! qu'ils verserone de larmes !

Ceux à qui tu parois avec tant de beauté, Et

JUILLET 1724: 1526 M. de Voltaire, puisqu'il nous a depeint l'amour, non comme passion personifiée, mais tel qu'un Poete du Paganisme l'auroit pû décrire. Mais ces vices personifiez ne sont que des ornemens, & ne suffisent pas pour faire un Poëme, dont la siction & la fable doivent estre l'ame. Voilà ce qu'a voulu dire l'Anonime, permettez donc, Messieurs, qu'il se reconcilie avec vous, sur un article où vous n'avez paru divisez que faute de vous entendre, & ne lui reprochez -pas qu'il fait un crime à M. dec Voltaire d'avoir personisié les vices.

On ne peut qu'approuver vôtre zele 'pour la gloire de la Nation', mais en même temps que vous avez remarqué, qu'elle a porté le Dramatique aussi loin qu'une autre ait encore fait, vous n'euffiez point blessé sa délicatesse, en ajoûtant qu'il n'y a aucun genre dans lequel

elle ait plus imité les Anciens.

Je crois, M¹⁵, que l'Auteur des Redexions sera quitte de ce qu'il doit à son
ouvrage & au public, lorsqu'il aura tiré
au clair ce qu'il vous a plû de trouver

apleur.

M. de Voltaire, dit l'Anonime, peut presentement desavoiier son Livre, mais le public le reçoit toûjours comme un enfant de son imagination que la jugement

1526 MERCURE DE FRANCE. legisimera quelque jour, il ressemble trop
à sa mere pour le méconnoître, ces maits
wiss cr hardis, cette pompessés expressons, ces Episodes qui ne sont, pour ainsi
dire, liez que par des éclairs, le mépris
des regles, soutes ces circonstances ne permottens pas d'en douter. Vous êtes d'acccord pour les traits, vous reconnoissez
la mere, le pere seul vous embarasse, cela rient de ce que vous joignez le simple avec le figuré, le physique avec l'allego-rique; personne n'ignore que l'imagi-narion seuse enfante; mais cela n'empêde point que le jugement ne persection-ne ses productions, alors il en devient to pere, de ce que la chose ne se fair pas de même dans l'ordre materiel, quelle consequence contre les ouvrages d'espriss Voilà, Ma, le voile leve, avoiez qu'il a étoit pas fort épais, & que vous auriez pu vous-mêmes le rompre, si vous l'aviez voulu. Je suis, Messieurs, &c.

L'Auteur de cette lettre ne le trompe pas, quand il compte affer sur notre passione pour croire que nous condrant bisme rendre su réponse publique; mais il nous dispensers de répondre à tout ce qu'elle contient, surtout ailx injures. Nous nous contenterons de relever en passant ce qui past nous interesser d'ane autre maniere.

JUILLET 1724- 3513 le Poeme de la Ligue y est directement opposé dans toutes les parties, peut-estre l'a-t-il fait 150p laconiquement, mais ses preuves en sont-elles moins solides, pour avoir laissé le soin à ses Lecteurs de les étendret Effectivement peut-on dire que l'Henriade, pour employer le terme nouveau, soit un discours inventé avec an puisqu'il est historique. Où est cette action unique & importante, dont les penemens allegoriques forment les mogues? Ce n'est point du titre que se tire l'unités c'est du fond de l'ouvrage même, l'ac-tion principale est celle qui produit im-mediatement l'évenement qu'on veut celebrer. Les autres moyens y doivent être subordonnez. Le retour d'Ulisses en Itaque est un simple effet de sa prudence. L'établissement de l'Empire d'Ence est un ouvrage de la pieté, son courage même y est soumis. L'Hiade prouve que la mesintelligence des Princes est pernicieuse aux Etats. La colere d'Achille la démontre. C'est cette simplicité que l'Auteur des Reflexions n'a pas trouvé dans le Poème de la Ligue: l'évenement principal est Henri IV. tranquille possesseur de l'Empire François. Est-ce à sa valeur, est-ce à la conversion qu'il doit cet avantage? c'est à tous les deux, dira-t.on; c'est ici le cas où la duplicité des moyens

fair la duplicité d'action ; lorsque tes moyens concourent avec une égale ne cessité pour le succès du Heros ; de maniere qu'on pourroit commence le Poète me indisferemment par l'un ou par l'autre de ces moyens, où les regles de l'unité sont chimeriques, où certainement elles ne sont pas observées dans le nouveau l'oème.

Vous trouvez égal qu'un Poème soit historique ou fabuleux, en ce cas vous attaquez la définition; & comme le Pere le Bossu l'a soitenue par des raisons, on attend pour vous répondre que vous les

ayez combattues.

L'Auteur des Reflexions a écrit que quelques vices personifiez faisoient tout le poétique du nouveau Poème. De la maniere que vous resevez cet endroit, le Lécteur a lieu de juger que l'Anonime a regardé les vices personifiez comme un défaut, il est necessaire qu'il s'explique, puisque vous n'ayez pas compris sa pensée.

Les vices personissez lui paroissent comme à vous une puissante ressource, pour dédommager nos Poètes de la perse des Venus; des Apollons, & des autres Divinitez de cette espece; il a même été surpris que dans un Poème Ghrêtien ce secours n'ait pas été suffisant à M.

JUILLET 1724. 1527. Il dit que nous n'avons pas apporté à la lecture de son ouvrage, cet esprit de justesse de précision qu'on remarque dans les nôtres. Nous ne prenons pas le change, nous fentons assez l'ironie, mais l'Anonime nous permettra de lui dire, que le Mercure n'est pas un ouvrage de la nature des autres; nous ne faisons gueres que mettre dans un certain ordre les diverses pieces qui composent nôtre Journal, & la justesse & la précision ne nous sont pas trop necessaires pour remplir cette mission; nous l'avons excedée quand nous avons voulu nous ériger en faiseurs de Reflexions; nôtre adversaire convient qué nous avons été les premiers à confesser nôtre faute. Il ne nous reste plus qu'à l'excuser par le motif qui nous y a fait tomber. Le titre d'Auteurs du Mercure François semble nous engager plus particulierement à désendre les interests de nôtre Nation; nous n'avons pû souffrir qu'on voulût impitoyablement Îui ôter la gloire de pouvoir réussir dans le Poème Epique. L'Auteur de la lettre a beau protester qu'il n'a pas dit que jamais Poete François n'atteindroit à la per-fection du Poème Epique. S'il ne l'a pas dit en termes formels, il l'a si bien fait sentir, qu'il ne nous laisse aucun doute fur le coup mortifiant qu'il veut nous porter.

1528 MERCURE DE FRANCE. porter. Voicy comme il parle de tous nos Poetes passez & presens. Comme l'amour-propre est inépuisable en ressources, ils ont ctû trouver dans nôtre Langue dequoy justissier leur esprit, & pour n'êire pas contraints de reconnoître la foiblesse de l'un, ils ont accuse l'autre d'insussisance. Qu'est-ce qu'on doit entendre par cette foiblesse le l'esprit rejettée sur l'insuffisance de la Langue, & par cet amourpropre inépuisable en ressource? mais dira l'Auteur des Reflexions; je ne parle icy que des Auteurs passez & presens, & point du tout de ceux qui peuvent naître un jour pour la gloire de la Nation. Quoi! tous les grands hommes qui ont fait tant d'honneur à la France par leurs ouvrages poctiques sous le Regne de Louis le Grand, les Molieres, les Corneilles & les Racines, ont-ils donc reconnu la foiblesse de leur esprit, quand ils n'ont osé porter leur essor jusqu'à l'Epopée? En verité où seront nos ressources pour l'a-venir, s'il faut compter pour rien ce que nous avons eu par le passé & ce que nous avons encore aujourd'hui, quoiqu'en disent les partisans outrez de l'antiquité? Nous n'en dirons pas davantage, de peur que l'amour de la gloire de la Nation ne nous porte trop loin, & ne nous attire de nouvelles affaires.

ODE presentée à teurs A. S. Monseigneur & Madame la Duchesse d'Orleans, à Châlons en Champagne.

Uel brillant & pompeux spectacle,
Tout à coup frappe mes regards?
Ou suis-je.... quel soudain miracle!
Le Ciel s'ouvre de toutes parts,
Quel son me ravit & m'étonne;
La celeste voute raisonne,
Des chants les plus mélodieux:
Quel aspect de nouveau m'enchance?
De feux une nue éclatante.
A ma vûe, offre tous les Dieux.

Que vois-je? déja sur la terre,
Brille cette suprême cour,
La paix suit le Dieu de la guerre,
Et l'Hymen celui de l'Amour.
Là, j'apperçois l'aimable Astrée,
De la divine Cytherée,
Je reconnois tous les appas;
Mais quel prodige! l'innocence

Ici

1530 MERCURE DE FRANCE.

Ici marche avec l'abondance,

Et la jeunesse avec Pallas.

Je vois la concorde à leur tête,
Orner l'Hymen de ses attraits,
Quel divin mystere s'apprête?
L'amour aiguise tous ses traits,
Pour quelle pompe solemnelle,
En ces lieux, la troupe immortelle
Vient-elle établir son séjour!
Tout prend une face plus belle,
L'aurore encor se-renouvelle,
La nuit même se change en jour.

Que de beautez enchanteresses,
Viennent redoubler mes transports?
Polimpe répand ses richesses,
La terre étale ses trésors;
Que ce jour promet de délices,
L'encens, les vœux, les sacrisices,
En sont les gages précieux;
A sa splendeur tout s'interesse.
Même zele, même allegresse,
Rassemblem la terre & les Cieux.

De

De cette somptueuse sète.

Quels sont les augustes objets?

Le Soleil dans son cours s'arrête,

Pour en admirer les attraits;

Je vois vers eux que tout s'empresse,

Et qu'à l'envi chaque Déesse,

Leur prodigue des soins slateurs;

La vive Hebé, la jeune Flore,

Sous leurs pas sément, sont éclore

Autant de plaisirs que de sleurs.

Une foule de ris, de graces,
Enfin les offrent à mes yeux:
O vûe aimable! fur leurs traces,
Volent les amours & les jeux;
Je les vois, ces cœurs adorables,
Dont les charmes incomparables,
S'attirent les honneurs des Dieux:
La terre tremble, le Ciel tonne,
Il parle, écoutons ce qu'ordonne,
Le fouverain maître des Cieux,

Déesse à jamais indomptable, Regnez sur ces cœurs yertueux,

D٤

1532 MERCURE DE FRANCE.

De vôtre Egide redourable,
Couvrez leurs fronts majestueux;
Vous, poursuit-il, Vierge adorable,
Dans leur sein auguste, équitable,
Versez vos celestes douceurs;
C'est en eux qu'on doit reconnoître,
Des mortels que le Ciel sit naître,
Dign de toutes ses saveurs,

Clotho par un decret suprême,
Leur trame les plus heureux jours,
La barbare Lachésis même
N'ose en déterminer le cours;
A ces mots la paix les embrasse,
Loin d'eux Minerve écarte, chasse
Les soucis, les inimitiez;
A leur vûë, au fond du Cocyte,
La discorde se précipite,
Et l'envie expire à leurs pieds.

Minerve, Apollon, l'Hymenée, Chaque Dieu leur départ ses dons; Instruite de leur destinée, La gloire consacre léurs noms;

Ah Į

JUILLET 1724. 1533

Ah! qu'ils sont dignes des hommages,

Dont le Ciel.... mais quels doux présages,

Nos vœux seroient-ils accomplis 2

La chaste Junon les appelle,

C'en est fait, & ce grand jour scele,

Le glorieux bonheur des Lys.

Déja vers un Temple od prefident,
La gloire & l'immortalité,
L'Hymenée & l'Amour les guident,
Suivis de la felicité;
Leurs flambeaux d'eux-mêmes s'allument,
Partout d'encens les Autels fument,
L'Amour épuise son Carquois;
Un feu sacré les environne,
L'Hymen de Myrte les couronne,
Et les Dieux leur donnent leurs voix.

Après de si douces prémices,

Peuvent-ils n'être pas heureux,

Sous de plus fortunez auspices,

Quels cœurs ont pû former des nœuds?

Hymen, par ceux dont tu les lies,

Que de vertus sont réunies,

1532 MERCURE DE FRANCE, Que d'appas divers rassemblez, Tous deux sont les portraits sidelles. De ces Heros dont les modeles

Ne furent jamais égalez.

Qu'entens-je! des saints tabernacles,
Une voix leur dicte ces mots,
De vous, dit le Dieu des oracles,
Doit naître un peuple de Heros:
A vous rendre heureux tout s'empresse,
Vous avez l'Amour, la jeunesse,
Les mortels & les Dieux pour vous;
Et vos vertus vous sons garantes
Des douceurs vives & constantes
Qui suivront des liens si doux.

Par M. le Comte de Sommerive, Commandeur de l'Ordre de S. Lazar.



NOUVELLE Lettre de l'Anteur des Observations sur les Notes de la dernière Edition des œuvres de Villon.

J'Ai lû, Monsieur, avec plaisir dans le Mercure du mois d'Avril 1724. la Réponse que vous avez eu intention de faire à mes Observations, inserées dans le Mercure de Fevrier, sur les Notes qui accompagnent vôtre dernieze Edition de Villon. L'Auteur des Notes m'étant inconnu, je ne crois pas avoir manqué en rien à ce qui peut lui être dû, soit par son caractere respectable, soit par les ouvrages importants qui sont sortis de sa plume. Je serai toûjours très-disposé à lui rendre justice sur tous ces chapitres, sitôt que je les connoîtrai. Je me renferme à continuer de dire, que si l'on avoit retranché des Notes en question, celles qui sont ou vicleuses, ou inutiles, le cahier qu'il vous avoit adressé se seroit trouvé bien réduit. Il y en a quelques-unes de indicienses & de recherchées, capables d'éclaireir les passages obscurs de l'Auteur, & d'instruire agréablement le Lec-teur en l'amusant. Telle est la Note n° 2. au bas de la page 80. sur le mot, eschau-

#536 MERCURE DE FRANCE.
dez, punition ancienne des faux-monmoyeurs, & plusieurs autres. J'avoue que mes Observations critiques n'ont pas été fort étendues. Aussi n'est-ce pas mon métier d'en faire, ce n'est pas aussi mon intention. L'affection que je porte à l'ancienne Poesse Françoise, & le desir d'en voir des éditions correctes, m'engage-rent à vous donner lieu de redoubler vos attentions pour perfectionner de plus en plus les Editions que vous meditez des Poètes des 14.15. & 16. siecles.

Je vous suis infiniment obligé de l'in-vitation gracieuse que vous me faites de vous seconder pour l'Edition du Roman de la Rose. Il faudroit être à portée de voir ce que vous avez déja entre les mains, dont j'espere que vous ne seriez pas avare à mon égard. Je pourrois en-suite vous communiquer mes réslexions. Mon sejour continuel à la campagne m'empêche de suivre l'inclination que j'aurois de concourir avec vous à un ouvrage, qui comme vous le dites fort bien, coûte beaucoup de temps & d'applica-tion, sans faire beaucoup d'honneur. Si j'étois possesseur d'anciens manuscrits, ou de plusieurs Editions de ce Poème, je vous les offrirois de grand cœur. Mais je n'ai pour tout bien qu'un seul exemplaire de l'Edition de Galliot du Pre de l'année

née 1531. en lettres Gothiques, avec des Estampes de condition sort commune, ou je me trompe sort, ou cette Edition n'est point conforme à son original. Elle est sancune ponctuation, peu exacte, il y a des vers entiers obmis, ainsi que je l'ai reconnu au sens imparsait, & au manque des rimes. Je la regarde comme l'ouvrage d'un Editeur qui a voulu rendre son Auteur plus intelligible, en arrangeant les mots dans un ordre plus conforme à l'usage de son temps, & en substituant des termes plus usitez à d'autres termes plus anciens. La Presace même, qui est une espece d'Apologie de ce Roman, me paroît entierement déplacée.

Ne pouvant donc vous aider de mon travail, oserai-je hazarder quelques avie sur la sorme qui me semble la plus avantageuse à donner à vôtre Edition? je ne dis rien de la beauté du caractere & du papier, ni de l'exacte correction des epreuves, ce qui suppose une ponctuation des plus regulieres, sans laquelle ce Poème restera inintelligible à plus des

deux tiers de ses lecteurs.

Je suivrois d'abord mon manuscrit, puisque les connoisseurs le jugent bon.

Je mettrois à la marge les differentes leçons qui peuvent servir à rendre le sens plus clair; de maniere cependant que les marges ne soient point trop chargées, & je renverrois à la fin de mon livre les autres variations en forme d'errata. Je mettrois au bas des pages des Notes numerotées très-courtes, qui seroient seulement pour expliquer les mots ou ambigus, ou trop anciens, ou détournez à un sens different du naturel, ou pour rendre le sens complet. En voici un échantillon suivant l'édition de Galliot du Pré.

Cy est le Rommant de la Rose,
Où tout l'art d'amour est enclose,
Maintes gents vont disant que qu'en songes,
Ne sont que Fables & mensonges.
Mais on peult tel songe songer,
Qui pourtant n'est pas mensonger,
Ains est après bien apparent,
Si en puis trouver pour garant,
Macrobe un (1) acteur très-affable,
Quine tient pas songer à fable;
Ainçoys escript la vision,
Laquelle advint à Scipion.
Quiconques (2) cuyde ne qui die,

(1) Un Auteur.) Un Historien.
(2) Quiconques cuydes ne qui die.) Quiconque pense ou dit.

Que ce soit une (1) musardie De croyre, qu'aucun songe advienne, (2) Qui voudra, pour fol si me m'en tienne, Car quant à moi j'ai confiance, Que songe soit fignifiance, Des biens aux gents, & des ennuytz. La raison ? on songe par nuytz. Moult de choses couvertement. Qu'on voit après apertement. Sur le vingtiéme an de mon âge, Au point qu'Amours prend le peage; Des jeunes gents, coucher m'alloye, Une nuyt, comme je (3) souloye. Et de fait dormir me convint. En dormant un songe m'advint, Qui fort beau fut à adviser, Comme vous (4) orrez deviser, Car en advisant moult me pleut,

(1) Musardie.) Folie, fausseté, supersti-

(3) Javois de coutume.

⁽²⁾ Qu'aucun songe advienne.) On doir sous-entendre pour rendre le sens complet, qui soit un pronostique des choses avenir.

⁽⁴⁾ Vous orrez.) Vous entendrez. È ii

1540 MERCURE DE FRANCE.

Et oncques riens au songe n'eut, Qui du tout advenu ne soit, Comme le songe (1) recençoit

Vous voyez que je ne fais point de Notes sur Macrobe, sur son Histoire, sur le temps où il a vêcu, sur le songe de Scipion, ni sur les autres menues circonstances assez connues des sçavans, & qu'un imitateur ennuyeux des Scholiastes Grecs ou Latins ne laisseroit pas échaper pour faire parade d'une vaine science. Les lecteurs de vôtre Edition seront de deux ou trois especes au plus. Les sçavans font instruits de ces faits esans qu'il soit besoin de les leur rebattre. Les demi sçavans le piquent de les sçavoir. Les oilifs & les Dames ne s'en soucient gueres. J'aurois pû sur le mot, recençoit, observer qu'il vient du verbe Latin, Recensere, dont le veritable sens s'exprime par le verbe François, raconter, & qu'il est employé ici par metaphore, & m'é-tendre fort au long. Mais tout cela ne conduit point à l'intelligence de nôtre Roman que l'Editeur ne doit jamais perdre de vue. Voilà en peu de mots qu'elle Leroit mon idée.

Dans le nombre des Poëtes François

(1) Recençoit.) Me l'avoit representé.

фu

JUILLET 1724. 1541 du 15. & du 16. siecle, comptez-vous M. de S. Gelais qui a été Evêque d'Angoûleme? Je connois un exemplaire de ses œuvres, petit in folio, d'un doigt d'épais, de caractere demi gothique. Il y a plusieurs pieces de Poesse qui meritent l'approbation des connoilleurs. Le même volume contient un Journal de l'expedition du Roi Charles VIII. au Royaume de Naples, où il se trouve plusieurs faits curieux & interessants pour l'Histoire de ce temps là. On pourroit vous en aider en cas que vous en eussiez besoin. Je suis, Monsieur, vôtre très - humble & trèsobeissant serviteur. ***

Ce 30: Juin 1724.

AMADEMOISELLE HEREFORT, par M. Vergier, en lui envoyant pour Bouques le jour de sa Fêse, une botte de steurs 1706.

Pour vous pourvoir des sleurs qu'on vous doit en ce jour,

J'ai fait ce que je vois pratiquer par l'Amour, Lersque des cœurs il vous offre l'hommage: Il a beau les trier, & les retrier tous, E iiij Com-

1542 MERCURE DE FRANCE.

Comme il n'en peut trouver qui soient dignes de vous,

Par leur nombre il vous dédommage.

A LA MESME, en lui envoyant le jour de sa fête pour bossquet une seule fleur dans une Lettre, \$707.

S I j'étois aux lieux où vous êtes.

Lieux que fans doute vous troublez,

Par mille nouvelles conquêtes

J'aurois par mes soins redoublez,

Plus de faisceaux de fleurs à vos pieds rassemblez,

Que sous ses pas n'en fair éclore,

La jeune & la brillante Flore,

A qui se bien vous ressemblez.

Mais tout ce que peut me permettre,

Vôtre satal éloignement,

C'est de vous presenter une sleur seulement.

Par la voiture d'une Lettre.

Une fleur, direz-vous ? oh, le bouquet plaifant!

N'eut-il pas été plus honnête;

De passer fous silence & mon nom & ma sête.

Que de les celebrer par si petit present?

J'en

JUILLET 1724. 1545

J'en conviens, il est vrai, l'offrande est trèscommune,

Mais je soutiens que rien eut été moins encor, Enfin pour nous mettre d'accord,

Rendez-moi fleur pour fleur, par là toute rancune,

Entre vous & moi finira,

Et quand mon S. Jacques viendra,

Dépicquez-vous en ne m'en donnant qu'une > Qu'à l'oreille amour vous dira.

LETTRE à Mossieurs les Auteurs du Mercure, au sujet de l'Oedipe de M. de Voltaire.

L's nombreuses Dissertations, Mesdans le temps de la naissance de cette Tragedie, auroient dû me dispenser de saire celle que je prends la liberté de vous envoyer; elle n'entroit point dans mes engagemens, mais le nouveau succès que cette Piece vient d'avoir à la derniere reprise, l'a renduë à-mes yeux comme nouvelle. Je me slate, Messieurs, que vous voudrez bien inserer mes réflexions dans vôtre Mercure. Si elles ne sont pas aussi utiles par le sond, que celles qu'on a déja vûes, elles le seront peut-être davantage par la durée. Les brochures peuvent se perdre par laps de temps, mais vôtre Mercure ira apprendre aux siecles les plus reculez ce qu'on a pensé dans celui-ci. Je tâcherai, autant qu'il me sera possible, de n'être pas l'écho de ceux qui ont écrit avant moi sur une Tragedie qui a disputé de succès avec les plus belles du grand Corneille.

Commençons:

Comme l'action principale de cette Tragedie ne commence, à proprement parler, qu'à la fin du troisième Acte; je ne dirai qu'un mot des précedens. M. de Voltaire ne doit pas m'en sçavoir mauvais gré; ce désaut, comme il le dit luimême dans sa cinquième Lettre sur la piece en question, vient plutôt du sujet que de l'Auteur. Le sujet d'Oedipe est tel, qu'il ne peut sournir tout au plus que trois Actes. En voici la raison: Ceux qui en comportent cinq roulent sur une action presente, au lieu que celui d'Oedipe n'a pour objet qu'une action passée. Dans Cinna il s'agit d'une conjuration faite actuellement par Cinna, & pardonnée par Auguste. Dans Phedre les crimes de cette incessueuse Amante; sçavoir, la decla-

JUILLET 1724. 1545 declaration d'amour faite à Hypolite, & la calomnie intentée contre cette innocente victime sont commis dans le jour où l'action Theatrale commence. Tout se passe sous les yeux des spectateurs; an lieu que dans Oedipe l'inceste & le par-ricide ont précedé de bien loin le châti-ment que les Dieux en font tomber sur tout un peuple. Ce châtiment ne cesse que par la découverte des crimes, & par la punition qu'Oedipe & Jocaste en exercent sur eux-mêmes, tout innocens qu'ils sont. Delà naissent ces hors-d'œuvres qu'on honore du nom d'Episode, & qui à la faveur de l'Elegie & de la declamation, ne font qu'un remplissage froid & étranger à l'action principale. J'ai crû devoir rendre cette justice à M. de Voltaire, ou plutôt il a pris soin de se la rendre suimême, se défiant de l'équité de ses critiques. J'en ai assez pour excuser le vuide d'action principale qui regne dans la premiere moitié de sa Piece. Il auroit pourtant pû mieux inventer & mieux traiter son Episode. Philoctete comme l'Auteur l'avoue de la meilleure foi du monde, semble n'être venu à Thebes que pour être accusé; rien n'est plus leger que le fondement des soupçons qui tombent sur lui: mais je ne lui passe ni ses fansarona. des éternelles, ni ses discours peu mesu-Icz

rez avec un Roi, qui a pour lui toute la politesse que lui peut permettre la triste situation où il se trouve de désendre un Etranger contre tout un peuple desesperé, & à demi revolté. Je conviens avec M. de Voltaire, & avec Madame Dacier dont il se fortisse en cette occasion, qu'un homme peut parler avantageusement de soi quand il est calomnié; mais cela ne doit pas aller jusqu'à l'insulte saite à une tête couronnée, & cette insulte est d'autant plus blâmable qu'elle est plus déraisonnable. La voici: C'est Philocète qui parle à Oedipe.

Du meurtre de Laius, Oedipe me soupçonne, Ah! Seigneur, est-ce à vous d'en accuser personne?

Son sceptre & son épouse ont passé dans vos bras;

C'est vous qui recüeillez le fruit de son trépas, Et je n'ai point, Seigneur, au temps de sa disgrace,

Disputé sa dépoüille & demandé sa place.

Philocete peut-il dire en termes plus intelligibles que c'est Oedipe qui a tué Laius? & sur quoi cette grossiere injure est-elle sondée? sur la succession au Trône de Thebes. Ne diroit-on pas qu'elle est immediate cette succession, & qu'il ne

pe falloit que tremper sa main dans le sang de Laius, pour s'emparer & de son Trône & de son épouse? Peut-on rien voir de plus inconsequent? Et Oedipe n'auroit-il pas été en droit de répondre à un si mauvais Logicien? supposé pour un moment que j'aye tué Laius; ai je prévû en lui donnant la mort, qu'il viendroit un Monstre qui ravageroit Thebes, que ce Monstre proposeroit un Enigme, que j'en percerois le sens, que le peuple récompenseroit ce trait d'esprit par le don de Jocaste & d'une couronne? Enfin suis je allé de plein pied, du meurtre de Laius à son Trône, & au lit de son épouse.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur le horsd'œuvré de cette Piece, dont les derniers Actes nous dédommagent avantageusement des premiers. C'est une justice que toutes les personnes raisonnables doivent rendre à M. de Voltaire, cela n'empêche pourtant pas que ces Actes qui ont fait le succès de la Piece n'eussent pû être plus beaux, & qu'ils n'ayent des défauts essentiels qui ont échappé aux spectateurs à la faveur de l'interest qui y regne. Tel est le prestige de la Tragedie, il impose aux plus clair-voyans, & dès qu'on y trouve une situation frappante, on n'examine plus si elle est preparée par l'Auteur _

1548 MERCURE DE FRANCE. teur, on s'y laisse entraîner malgré le

déraisonnable qui la fonde.

J'ai déja dit que c'est à la fin du troisième Acte que la Piece commence, & c'est par là que doivent commencer mes principales réflexions. Rien n'est plus capable d'inspirer cette terreur qui est l'ame de la Tragedie, que tout ce que die le Grand Prêtre, interrogé par Oedipe & par le peuple. Voici comment il parle à ce peuple consterné:

Quand vous serez instruits du destin qui l'accable,

Vous fremirez d'horreur au seul nom du coupable :

Le Dieu qui par ma voix vous parle en ce

Commande que l'exil soit son seul châtiment ; Mais bien tôt éprouvant un desespoir suneste,

Ses mains ajoûterent à la rigueur celeste,

De son supplice affreux vos yeux seront surpris,

Et vous croirez ces jours trop payez à ce prix.

La terreur ne séroit pas grande, si le Grand Prêtre ne parloit que de l'exil du meurtrier de Laius; mais ce qui doit suivre cet éxil est tout-à-sait esfrayant, & sur tout pour des gens qui ne sçavent pas

pas que le desespoir funeste du coupable se bornera à lui faire arracher les yeux de ses propres mains. Cet éxil dont je viens de parler, & qui est le seul châtiment que les Dieux ordonnent, me paroît démentir ce que le Grand Prêtre a dit dans le premier Acte. Voici comment il s'explique, ou plutôt comme il fait parler les Dieux en forme d'oracle:

Le meurtrier du Roi respire en ces Etats, Et de son sousse impur insecte vos climats; Reconnoissez ce Monstre, & lui saites justice, Peuples, vôtre salut dépend de son supplice.

Par le mot de supplice, on doit entendre la mort, sur tout quand il est opposé au mot de salut, & que l'un dépend de l'autre. Cependant les Dieux semblent avoir changé du premier Acte au troisième, sans qu'il se soit rien passé qui ait pû adoucir leur courroux; on ne comprend rien à cette commutation de peine, de la mort 🔐 simple éxil. N'est ce pas que les Dieux ont prévû que les mains d'Oedipe, ajoûteront à la rigueur celestel, & que ce malheureux Roi, en se crevant les yeux, justifiera leur oracle; puisqu'il en perdra le jour, expression sinonyme à perdre la vie. Mais non, les 🗸 Dieux ont plutôt augmenté le supplice

qu'ils ne l'ont adouci; le Grand Prêtre nous le fait entendre par ce vers qu'il adresse à Oedipe, après lui avoir dit que c'est lui qui est le meurtrier de Laius.

Vous cherchez la mort, la mort fuira de vous.

C'est-là quelque chose de plus cruel que de mourir; mais s'il est vrai qu'Oedipe cherche la mort, qui l'empêche de la trouver? Son sort n'est-il pas entre ses mains, & cette même épée qu'il plongera dans ses yeux à la fin de la Piece. ne sçauroit-elle trouver le chemin de son cœur? On dira qu'il veut vivre pour prolonger son supplice; mais si cela est, on ne doit pas dire qu'il cherchera la mort; ne seroit-ce point-là une des fautes que M. de Voltaire dit qu'il doit à Sophocle, en récompense des beautez qu'il a puisées dans son Oedipe, pour lequel il témoigne un mépris un peu trop marqué. Voici encore du Sophocle adopté par M. de Voltaire. C'est le Grand Prêtre qui parle à Oedipe.

Vous apprendrez bien-tôt vôtre funeste sort, Ce jour va vous donner la naissance & la mort, Vos destins sont comblez, yous allez vous connoître.

Malheu-

Malheureux, sçavez-vous quel sang vous donna l'être?

Entouré de forfaits à vous seul réservez, Sçavez-vous seulement avec qui vous vivez? O Corinthe! ô Phocide! execrable Hymenée, Je vois naître une race impie, infortunée, Digne de sa naissance, & de qui la fureur Remplira l'Univers d'épouvante & d'horreur.

Avouons que ces anciens nous fournissent quelquesois d'assez bonnes choses. Il ne nous reste qu'à les bien mettre en œuvre, & qu'à les placer à propos. Ce que le Grand Prêtre vient de dire à Oedipe commence à lui faire ouvrir les yeux sur le sujet principal de la Tragedie. C'est le meurtre de Laius, dont les Dieux demandent vangeance. Le nom de Phocide lui rappelle un incident de sa vie qu'il avoit oublié. M. de Voltaire se fait une espece de crime de cet oubli. Voici en quels termes il se le reproche. J'ai été obligé, dit-il, de recourir au miracle pour couvrir ce défaut du sujet. Mais pourquoi attribuë-t'il au sujet une faute qu'il ne doit imputer qu'à lui-même? pour-quoi fait-il dire à Oedipe dans sa belle Scene du quatriéme Acte.

Et je ne conçois pas par quel enchantement

J'oubliois jusqu'ici ce grand évenement;

La main des Dieux sur moi si long-temps sufpenduë,

Semble ôter le bandeau qu'ils mettoient sur ma vûe.

Quoi de plus facile en cette occasion que d'épargner aux Dieux la façon d'un miracle? Il n'y avoit qu'à supposer dans Oedipe un dompteur de Monstres & de Brigands, & qu'à mettre sur son compte un si grand nombre de combats qu'il en auroit oublié quelques-uns du nombre desquels le meurtre de Laius auroit été; les Poètes ne sont-il pas en droit de dispenser l'Heroïsme? Et celui qui a fait un Hercule d'un Philoctete, n'a-t'il pas pur faire un Philoctete d'un Oedipe? Passons à l'Acte quarrième, qu'on peut justement appeller l'Acte triomphant.

ACTE IV.

M. de Voltaire, aussi scrupuleux sur des minuties, qu'il est indulgent sur de grandes sautes, se reproche ici de n'avoir mis d'aure distinction entre le troisième. Atte & le quatrième, que le coup d'archet qui les sipare. Ce petit désaut n'autoit pas été

eté serti, s'il n'avoit pas fait sortir Oedipe pour s'éclaireir. Il n'y avoit qu'à ne lui pas faire dire ces vers.

Suivez-moi,

Et venez dissiper ou combler mon effroi.

Après ces vers les spectateurs ont lien d'être surpris de les voir reparoître sans s'être instruits de rien. Au reste rien n'est si beau que le tour que l'Auteur fait prendre à Jocasse, pour apprendre à Oedipe ce qui luiest arri vé autresois. Elle semble ne vouloir que le desabuser de sa trop grande credulité pour les oracles, & le replonge plus avant dans la terreur que le Grand Prêtre vient de lui inspirer. Voilà ce qu'on appelle des coups de maître, dont Corneille même auroit pû être jaloux. Toute cette narration de Jocasse est d'un pathetique admirable; cependant j'aurois voulu qu'elle la terminât par ce vers.

Et j'ai perdu mon fils, sans sauver mon époux.

Les trois vers suivans sont d'un autre ton. Et la réflexion qu'elle sait saire à Oedipe paroît trop de sang froid pour émaner naturellement de tout ce qui la précede. Les voici ces vers que je trouve déplacez.

Que

Que cet exemple affreux puisse au moins vous instruire;

Bannissez cet effroi qu'un Prêtre vous infpire,

Profitez de ma faute & calmez vos esprits.

Ce n'est là qu'une repetition de ce qu'elle lui a d'abord dit, & qui a si ingenieusement amené ce grand coup de Theatre. Il semble que la froideur de ces trois derniers Vers ait passé jusques dans le cœur d'Oedipe. Rien n'est plus glacé & plus sade que sa réponse. Voici comme il s'explique.

Après le grand secret que vous m'avez appris,

Il est juste, à mon tour, que ma reconnoiffance,

Fasse de mes destins l'horrible confidence.

En verité, s'agit-il icy de rendre confidence pour confidence? & cela par un motif de reconnoissance? le rapport effrayant du destin de Jocasse avec celui d'Oedipe. Doit-il laisser debuter ce dernier d'un air si arrangé? Oedipe apprend à Jocasse que les Dieux lui ont annoncé, comme à elle, qu'il tuëroit son pere, & qu'il entreroit dans le lit de sa mere. Il ajoûte qu'il a tué un homme dans un étroit passage de la Phocide. Il commen-

JUILLET 1724. 1555
ce à craindre que cet homme ne soit Laïus: Jocaste en est presque persuadée, avant l'arrivée de Phorbas; mais pour l'inceste & le parricide ils ne sont pas moins soupçonnez d'aucun des deux. On dira que Jocaste, croyant son fils mort, & Oedipe se croyant fils de Polybe, ils doivent vrai semblablement estre bien éloignez de se croire si proches parens ; jusques-là je ne condamne pas leur securité; mais dès que Phorbas a reconnu Oedipe pour le meurtrier de Laius, ainsi que le Grand-Prêtre vient de l'annoncer de la part des Dieux, doivent-ils s'en tenir là? & se peut-il qu'un Oracle verissé ne leur inspire aucun esfroy sur ceux qui leur ont été rendus auparavant, & dont la seule conformité les doit faire trembler? Oüi, sans doute, le meurtre de laius commis par la main d'Octobre les doit par la main d'Octobre les doits commis par la main d'Octobre les doits commis par la main d'Octobre les doits commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre les doits de la laius commis par la main d'Octobre la laius de la laius commis par la main d'Octobre la laius de la laius commis de la laius de la laius commis la laius de la laius de la laius commis la la laius de la laius de la laius de la laius commission de la laius de la la tre de Laïus commis par la main d'Oedipe, doit lui faire craindre qu'il n'ait trempé cette main criminelle dans le sang de son propre pere. Et Jocasse apprenant qu'Oedipe a tué Laïus qui devoit mourir de la main de son fils, doit commencer à croire que cet Qedipe pourroit bien estre ce fils parricide; mais je suis fils. de Polybe, dira Oedipe; mais mon fils est mort, dira Jocaste: eh qui répondra à Oedipe qu'il est veritablement sils de Polybe? eh! qui assurera Jocaste que son

fils n'aura pas été épargné par celui qu'elle avoit chargé du soin de sa mort? Une supposition de part & d'autre, & une pitié naturelle sont des évenemens trop ordinaites pour pouvoir tenir un moment contre, des Oracles aussi circonstanciez que ceux qui ont été rendus à Jocaste & à Oedipe. Ajoûtez à cela tout ce que le Grand-I rêtre vient de leur annoncer dans le troisième Acte. N'a-t-il pas dit à Oedipe, que ses destins sont comblez? qu'il va se connoître? qu'il ne scait, ni qui il est, ni avec qui il vit? n'a-t-il pas prononcé les mots terribles de Corinthe, de Phocide, & d'execrable hymenée. Pour peu que Jocaste & Oedipe se rappellent tous ces Anathêmes, ne seront-ils pas à demi convaincus? peut-estre en ont-ils perdu la memoire; mais les Spectateurs s'en souviennent, & la piece est finie pour eux. Passons au cinquiéme Acte.

ACTE V.

Ce cinquiéme Acte est assez bien ordonné, le plus grand désaut que j'y trouve, est celui d'estre superssu, comme je crois l'avoir prouvé; mais en supposant pour un moment avec l'Auteur qu'Oedipe n'est pas convaincu de parricide, je ne le trouve gueres moins beau que le quatriéme. La maniere dont l'Auteur sait revenir JUILLET 1724. 1557 revenir Phorbas sur la Scene est un peu forcée, mais le motif de generosité qui occasionne ce retour, est digne d'un grand Roy. Voici comment Oedipe s'exprime:

Faites venir Phorbas; c'est son Roy qui l'en

Auteur de tous ses maux, c'est peu de les venger,

C'est peu de m'en-punir, je dois les soulager:

Il faut de mes bontez lui laisser quelque marque,

Et descendre du moins de mon Trône en Monarque.

Après ce premier ordre, Oedipe en donne un second, qui est de saire avancer un Etranger qui vient de Corinthe, & qu'on a déja annoncé à la fin du quatrième Acte; il me semble qu'il auroit mieux valu ne l'annoncer qu'au cinquiéme, & qu'Oedipe a témoigné trop peu d'empressement à voir un homme qui vient lui apporter des nouvelles de son pere. L'Etranger est introduit, & c'est ce même Icare à qui Phorbas a remis autresois l'enfant que Jocaste lui avoit ordonné de saire perir. Icare annonce la mort de Polybe à Oedipe, qui en est d'abord frappé; mais il en est consolé un moment

moment après, par la pensée que cette mort le met à couvert du parricide dont les Dieux l'ont menacé. On ne sçauroit mieux excuser ce défaut de tendresse siale, que le fait M. de Voltaire par la bouche du prétendu sils de Polybe.

O Ciel ! & quel est donc l'excès de ma mifere.

Si le trépas des miens me devient necesfaire,

Si trouvant dans leur perte un bonheur odieux.

Pour moi la mort d'un pere est un bienfait des Dieux!

Oedipe n'ayant plus de parricide à craindre, est prêt à partir pour Corinthe. Ceci merite quelque reflexion. N'a-t-il que le parricide à redouter, les Dieux ne l'ont-ils pas menacé d'un inceste abominable? sa mere est-elle morte, où est-elle encore en vie? peurquoi ne nous l'a-von pas appris? car enfin, si elle est morte, cette mort donne un démenti aux Dieux sur une moitié de leur Oracle, qui doit ôter toute credulité pour l'autre ; & si elle est encore en vie, Oedipe doit se faire un plaisir de convaincre les Dieux d'imposture sur toutes les deux parties de ce même Oracle, qui l'a seul contraint à s'exiler de sa Icare patrie.

JUILLET 1724. 153

Icare apprend à Oedipe, qu'il ne dont plus prétendre au Trône de Polibe, qu'il n'est point son fils; que ce Roy mourant l'a desavoué, ne l'ayant adopté que par necessité & pour se rendre plus recommandable à les sujets, en leur faisant vois un successeur. Oedipe frappé de cette nouvelle, qui commence à l'éclairer sur son sort, demande à Icare de qui il est donc fils ; Icare lui répond, qu'il fut autrefois remis entre ses mains sur le mont Cytheron, par un homme qui avoit été chargé de le faire perir; nouveau sujet de frayeur pour Oedipe. Enfin Phorbas arrive : Icare le reconnoît pour celui qui lui a remis Gedipe, & qu'il croit son pere. Il y a ici une espece de contradiction; Icare un peu plus haut vient de dire à Oedipe, en parlant de Phorbas qu'il croit mort:

Le Ciel vous a ravi peut-être

Le seul qui connoissoit le sang qui vous se naître;

Et ce même Icare voyant Phorbas, & le reconnoissant, s'écrie:

Yos destins sont connus, & voilà vôtre pere-

Je sçais qu'en remontant encore plus haut, scare a parlé le même langage. Voici ses propres termes

Un

1,60 MERCURE DE FRANCE.

Un Thébain qui se dit vôtre pere. Exposa vôtre ensance en ce lieu solitaire.

Mais quelle apparence y avoit-il, que Phorbas se dit pere d'un ensant qu'il alloit exposer? se declare-t'on parricide de gayeté de cœur; & quand Phorbas auroit été capable de faire un aveu si honteux & si peu vrai-semblable, Icare auroit-il dû l'en croire? ou plutôt n'auroit-il pas dû le regarder avec exécration, & témoigner en le revoyant toute l'horreur que devoit lui inspirer la presence d'un pere si dénaturé? pourquoi donc M. de Voltaire fait-il dire en cet endroit à Icare, parlant à Oedipe, & sui montrant Phorbas:

Nas destins sont conmus, & voilà votre pere.

J'entrevois ici une puerilité dont je n'ose soupçonner M, de Voltaire, ul semble qu'il ne fasse passer Phorbas pour le pere d'Oedipe, que pour donner une mauvaise explication à l'Oracle qui menace ce malheureux sils du parricide. Voici comment il le fait parler:

O sore qui me consond! d comble de misere!

JUILLET 1724. 1584.

Je serois né de vous! le Ciel auroit permis Que vôtre sang versé....

Ce sang verse est une espece de parricide. Je conviens que M. de Voltaire peut ne l'avoir pas pris dans ce sens mais quand il l'auroit fait, il auroit cela de commun avec un grand Maître; c'est Corneille, qui dans la même Tragedie croit remplir l'Oracle de Delphes, en faisant qu'Oedipe se créve les yeux, tandis que cet Oracle demande que le sang de Laius fasse son devoir. C'est en esset donner du sang pour du sang qu'on demande; mais d'une maniere bien disserente de celle que les Dieux doivent vrai-semblablement designer.

Il est temps de finir mes reflexions critiques: Phorbas apprend à Oedipe qu'il est fils de Laius & de Jocaste; Oedipe l'annonce à Jocaste; il se creve les yeux, & Jocaste se poignarde: voil à la catastrophe. M. de Voltaire auroit pû nous y conduire par une autre route, qui auroit tenu plus long-temps les Spectateurs suspendus: pour moi, voici en peu de mots comment je m'y serois pris.

J'aurois absolument ôté dans le quatriéme Acte la considence reciproque. Je

1562 MERCURE DE FRANCE. me serois contenté de celle de Jocasse me serois contenté de celle de Jocasse Je n'aurois fait dire à Oedipe que ce qu concerne le meurtre de Laius, & j'au rois retranché ce que M. de Voltaire lu fait annoncer par les Dieux, avant que de partir de Corinthe. Le quatriéme Acte n'y auroit presque rien perdu, & le cin quiéme Acte y auroit beaucoup gagné C'auroit été dans ce cinquiéme Acte que Icare lui auroit annoncé pour la premie re sois, que Polibe l'avoit exilé de Co rinthe, parce que les Dieux lui avoien prédit qu'il seroit incesse & parricide De quelle terreur Oedipe n'auroit-il poit été frappé à cette nouvelle, en se rappellant l'affreuse considence que Jocasse suit avoit faite dans le quatriéme Acte Cependant cette terreur n'auroit pas en Cependant cette terreur n'auroit pas en core été à son comble; il auroit toûjou pû se flatter qu'il ne sçauroit estre parr pû se flatter qu'il ne sçauroit estre parr cide, puisque son pere étoit mort, sa que les Dieux eussent employé sa mai à son trépas. J'aurois plus sait: I care n'a roit pas declaré à Oedipe que Polibe l'desavoité pour sils en mourants: il auroinvité ce cher Eleve à aller prend possession d'un Trône qui l'attendoit, a quoi Oedipe auroit répondu: non, n'est pas encore temps d'aller regne puisque ma mere vit encore; les Dieu se sont trompez sur le parricide; je ve qu'

JUILLET 1724. 1563 qu'ils se trompent encore sur l'inceste; & je n'irai regner qu'après la mort de ma mere: ç'auroit été, pour lui ôter cette crainte frivole, qu'Icare lui auroit appris, qu'il n'étoit sils du Roy ni de la Reine-de Corinthe. Tout le reste de la Piece auroit subsisté. Je ne sçais si cette idée n'est pas susceptible de critique; mais tous ceux à qui je l'ai communiquée, l'ont trouvée assez juste pour m'engager à en faire part au public. Je n'ai pas beaucoup de vanité à en tirer; rien n'est plus facile que d'ajoûter aux choses inventées.

On doit expliquer les deux Enigmes du premier Volume de Juin par le Verluisant & le Tourne-brooke.

Le Sonnet énigmatique en Bouts-Rimez, page 1297. du second Volume, regarde l'Enigme même, & le mot de l'Enigme du même Volume, page 1368. c'est la Nesse.



ENIGME.

De ceux qui par mon nom sçavent me re-

Les uns ne m'ont point vû; d'autres par la fenêtre

Ne m'ont vu qu'en passant; tout le monde la

Me connoît aussi-bien que quand le Soleil luit.

Rien ne vous paroît plus contraire.

Que grand sujet de joye & grand sujet de deuil,

Ils ne different pourtant guere,

Chez moi qui du berceau m'occupe & du cercueil.

Cela s'appelle estre volage;

C'est ma profession; ma propre qualité;

Et pour passer de l'une à l'autre extrêmité.

Un seul instant, pas davantage.

Les Camps ne me virent jamais;

Mais quoyque faite pour la paix,

Je suis neanmoins le partage,

D'un vainqueur distingué dans le temps du pillage.

AUTRE ENIGME.

D E moy, quand je suis seul, on ne peur

C'est pour cela qu'on m'associe,

Avec certaine compagnie,

Dont le plus petit membre est encor plus que, moy,

Je suis pourtant de bonne escorte:

Par le puissant effet d'un talent singulier,

Avec mes compagnons quand je vais le dernier,

La troupe en est neuf fois plus forte.

4444444444444444444444444444444

BONS MOTS, &c.

Onsieur A. racontoit ses exploits, & parloit de son merite & de ses bonnes fortunes, à M. l'Abbé B. qu'il connoissoit peu. Ce dernier fatigué de ses longs discours, le quitta brusquement, & le laissa assis sur un banc du Luxembourg avec un jeune Avocat, qui demanda son nom à M. A. Je ne le connois pas par son nom, répondit-il. Je le croyois homme d'esprit, mais je ne pense pas qu'il F iiij sçache

Grache ouvrir la bouche. Oh! pardonnez-moy, reprit l'Avocat, car je l'ai vû bailler plus de six sois.

M. L. C. Professeur de Rhétorique au College Mazarin, faisoit des Vers Latins excellemment. En parlant d'un de ses Ecoliers qui en faisoit fort bien aussi, il est am peu sou, dit-il, mais s'il vouloit, il feroit des Vers mieux que moi. Ah! Monsieur, reprit modessement l'Ecolier, je n'en serai jamais si bien que vous.

Possessio valet. Un Pauvre ne manquoit point tous les Samedis, d'aller chercher un pain qu'on lui donnoit par charité chez un Bourgeois. Il fut pourtant deux Samedis consecutifs sans aller chercher son aumône. Le Samedi d'après il se presenta, & on lui donna un pain, mais il le refusa & en voulut avoir trois. Le Bourgeois informé de la discussion, sit venir le Mendiant, demandeur d'arrerages, & lui dit: mon ami, apporte-moi l'original du contrat d'obligation, par lequel je te dois une rente d'un pain par semaine, & je te payerai une année d'avance; mais jusqu'à ce tempslà ne compte pas d'avoir un seul morceau de pain chez moi.

Fadhel

Fadhel Ben Jahia, étoit un des principaux Seigneurs de la Cour du Calife. Huroun Al Raschid, & son frere de lait. Il étoit également superbe & liberal. Un de ses amis les plus familiers, lui demandant un jour la cause de cette fierté, dont il accompagnoit toûjours sa magnificence, il lui répondit. J'ai pris ces deux qualitez d'Amarah Ben Hamzah, lequel les possedoit toutes deux en un haut degré; je les admirai, & comme elles sirent une sorte impression sur mon esprit, je l'ai imité, & l'habitude a produit en

Une des principales actions, d'Amarah, poursuivit Fadhel, & qui m'est le plus demeurée dans l'esprit, est celle-ci: Mon pere Jahia, ayant un Gouvernement dans le premier état de sa fortune, le Vizir qui n'étoit pas de ses amis, voulut qu'il envoyât au Tresor Royal les deniers de sa Province avant qu'ils eussent pû estre recüeillis; mon pere ayant sait un essort, & cherché dans la bourse de tous ses amis, ne put jamais faire a somme que l'on lui demandoit à beaucoupp près.

moi l'effet d'une seconde nature.

^{*} C'est celui que nos Historiens appellent Aaron, Roy des Sarrazins & de Perse, qui st des presens à Charlemagne, &c.

Dans cette extrêmité où il s'agissoit de sa sortune, il songea qu'il n'y avoit qu'A-marah qui put le secourir, quoique ni lui ni moi, nous ne sussions pas trop avant dans ses bonnes graces. Cependant la necessité obligea mon pere de m'envoyer lui representer le besoin d'argent, dans lequel il se trouvoit dans une occasion si pressante. Je me transportai donc chez Amarah, que je trouvai assis sur une estrade élevée, & appuyé sur quatre coussins; je le saluai d'en-bas, sans qu'il quarit la bouche pour me dire un seul mot; & bien loin de me saire aucune civilité, il tourna le visage vers la muraille, & à peine me regarda-t-il.

Je lui sis cependant les complimens de mon pere, & lui representai de sa part ce qu'il m'avoit ordonné. Il me laissa debout sort long-temps sans réponse, puis me dit seulement: Je verrai. Après cette réponse je me retirai sans esperance de rien obtenir, & je n'osai pas même retourner si-tôt chez mon pere, n'ayant qu'une mauvaise réponse à lui porter. Cependant ayant quelque temps après pris le chemin du logis, & trouvé des mulets chargez à la porte, je sus sort surpris d'apprendre que c'étoit l'argent cu' a march avait avant

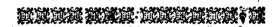
qu'Amarah avoit envoyé.

Pour finir l'Histoire, mon pere ayant reçû

reçû peu après l'argent de la Province, le fit porter chez Amarah, & m'envoya pour lui faire de grands remerciemens de sa part; mais lui, ayant appris ce que c'étoit, il me dit comme en colete: Suis je le Banquier de vôtre pere? empartez-moi cet argent hors de chez moi, & Dieu vous conduise.

Ce trait est tiré du Nighiaristan, Ouvrage celebre chez les Orientaux, & qui se trouve dans la Bibliotheque du Roy. Il contient l'Histoire de plusieurs grands Personnages, & quelques Traitez de Morale. C'est le Plutarque des

Mahométans.



CHANSON.

SUr Muide & le plein des Sçavans l'autre jour,

Avec beaucoup de peine expliquoient leur pensée.

Gregoire étoit present: la troupe embarassée,

Conjure le Buveur de parler à son tour:

Aussi-tôt Gregoire decide:

Messieurs, dit-il, je veux & le vuide & le plein,

Le vuide, quand mon verre est rempli de bon vin,

Et le plein quand mon verre est vuide.

NOUVELLES LITTERAIRES, des beaux Arts, &c.

Issertatio Medica inauguralis, &cc. Dissertation on l'on prouve par experience, la verité des contre-coups dans les fractures du crane. Par Henry Sigismond Stosch. A Strasbourg, de l'Imprimerie de J. H. Heitzius. 1722. in 4. de 32. pages.

Poëme Epique. Par M. de Voltaire.
Avec des Additions & un Recüeil de
Pieces diverses du même Autur. A
Amsterdam, chez J. Fr. Bernard. 1724.
in 12. de 196. pages; sans compter 5.
pages de notes abregées des principaux
évenemens de la Ligue, pour servir à
l'intelligence du Poème.

Nous avons déja parlé assez au long de l'Ouvrage de M. de Voltaire. A l'égard des Poësses diverses qu'on donne ici, & qu'on dit être de ce Poëte, elles consistent en l'Ode qu'il sit en 1714, pour le

JUILLET 1724. 1571
le Prix de l'Académie, en trois Epîtres, au Marêchal de Villars, à la Marquise de Gondrin, & au Cardinal du Bois. En d'autres Pieces de Vers à M. l'Abbé Servien, à Mile de M... à Mile Duclos, à Mile le Couvreur, à M. Gervasi; ensin en divers morceaux, comme le Biribi, le Banquet, le Cadenat, le Cocuage, le Parnasse, un fragment de la Tragedie d'Artemire, &c.

LA Science des personnes de la Cour, de l'Epée, de la Robe, du sieur de Chavigni, dans laquelle, outre les matieres contenues dans les éditions précedentes, on trouve une instruction plus ample sur la Religion, l'Astronomie, la Chronologie, la Geographie, la Guerre, les Fortifications, le Blason & les Fables. Ouvrage tout nouveau, augmenté dans cette sixième édition de divers Traitez d'Histoire, tant generale que particuliere, de Logique, de l'interest des Princes, du Droit Privé & Public, du Manege, des Maximes de Cour, & de plufieurs Tables Chronologiques, le tout amené jusqu'à present. Par M. de Linieres, Docteur en Droits A Amsterdam. chez l'Honoré & Chastelain 1723. 4. wol. in 12

Digitized by Google

CONRERENCES sur les Epitres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année. Par M. du Bos, Doyen de l'Eglise Cathedrale de Luçon, & Auteur des Conferences de Luçon, dédiées à Madame l'Abbesse de Chelles. A Paris, chez Alexis de la Roche & Philippe Lottin. 1724. in 12.

Essay d'une Ecole Chrêtienne, &c., A Paris, chez Lottin, 1724. in 18.

INSTRUCTIONS courtes & familieres pour tous les Dimanches & les principales Fêtes de l'année. Par M. Lambert, 3. édition, chez le même.

Jugemens des Sçavans sur les principaux Ouvrages des Auteurs. Par Adriene Baillet, revus, corrigez & augmentez par M. de la Monnoye, de l'Académie Françoise. A Paris, chez Ch. Moëtte, ruë de la Bouclerie, 1722, 7. vol. in 4. d'environ 500. pages chacun.

RECUEIL de plusieurs Pieces d'Eloquence & de Pocsie, presentées à l'Académie Françoise pour les Prix de l'an 1723. avec plusieurs Discours qui ont esté prononcez dans l'Académie en differentes occasions. A Paris, chez J. B. Coi-

JUILLET 1724. 1573 Coignard. in 12. de 372. pages.

TRAITE' de la Difference des Temps & de l'Eternité, traduit de l'Espagnol, avec des Regles pour conduire l'esprit à la perfection chrêtienne. A Paris, chez Ettenne Ganeau, ruë S. Jacques. 1724. in 12. de 308. pages.

HISTOIRE du Martyre de S. Martial, avec une Instruction sur les Reliques des Saints. A Paris, chez G. Martin 1723. in 12.

VETERA ANALECTA, &c. Analectes du Pere Mabillon, nouvelle édition, &c. A Paris, chez Monialan, Quay des Augustins. 1723.

HISTOIRE ET PLAISANTE CHRONZ-QUE de Petit-Jehan de Saintré, de la jeune Dame des Belles-Cousines, sans autre nom nommer, avec deux autres petites Histoires de Messire Floridau, & de la belle Ellinde, & l'Extrait des Chroniques de Flandres; Ouvrage enrichi de Notes Critiques, Historiques & Chronologiques, d'une Preface sur l'origine de la Chevalerie & des anciens Tournois, & d'un Avertissement pour l'intelligence de l'Histoire. A Paris, au Palais. 1574 MERCURE DE FRANCE. lais, chez Pierre Huer. 1724. 3. vol. in 12. faisant en tout 757. pag. sans l'Avertissement, la Preface & les Tables.

Usages de l'Eglise Gallicane, contenant les Censures & l'Irregularité, &c. A Paris, chez Mariette, rue saint Jacques. 1724. in 4. de 832. pages.

M. Muratori, Bibliothequaire du Duc de Modene, si connu dans le monde litteraire par son sçavoir & par son merite, nous a fait l'honneur de nous envoyer une brochure d'environ vingt pages d'impression, qui contient l'Histoire en abregé, & le plan de son grand Ouvrage sur les Ecrivains de l'Histoire d'Italie, entreprise à peu près semblable à celle de M. du Chesne sur les Historiens François, qui est continuée par les RR. PP. Benedictins. Voici le titre general de l'Ouvrage de M. Muratori, qui est presque suffisant pour en donner une idée exacte.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES ab anno Era Christiana 500. AD 1500. quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex Ambrosiana prasertim, atque Estensis Bibliotheca codicibus. Lu-povicus - Antonius Muratorius, Se-

TUILLET 1724. Berenissimi Ducis Mutina Bibliotheca Prafictus collegit, ordinavit & Prafationibus auxit, nonnullos ipse, alios ve-rò Mediolanenses Palatini Socii ad Manuscriptorum Codicum fidem exactos, summoque labore ac diligentià castigatos, variis Lectionibus, & Notis tam editis veterum Eruditorum , quam novissimis auxere. Additis Ad plenius operis, & universa Italica Historia ornamentum, novis Tabulis Geographicis , & variis Langobardorum Regum , Imperatorum , aliorumque Principum Diplomatibus, qua ab ipsis Autographis describere licuit, vel nunc primum vulgatis, vel emendatis, necnon antique caracterum specimine, & figuris aneis cum Indice locupletissime, Mediolani 1713. Ex Typographia Societatis Palatinæ.

Comme il n'y a encore de cet Ouvrage que deux Volumes d'imprimez, nous nous contenterons de donner ici l'abregé de ce qu'ils contiennent, tel qu'il se trouve à la fin de la brochure dont nous venons de parler.

« SCRIPTORES RERUM ITALICARUM, « qui primis duebus editis Tomis con-« tinentur.

Tomo

Томо І.

Præmistitur Tabula. Geographica Ita- on liæ antiquæ à Palatinis Mediolanensibus es

Sociis noviter descripta «

HISTORIA MISCELLA ab incerto Auctore confarcinata complectens Eutropii & Historiam Romanam, quam Paulus & Diaconus multis additis, rogatu Adelbergæ Beneventanæ Ducis, a Valentimiani Imperio usque ad tempora Justiniani deduxit, &c. «

JORDANIS, seu JORNANDIS Historia a de Getarum sive Gothorum origine & a

rebus gestis, &c. «

PROCOPII Cæfariensis Historiarum sui a temporis de bello Gothicolibri IV. &c. a accessit Hugonia Srotii Explicatio Nomia num & Verborum Gothicorum, Van- q dalicorum ac Langobardicorum. «

EXCERDIA ex AGATHIA Historia Hu- 4

gone Grotio Interprete. "

PAULII WARNEFRIDI Langobardi « filii Diaconi foro Julienfis de Gestis Lan- « gobardorum libri VI. &c. «

TOMO II.

AGNELLI, qui & Andreas Abbatis « sanctæ Mariæ ad Blachernas, & sanctiæ Bartholomæi Ravennatis liber Pontifi- « calis, &c. «

His-

JUILLET 1724. 1377

» HISTORIA PRINCIPUM LANGOBAR» DORUM, quæ continet antiqua aliquot
» opuscula de rebus Langobardorum, & co.
» EPITOME CHRONICORUM CASSINEN» SIUM Auctore, ut fertur, Anastasio Bi» bliothecario.

» Anonymi carmen Panegyricum de

» laudibus Berengarii Augusti.

» LIUTPRANDI primum Diaconi Tici» nencis, demum Episcopi Cremonensis
» Historia, ejusque Legatio ad Nicepho» rum Phocam Imperat. cum Notis Hen-

» rici Canisii.

»Annales Regum Francorum à tem» pore, quo Carolo Martello defuncto,
» Carlomannus, & Pipinus fratres Re» gnum adepti funt, usque ad annum 8 8 2.
» ex Codice vetustissimo Monasterii sancti
» Bertini, quorum exemplar cura Rev.
» P. Eriberti Rosveidi Societ. Jesu,
» descriptum est, & à Joanne Bollando,
» ejusdem Societ. Antuerpia transmis» sum. Accessit Appendix alterius Scrip» toris ab anno 8 8 3. usque ad 900. quam
» post Annales Fuldenses ex Marquardo
» Frebero edidit Andreas du Chesne Tomo
» II. Historia Francorum.

Après avoir remercié M. Muratori de son obligeante attention à nôtre égard, il ne nous reste plus qu'à lui souhaiter, comme

Ty78 MERCURE DE FRANCE. comme nous faisons, pour l'avantage particulier de l'Italie, & pour l'interest general de la République des Lettres, assez de vie & de santé pour conduire heureusement jusqu'à sa persection, une entreprise si utile & si considerable.

On mande de Londres qu'un Cabaretier d'auprès de Windsor, ayant été mordu d'un chien enragé, sut quelques jours après plongé dans la Mer, mais que cette précaution, ni les remedes qu'on lui a donnez depuis n'ont produit aucun esset, étant mort enragé en peu de jours.

On mande aussi que le Duc de Bedford & sa sœur Myladi Marie, qui ont eu la petite verole par insertion, en sont parsaitement gueris; mais que la Duchesse, leur mere, qui l'a gagnée naturellement près d'eux, en est morte le 10. Juillet.

Le Chevalier d'Albert, Officier des Vaisseaux du Roi, au département de Toulon, appliqué depuis long temps à trouver l'Art de perfectionner la navigation, par raport aux longitudes, est ensin parvenu à inventer une methode sur ce sujet, qu'il est venu presenter à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secretaire

taire d'Etat de la Marine. Cette methode ayant été renvoyée à M. l'Abbé Bignon, l'resident de l'Académie Royale des Sciences, a été examinée par Mr. Cassigny, Maraldy & de Lagny de cette Académie, qui avoient été nommez pour cela, & sur le raport qu'ils en ont sait à la Compagnie, on a trouvé que la methode étoit ingenieuse, aussi-bien que les moyens dont il doit se servir pour parvenir à sa découverte; surquoi l'Académie a jugé qu'elle meritoit d'être mise en pratique, pour sçavoir le point de précision qu'on en peut attendre.

L'approbation d'une Académie si celebre doit extrêmement slater le Chevalier d'Albert, & lui faire même concevoir des esperances savorables pour le succès, dans l'épreuve qu'il doit faire, & à la-

quelle on l'admettra incessamment.

Personne n'ignore les avantages d'une pareille découverte, si elle peut avoir lieu, & on l'a toûjours regardée comme un objet d'une si grande consequence, que l'on a promis des récompenses considerables à celui qui seroit assez heureux pour la faire.

Dans tous les temps, les plus grands Geometres & Astronomes ont tenté de découvrir une methode de déterminer les longitudes, tant sur terre que sur Mer.

La découverte des Satallites de Jupiter & de Saturne, qui est dûc aux celebres M¹⁵ Huigens & Cassini, leur a servi à donner des methodes, par le moyen desquelles on détermine avec toute la précision possible en ce genre, les longitudes sur terre: pour ce qui est des methodes que l'on suit pour déterminer les longitudes sur Mer, quoiqu'elles ayent été rendues moins fautives par les découvertes modernes, elles sont encore fort éloi-gnées de leur persection, ce qui a fait présumer que cela devoit être difficile au point de la croire presque impossible; cependant M. le Chevalier d'Albert, en convenant de la difficulté, pense aussi que la connoissance dont il s'agit est trop ne-cessaire pour devoir être de la nature de celles qu'on ne sçauroit jamais décou-vrir, & il croit que si on n'en est point encore venu à bout, c'est que ceux qui se sont attachez à cette recherche, étant prévenus qu'elle devoit être bien audessus des genies ordinaires, se sont crus obligez d'avoir recours à des moyens si élevez, qu'ils se sont mis par là hors d'état d'atteindre le but qu'ils avoient en vûë; pour lui il a pensé differemment & il a crû que les plus simples seroient les meilleurs; en effet, ceux dont il prétend le servir sont de cette espece, & il

JUILLET 1724. 1581 se flatte avec leur secours, en mettant les choses au pis, de trouver tout au moins une saçon de naviguer beaucoup plus juste qu'on n'a encore sait, & qui donnera peut-être lieu à des esprits plus éclairez de porter à sa persection ce qu'on a cherché jusques ici avec si peu de succès.

Nous avons donné dans le Mercure du mois de Septembre 1723. la Description d'un Tableau & d'une Estampe, qui representent le Parnasse François, Monument que M. Titon du Tillet, cy-devant Capitaine de Dragons, & Maître-d'Hôtel de Madame la Dauphine, mere du Roi, aujourd'hui Commissaire Provincial des Guerres, a faite executer en Bronze, & élever a la gloire de la France et de Louis le Grand, & à la memoire immortelle des illustres Poëtes & Musiciens François, suivant l'Inscription gravée sur la Baze du piedestal de ce Groupe. Il est de nôtre devoir d'instruire le public que toutes les Estampes ayant été distribuées en très-peu de temps à tout ce qu'il y a de gens de distinction & de goût, à la Cour, & à la Ville, on n'a pû refuser à l'empressement du Public une seconde impression de la Planche de ce bean Parnasse, & c'est ce qui vient d'être heuheureusement executé par les soins du même M. Titon, avec quelque petite augmentation, qui rend l'ouvrage encore plus précieux & plus parfait.

Le Vendredi sept Juillet M. l'Abbé Fourmont, Professeur Royal en Langue Syriaque & M. de la Curne de Sainte Palaye furent élûs par l'Académie Roya-le des Inscriptions & Belles Lettres pour remplir deux places d'associez, vacantes dans cette Académie. Ces deux places étoient celles de Mrs Boivin le cadet & Morin, choisis pour remplir les deux places de Pensionnaires, vacantes, l'une par la mort de M. Boivin l'aîné, & l'autre par la veterance de M. l'Abbé Anselme. Le Mardi onze du même mois l'élection de ces deux associez sut confirmée par le Roi. M. l'Abbé Fourmont est frere de M. Fourmont, Professeur Royal en Langue Arabe. L'un & l'autre sont actuellement occupez au grand Dictionnaire Chinois, dont il y a déja près de quarante mille caracteres gravez. Ce sont ces mêmes Messieurs Fourmont qui ont expliqué le manuscrit envoyé par Sa Ma-jesté Czarienne, dont l'Histoire est rapportée dans le Journal des Sçayans du mois de Juin dernier.

Nous

JUILLET 1724. 1589.

Nous croyons faire plaisir au Public, & principalement aux curieux des Ou-vrages en vernis de la Chine & du Japon, en faisant connoître le sieur Martin, demenrant à Paris, ruë de Grénelle, vis-à-vis la ruë du Pelican. Cet excellent & unique Ouvrier imite & surpasse souvent ce qu'on voit de plus riche, de plus éclatant, & de plus parfait dans les ouvrages unis & en relief dans le goût de la Chine, & des anciens Japonois. Il fait des dessus de Tabatieres en or, en argent, avec de la nacre de Perle. & des ornemens de relief, d'un fini & d'une recherche admirable. On voit chez lui des Cabinets, Armoires, Tables & encognures, en Laque noire & rouge, & en avanturine, avec des figures, maisons, paylages, & animaux de relief; des Cabarets, carrez de toilette, & autres ouvrages dans le même gont, & à toute sorte de prix, pour les Marchands &c pour les particuliers qui ne veulent pas le jetter dans la dépense. Il a entrepris un grand & magnifique ouvrage, dont on donnera une Description détaillée, pour faire connoître à quel point de perfectionsont montez les beaux Arts en France dans ces derniers temps.

Le sieur Daudet a donné depuis per

un memoire à la Cour, contenant le nouveau projet de construire un pour brisé & très-solide qui peut convenir sur toutes sortes de rivieres. L'Auteur prétend qu'on peut faire passer dessus en même temps plusieurs Carosses & Charettes à la fois, & en très-peu de temps, qu'on peut l'allonger & le racourcir, à proportion que la riviere augmentent ou diminue, qu'il s'abaisse & s'éleve facilement, qu'on peut l'ôter & le remettre sans embarras, qu'il n'interrompt jamais le cours des eaux, ni le passage des batteaux. L'Auteur ajoûte que des ponts construits sur son modele seront utiles au Bublic, apporteront un revenu considerable au Roi, ne coûteront pas beaucoup & dureront long-temps.

奉接法法按法法法法法法法法法法法法法法法法法法

SPECTACLES.

L fieur de Moligni qui a été de la troupe des Comediens du Roi, joua le 2. de ce mois pour la deuxième fois le rôle du Marquis de Lorgnac, dans la Comedie de la Comtesse d'Orgueil, de T. Corneille, & il fut beaucoup applaudi.

Le 3. le sieur Duchemin, jeune hom-

Le 3. le sieur Duchemin, jeune homme, sils du sieur Duchemin, Comedien du Roi, & éleve du seur Baron, parut pour la premiere fois dans la Tragedie d'Iphigenie de M. Racine. Il y joua le rôle d'Achille, & fut fort applaudi. Cette Piece fut d'ailleurs très-bien representée; le sieur Baron y joua le rôle d'Agamemnon, & les Diles Dangeville, le Couvreur & la Motte, ceux de Clitemnestre, d'Iphigenie & d'Eriphile.

Ce jeune Acteur a encore été goûté dans le rôle de Pompée, dans Seriorius, & dans celui de Xipharès, dans Mithri-

date.

Les mêmes Comediens ne parlent plus de la petite Piece qu'ils avoient promise, intitulée les Eaux de Passy. Ils ont reçà depuis quelque temps une Comedie en vers & en cinq Actes, qui a pour titre le Babillard. Elle est de l'Auteur de l'Impatient.

Le 14. on remit au Theatre la Comedie de la Femme Juge & Parie, de Monfleury. Dans laquelle la D'e Quinaut du Fresne joua le principal sôle avec un applaudissement general. Elle n'avoit jamais paru en homme. Le sieur de Lavoye y joue le rôle de Bernadille avec beaucoup d'intelligence & de justesse. Cette Piece que le Public revoit avec plaiser, eut une très grande réussite dans sa nouteauté, sur le Theatre de l'Hôtel de Bour-G ij gogne, 1586 MERCURE DE FRANCÉ.

gogne, & balança le succès de Tarusse; qu'on jouoit alors au Palais Royal. Raimond Poisson, pere du sieur Paul Poisson qui vient de se retirer, Acteur Comique inimitable, & que le Public regrettera long-temps, jouoit alors le rôle de Bernadille, & la Die Dennebault, qui étoit admirable dans ces sortes de rôles jouoit la femme déguisée en homme.

Le sieur de Moligni a aussi joué le rôle de Bernadille avec applaudissement.

La Coupe enchance est une Piece en un Acte de M. de la Fontaine, que le Public a toûjours vûë avec beaucoup de plaisir. On vient de la remettre au Theatre. Le sieur Dangeville, dont nous avons déja eu occasion de parler bien des sois, y joue le rôle de l'Ecolier ignorant, d'une maniere à meriter les applaudissemens de tout le monde.

L'Académie Royale de Musique continue les Representations de l'Europe Galante avec succès, qui est encore augmentée depuis peu par une circonstance qui donne un nouvel agrément à cet Opera; c'est la D'le Antier qui y joue dans l'entrée Italienne, le rôle d'Octavio Jaloux, en habit de Noble Venit en. Cette excellente Actrice est si connue, & si si fort air gré JUILLET 1724. 1587 gré du Public, qu'il est inutile d'ajoûter qu'else a été beaucoup applaudie.

de la Foire S. Laurent a été faite par M. d'Ombreval, Lieutenant General de Police, avec les ceremonies accoutumées. Le lendemain 25. l'Opera Comique, dont quelques Entrepreneurs ont obtenu un nouveau privilège, a fait l'ouverture de son Theatre par les Nœuds & le Quadrille des Theatres, Piece d'un Acte, précedée d'un Prologue, intitulée le Démenagement du Theatre, cy-devant occupé par les Comediens Italiens, & à present réuni au Domaine de la Foire.

MARIAMNE, Tragedie, par le sieur Tristan l'Hermite. Nouvelle Edition, augmentée de la vie de l'Auteur. A Paris, Quay des Augustins, chez François Flabault 1724. in 8º de 88. pages, pour la Tragedie & 11. pages, pour la vie de Tristan, sans compter l'Epître Dedicatoire, & les Vers adressez au Duc d'Orleans, Gaston de France.

Nous ne donnerons point l'Extrait de cette Piece, la grande reputation qu'elle a eue dans la naissance, doit suffire pour faire passer cette nouvelle Gij Edition

Digitized by Google

- 4788 MERCURE DE FRANCE.

Edition entre les mains de tout le monde, & cela vaudra bien mieux qu'un simple Extrait. Nous dirons seulement que cette Piece, telle qu'elle est, malgré le succès qu'elle a en autrefois, couroit risque aujourd'hui d'être trouvée mauvaile; cependant l'Auteur n'en perdroit rien de fa gloire. Il l'a donnée dans un temps où le Poëme dramatique étoit bien different de ce qu'il est aujourd'hui. Il étoit alors dans son enfance, & y seroit peutêtte encore si Corneille & Racine n'eussent pris soin de l'en faire sortir. Ainsi pour rendre à l'illustre Tristan l'Hermite la justice qui lui est dûe, il faut nous transporter au temps où il écrivoit. Ce temps remonte à un siecle entier, & l'on peut dire que ce siecle seul a porté la Tragedie plus haut en France que n'avoit fait toute la durée de sa Monarchie depuis Pharamond jusqu'à Louis le Grand, qui a eu le bonheur de voir renaître le siecle d'Auguste sous son regne, par les grands Hommes qui l'ont illustré.

Les Comediens Italiens ordinaires du Roi ont donné le 8. Juillet une Comedie en trois Actes, qui a pour titre, la Fauffo Suivame, ou le Fourbe puni. Cette Piece 2 été très bien reçûe du Public. Nous avons crû qu'on auroit du plaisir à en trouver

TUILLET 1724. 1583 Frouver un Extrait dans notre Mercure.

ACTEURS.

Flaminia, Comtessa premise à Lelio. Lelio.

Le Chevalier, Dame de Paris travestie. La Die Silvia.

Trivelin, Valet du faux Chevalier. Arlequin, Valet de Lelio. Frontin, ancien camarade de Trivelin.

La Scene est dans un Village auprès de Paris.

Une Dame de Paris proposée à Lelio pour épouse, veut le connoître avant que de s'unir à lui. Elle se travestit en Cavalier, sans avoir mis personne dans som secret, hors un vieux domestique qui s'appelle Frontin. Ce Frontin ayant retrouvé un ancien ami dans le Village où la Scene se passe, ne croit pouvoir mieux faire que de le mettre au service de la Dame travestie. Il ne lui declare que la moitié de son secret, c'est-à-dire, son sexe, il lui fait mistere de sa qualité, & la donne seulement pour une Suivante. Ce nom de Suivante n'imposant pas beaucoup de respect à Trivelin, il en agit un peu cavalierement avec le préten-G iiii

1790 MERCURE DE FRANCE. du Chevalier, qui le voyant instruit de son sexe, lui ferme la bouche par quelques Louis.d'or qu'il lui donne, lui en faisant attendre encore davantage, pour prix de sa fidelité. Le faux Chevalier est supposé avoir déja lié une amitié assez étroite avec Lelio, & avoir donné dans les yeux à la Comtesse. Les choses étant sur ce pied-là, Lelio sonde la probité du Chevalier, & ne le croyant pas trop favorisé de la Fortune, il lui demande s'il ne seroit pas homme à profiter d'une occasion que le sort lui presenteroit de s'établir, & de se mettre en possession d'une aimable personne, & de six mille livres de rente. Le Chevalier se montre de si bonne composition, que Lelio acheve de lui ouvrir son cœur. Il lui apprend que malgré l'engagement qu'il a avec la Comtesse, il prête l'oreille à des propositions qu'on lui fait d'un autre mariage avecune Dame de Paris qui a deux fois autant de bien. Le Chevalier lui demande d'où vient qu'il fait cette infidelité à la Comtesse, & veut sçavoir de lui adroitement, si ce sont les charmes de la Dame de Paris qui lui ont donné dans la vûë: point du tout, répond Lelio, je ne connois pas cette derniere, mais je prétends épouler son bien plutôt que sa personne. Il en dit

assez pour faire entendre au Chevalier

au'il

TUILLET 1724. qu'il n'a ni probité, ni honneur; & que ce parti ne lui convient nullement, étant comme nous l'avons déja dit, cette même Dame de Paris dont il parle avec tant de mépris. Le Chevalier dissimule son ressentiment, & pour parvenir à la vangeance qu'il en veut prendre, il feint d'approuver les indignes maximes que Lelio lui débite au sujet du mariage. Lelio le trouve si disposé à le servir, qu'il lui propose de faire l'amour à la Comtesse, & de l'engager si bien qu'elle rompe ses premiers engagemens. Il ajoûte que la Comtesse lui a prêté dix mille écus, dont elle a son billet, & que d'ailleurs ils ont fait un dedit de pareille somme, que celui qui manqueroit le premier à sa parole seroit obligé de payer à l'autre. Ce marché étant conclu entre le faux Chevalier & Lelio. Le Chevalier fait le soupirant auprès de la Comtesse, & le progrès qu'il fait dans son cœur est si grand, qu'elle ne regarde plus Lelio que comme un obstacle à son bonheur. Lelio charmé d'un si prompt succès, feint d'être jaloux, il accable la Comtesse de reproche; elle n'en va pas moins son train, & il n'y a que le dedit & les dix mille écus qu'elle a prêtez à Lelio qui l'empêchent de rompre absolument avec lui-Cependant le secret du sexe du Chevalier com-

Digitized by Google

1992 MERCURE DE FRANCE. commence à percer, il a passé de Frontin à Trivelin, & de Trivelin à Arlequin. La balourdise de ce dernier le lui fait declarer à demi. Lelio commence à s'en douter, & veut s'en éclaireir: voici comment il s'y prend. Il fait une querelle d'Allemand au Chevalier, & lui propose de se couper la gorge avec lui, persuadé qu'il refusera le defy, s'il n'est qu'une semme. Mais le Chevalier qui se doute à son tour qu'on veut par-là lui arracher son secret, fait si bonne contenance, & montre tant de fermeté que Lelio cesse de soupçonner son sexe; Trivelin qu'il a déja voulu obliger à parler en le menaçant du bâton & de la mort, a bravé Fun & l'autre, & s'est tiré d'affaire avec beaucoup de résolution & d'esprit; mais par malheur Arlequin revient à la charge, & fait connoître si positivement que le Chevalier est une fille, que ce dernier est obligé d'en convenir. C'est de ce seul moment que le titre de Fausse Sui-vante est rempli. Le Chevalier ne se donne pas pour la Dame de Paris, mais pour une fille qui est à son service, & qu'elle a chargée de se travestir, pour connoître à fond le cœur de Lelio. Cette qualité d'espion de la Dame de Paris fait trembles Lelio. Il n'a que trop fait connoître ce qu'il a dans l'ame au faux Chevalier; il craint

s JUILLET 1724. craint de perdre en même temps & les fix mille livres de rente & les douze mille. Le faux Chevalier le confirme dans La crainte; de sorte que pour se tirer d'embarras il a recours à de nouvelles. propositions de fortune, & promet deux mille écus à la Fausse Suivante, pourvû qu'elle fasse un rapport favorable de lui à sa Maîtresse à qui elle sert d'espion. La Fausse Suivante seint de consentir à tout mais elle veut êtte payée d'avance. Lelio. lui donne un diamant de mille écus, & lui. offre de lui faire son billet pour les autres mille qu'il n'a pas. La Fausse Suivante veut être nantie de quelque chose de meilleur, & lui dit de lui remettre entre les mains le dedit qu'il a fait avec la Comtesse , qu'elle lui rendra en touchant les mille écus restants. Lelio y consent & lui remet le dedit en question. Alors la Fausse Suivante lui conseille de presser la Comtesse, de conclure le mariage. Elle refusera, lui dit-elle, car elle m'aime trop pour consentir à en épouser un autre que mois & par là elle perdra le dedit de dix mille écus, qui vous tiendra lieu de pareille somme que vous lui devez; après quoi continue-t'elle, je ferai de vous un rapport si avantageux à ma Maîtresse, quand je serai de retour à Paris, qu'elle se croira trop heuteuse d'avoir un époux tel que

G vi

yous.

1594 MERCURE DE FRANCE. vous. Le piege est si bien tendu que Lelio y donne; mais il est bien surpris de voir que la Comtesse à qui le saux Chevalier a donné une leçon secrette qui sert de contrebaterie à la fourbe de Lelio, accepte le parti, & est toute prête à épouser Lelio. Ce dernier très-surpris d'un consentement auquel il ne s'attendoit point du tout, regarde le faux Chevalier qui feint de son côté d'être déconcerté par ce dernier contre-temps. Lelio ne sçachant comment parer le coup du mariage ou du dedit, avouë enfin à la Comtesse qu'il sent qu'il ne l'aime pas assez pour être heureux avec elle ; c'est-à-dire, lui répond-elle, que vous aimez mieux perdre le dedit que de m'épouser; non, lui dit-il, je ne laisserai pas de vous époufer: quoi! replique-t'elle, vous m'épousesez pour me rendre malheureuse? Eh! où est la probité? Vous voilà bien embarrassé dit alors la Fausse Suivante, pour un miserable dedit; le voici, poursuitelle en le tirant de sa poche, il n'y a qu'à le déchirer. L'effet suit la parole. Lelio voyant déchirer ce dedit qui devoit le dédommager des dix mille écus qu'il avoit empruntez de la Comtesse, & dont elle avoit une reconnoissance en forme de sa main; voit bien que la Fausse Suivante le trabit. Cette derniere acheve de

LUL

Ma Claudine un jour me conta,
Tout cy, tout ça,

Que

Digitized by Google

Air a boire. Ju

e sa main; voit bien que la Fausse Suivante le trahit. Cette dernière acheve de lever

Digitized by Google

JUILLET 1724. 1595
lever le masque, & se faisant connoître
à lui pour la Dame de Paris aux douze
mille livres de rente, elle le met dans
le dernier desespoir. Elle sait excuse à la
Comtesse de la tromperie qu'elle lui a
faite, & qu'elle a un peu meritée par
son inconstance. Il y a deux sêtes dans
cette Piece; sçavoir, une à la fin du premier Acte, & une autre à la fin de la
Piece; elles n'ont presque pas de rapport au sujet. Voici quelques couplets de
la premiere. On en trouvera l'air noté,
page 1595.

1. Couplet.

O We l'on dise ee qu'on voudra,
Tout cy, tout ça.

Je veux tâter du mariage, En arrive ce qui pourra,

Tout cy, tout ça.

Par la sangué, j'ons bon courage,

Le courage, dit-on, s'en va,

Tout cy, tout ça, Morguenne il faut voir ça.

2.

Ma Claudine un jour me conta, Tout cy, tout ça, 1596 MERCURE DE FRANCE.

Que sa mere encouroux contr'elle, Lui défendoit qu'elle m'aima,

Mais aussi tôt, me dit la belle,
Entrons dans ce bocage-là,
Tout cy, tout ça,

Qu'est-ce qu'il en sera.

3,•

Quand elle y fut elle chante, Tout cy, tout ça,

Berger, dis-moi que ton cœur m'aime,

Et le mien aussi te dira,

Tout cy, tout ça,

Combien son amour est extrême.

Après elle me regarda, Tout cy, tout ça, Ce regard m'acheva.

4

Mon cœur à son tour lui chanta,

Tout cy, tout ça,

Une chanson qui fut si tendre,

Que cent sois elle soupira,

Tout cy, tout ça,

Du

JUILLET 1724. 1597

Du plaifir qu'elle eut de m'entendre.

Ma Chanson tant recommença,

Tout cy, tout ça,

Que la voix me manqua.



NOUVELLES ETRANGERES.

Turquie.

N debite à Constantinople des copies d'une lettre écrite par ordre du Grand-Seigneur à l'Usurpateur Miry--Mamouth, par laquelle Sa Hautesse, après lui avoir communiqué les principaux articles du Traité de Paix, qu'elle étoit sur le point de conclure avec le Czar, l'exhorte à prendre le parti de se concilier la protection de Sa Majesté Czarienne, en lui écrivant une lettre de soumission, l'assurant qu'après cette démarche, le Czar consentira plus aisément à lui laisser la Regence du Royaume de Perse pendant la minorité du jeune Roy. Par les autres articles du Fraité dont il est parlé dans cette lettre, il paroît que le Czar consent de retirer de la Perse toutes ses troupes, à la reserve de dix mille hommes, qui resteront dans les environs

1598 MERCURE DE FRANCE.

virons de la Mer Caspienne, pour la garde des Places qui demeurent à Sa Majesté Czatienne par le Traité, ainsi que de celles de la Province de Schirvan qu'on lui cede aussi à perpetuité: que le Grand - Seigneur restera maître de la Georgie, & que la Ville de Bagdad reprendra le nom de Babilone, qu'elle a déja porté; que le jeune Roy de Perse épousera une des Princesses fille du Grand-Seigneur: & qu'il paroîtra par le Traité de cette alliance, que ce n'est qu'en vertu de ce Mariage qu'il demeure pos-sesseur du Trône: que le Roy son pere sera relegué pour le reste de ses jours dans une Place de Turquie : que le Grand-Seigneur reconnoîtra le Czar pour Empereur de toute la Russie, & qu'il con-'sentira qu'il prenne ce nouveau titre dans toutes les occasions qu'il aura de traiter avec la Porte.

Le 18. May M. le Marquis de Bonac, Ambassadeur du Roy de France, eut son Audience de congé du Grand-Seigneur, qui le reçût avec toutes les marques de la plus grande distinction. Sa Hautesse lui a fait remettre des presents d'une magnificence extraordinaire pour Sa Majesté Très-Chrêtienne, avec neuf Chevaux Turcs richement caparaçonnez, & ce Ministre retournera en France par les mêmes JUILLET 1714: 1599 mêmes Vaisseaux qui doivent conduire à Constantinople M. d'Andresel son successeur qui y est attendu.

On continue d'armer les Galeres du Port de Constantinople. Dix de ces Bâtimens sont partis le 20. May pour les Dardannelles, où Cianum Coggia, Vice-Amiral de l'Empire, s'est rendu pour prendre en Chef le commandement de la Flotte Ottomane, qui sera composée de 27. Sultanes & de 22. des plus grosses Galeres.

On écrit de Constantinople, qu'on y a appris par des lettres d'Ispahan, que le vieux Roy de Perse détrôné dont on ignoroit le sort, étoit encore en vie, & que l'Usurpateur Miry-Mamouth, s'étoit contenté de le faire ensermer dans un Palais de cette Capitale, avec ordre aux Officiers qui le servoient, de lui rendre tous les honneurs dûs à sa dignité.

On mande du commencement de l'autre mois, que la Porte & la Russie paroissent suffisamment d'accord, par rapport au partage des Provinces de Perse, que ces deux Empires souhaitent de posseder; sçavoir, du côté de la Perse, la Province de Carduel en Georgie, & celles d'Erivan, Tauris & Casbin, & du côté de la Russie, ses conquêtes entre le mont Caucase & les côtes de la Mer

2600 MERCURE DE FRANCE.

Caspienne, avec Derbent, Baku, Ghilan, Mascan, Ran & Ferabat, jusqu'à la Riviere d'Oxus. Le Czar consent que les Provinces susdites soient annexées à l'Empire Othoman, mais à condition que le Grand-Seigneur reconnoisse le jeune Prinre Tohmas pour Roy de Perse à la place du Sophi son pere, & que la Porte joigne ses forces à celles de Russe pour places ce Prince sur le Trône de Perse. On ajoûte qu'après plusieurs discours pous & contre, le Divan est convenu, que pour faciliter l'accommodement avec le Czar, la Porte ne s'opposeroit point aux entreprises de ce Monarque contre Miry-Mamouth, en faveur du Prince Tohmas, & qu'en cas qu'il pût venis à bout de chasser cet Usurpateur de la Perse, le Grand-Seigneur reconnoîtroit alors ce Prince en qualité de Roy de Perse, à condition que les Provinces de Carduel, Erivan, Tauris & Casbin susfent cedées dès à present à la Porte.

Russie.

E Czar, en acceptant les préliminaires du Traité de Paix, que le Grand-Seigneur a envoyez icy, a exigé que Sa Hautesse approduât aussi les articles suians qu'elle lui a fait remettre par son Résident à Constantinople, & par lesquels

JUILLET 1724. .1601 quels Sa Majesté Czarienne demande, que l'Ulurpateur Miry-Mamouth se remette à la discretion de Sa Majesté Czárienne, après lui avoir fait les soumif-sions qu'elle exige de lui : que pendant la minorité du jeune Roy de Perie, Mi-ry-Mamouth reconnoisse le Czar & le Grand-Seigneur pour ses Souverains: que Sa Hautesse entretienne un Corps de Troupes de 10000. hommes ou environ dans la Perse; que les Monts Caucase & Taurus soient communs aux Moscovites, aux Turcs & aux Persans, & qu'il soit permis à ces trois Nations de faire valoir les Mines de ces Montagnes: que le produit soit partagé entre elles: qu'elles ayent des Commissaires de part & d'autre pour y maintenir l'ordre, & qu'ils tiennent leurs Conferences dans une Ville de la Georgie la plus voifine des Mines: que le Commerce soir libre depuis Moscou jusqu'à la Chine, sans que les Caravanes Moscovites puissent estre inquietées par les Turcs ou autres Nations leurs Tributaires, sous quelque prétexte que ce soit : qu'ensin le Grand-Seigneur foit tenu de rétablir le Commerce de la Mer Noise avec les Moscovites; & qu'il cesse de donner aucun secours aux Tartares.

Dans la Relation du Couronnement

de la Czarine, Imperatrice de Russie, que nous avons donnée dans le second Volume de Juin dernier, page 1348. nous avons promis l'empreinte de la Médaille qui sur distribuée à cette occasion. La voicy gravée en caracteres Russiens telle que nous l'avons reçûe. Nous en avons donné l'Explication en François, dans la Relation déja citée page 1361.



Pologne.

Na reçû avis de Coksim que le Cam des Tartares s'étoit mis en marche vers Asoph pour y recevoir les derniers ordres qu'il attend de la Porte.

On écrit de Varsovie du dernier du mois passé, que le Ministre du Czar avoit eu une Audience du Roy de Pologne, dans laquelle il lui sit part que Sa Majesté Czarienne, en concluant le Mariage de l'aînée des Princesses ses filles avec le Duc d'Holstein, avoit donné à ce Prince le Gouvernement gene-

JUILLET. 1724. 1603 ral de toutes les Provinces que la Suede a cedées par le Traité de Nydstadt, se qu'il feroit desormais sa résidence à Riga.

Le Roy a honoré de sa presence un repas magnissque, que le Nonce du Pape a donné, à l'occasion de l'exaltation

du Cardinal Orlini au Pontificat.

Allemagne.

Na appris par les dépêches de M. Dierling, Résident de l'Empereur à Constantinople, que les Turcs étoient dans la disposition de demander aux Venitiens un certain district de Dalmatie qui est à leur bienséance, & que ce seroit là apparemment un prétexte pour entrer en guerre avec la Republique.

M. Jean-Rudolphe de Hebenstreit, Secretaire Aulique de la Chambre, étant dans son carosse à Vienne, ses chevaux prirent le mords aux dents, il voulut sauter à terre; mais il eut le malheur de s'accrocher par le pied au carosse, de sorte qu'il sut traîne sort loin sur le payé, & qu'il mourut le lendemain de ses blessures.

On éerit de Berlin, qu'on y a publié un Edit du 6. Juin, par lequel le Roy défend aux Voyageurs & Mandians de loger loger ailleurs que dans les Auberges destinées pour cet effet dans les Villes de ses Etats; excepté neanmoins des perfonnes de condition, à qui il sera permis d'aller loger chez leurs parens & amis: Enjoignant en outre d'établir des Auberges dans les Villes où il n'y en a point, & de rétablir celles qui ont été abandonnées, pour l'usage & la commodité des Voyageurs.

Le Baron de Schutz, Ministre du Due de Wirtemberg, doit arriver à Vienne pour recevoir de l'Empereur, au nom de ce Prince, l'investiture de la Principauté de Montbelliard, dont il a pris pos-

session depuis quelques mois.

Le Comte de Rabutin, qui va à Berlin en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur, doit partir incessamment de Vienne pour s'y rendre.

Le bruit court que le Grand Seigneur fait solliciter S. M. I. pour consentir que le Prince Ragotski soit nommé Hospo-

dar de Valachie.

Le 2. de ce mois le Prince FrançoisAlexandre de Hesse-Rhinsels, chargé de
la procuration du Prince de Piemont,
épousa à Rottembourg la Princesse Polixene-Christine-Jeanne de Hesse Rinsels
sa sœur. Elle est partie pour la Savoyer
se Roy de Sardaigne & le Prince de Piémont

JUILLET 1724. 1608

qu'à Thonon.

On mande de Warsovie que les Troupes qu'on a fait désiler vers l'Uckraine pour renforcer l'Armée de Pologne, ont surpris dans leur marche quelques partis de Tartares, qui faisoient de grands, ravages, & elles les ont taillez en pieces.

Le bruit court à Vienne que l'Imperatrice est grosse, & que la Cour sera incessamment publier cette nouvelle.

Grande Bretagne.

Es Compagnons Tisserans de la Ville & Paroisse de Bradwich & de Cullenston dans le Comté de Dévon, se sont attroupez au nombre de cinq cens. & sous prétexte de se faire augmenter leur salaire, sont entrez à main armée dans Cullenston, ont forcé les habitans de leur donner de l'argent, & pillé leurs. marchandises, Les habitans revenus de Leur premier effroi, ont chassé ces mutins, & en ont arrêté cinq. Le lendemain comme on les conduisoit en prison, les Magistrats ayant esté avertis que sept cens de ces Ouvriers venoient avec des armes à feu pour retiter leurs prisonniers, députerent un des Officiers de la Bourgeoisse pour les engager à se retirer. Mais,

1606 MERCURE DE FRANCE. an lieu de l'écouter, ils firent seu sur lui, & le tuerent sur la place. Les habi-tans s'étant mis en désense, le combat dura près de deux heures, & il y eut plufieurs personnes de blessées & de tuées de part & d'autre; mais enfin ces Outres furent repoussez, & dix-neuf d'entre eux ont esté conduits depuis par des Troupes reglées dans les prisons d'Exceter où l'on doit leur faire leur procès.

Le 30. Juin le Comte de Broglio.

Ambassadeur du Roy Très-Chrétien, eut sa premiere Audience particuliere du Roy à Kinsington, ayant été présen-té par le Duc de Newcastle, Secretaire d'Etat, & conduit par le Chevalier Certerel, Maître des Ceremonies; & le 3. Juillet cet Ambassadeur eut sa premiere Audience du Prince & de la Princesse de Galles à Richemond, étant aussi presenté par le Duc de New-castle, qui lui donna ensuite un repas magnissque, auquel il avoit fait inviter les Ministres Errogges les Ministres Errangers, & plusieurs personnes de la premiere consideration: On arrêta à Londres au commencement de ce mois, un Soldat, qui avoit bû à la fanté du Chevalier de S. Georges sous le nom de Jacques III. il sut interrogé par le Conseil de Guerre, qui l'ayant érouvé coupable, le condamna à passer

JUILLET 1724. 1607 par les baguettes au milieu des trois Regimens des Gardes, à être dépouillé de l'habit du Regiment, & à estre cassé avec ignominie par le Tambour de sa Compagnie.

It 19. de ce mois, le Roy tint à Kensington un Chapitre general de l'Ordre de la Jarretiere, dans lequel le Vicomte de Townsend, Secretaire d'Etat, & le Comte de Scarborough furent créez Chevaliers de cet Ordre, à la place du seu Duc de Richmond & du seu Comte d'Oxford.

Sa Majesté a prorogé jusqu'au 7. Septembre prochain, le Parlement qui devoit s'assembler le 27. de ce mois.

Hollande & Pays-Bas.

E Marquis de Prié a declaré de nouvéau au Résident de la République
à Bruxelles, que l'Empereur avoit résolu
de maintenir la nouvelle Compagnie des
Pays-Bas, dans la joüissance des privileges qu'il lui a accordez, & qu'il regarderoit toutes les entreprises qu'on feroit
contre elle, comme une infraction aux
Traitez conclus entre la République &
Sa Majesté Impériale.

On apprend de Liege du 2, de ce mois, que le nouvel Evêque de cette Ville avoit pris possession tant du Spirituel que

H du

4608 MERCURE DE FRANCE.

du Temporel de cet Evêché, en vertu d'un Bref du Pape, qui lui en accorde l'administration, en attendant que ses Bulles soient expediées. Cette Ceremonie s'est faite avec beaucoup d'éclat.

Portugal.

Om Barthelemy de Pilar, Religieux Carme, partir de Lisbone le 30. May pour l'Etat de Maranhaon, où sil va fonder un nouvel Evêché dans la Capitainerie de Para.

Les dix sept Bâtimens de la Flotte de Fernambuque & de la Baye de tous les Saints, qui appartiennent aux Négotians de Port à-Port, sont sortis de Lis-

bonne pour s'y rendre.

Depuis le 5. jusqu'au 12. Juin il est forti du Port de Lisbonne deux Navires François, neuf Anglois, un Espagnol, un Danois & sept Portugais. Un de ces derniers va à Maranhaon, un autre à -Rio de Janeiro, le troisième à la côte des Mines, & trois autres à l'Isle de Corisco, que le Roy a cedée à la nouvelle Compagnie d'Affrique.

Le 15. Juin, Fête du Saint Sacrement, la Procession se sit avec les Ceremonies ordinaires à Lisbonne, & dura depuis trois heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Le Roy, accompagné des Infants, Dom François & Dom Antoine ses freres, y assista, ainsi qu'au Te Deum, qui sut chanté le même jour au soir en Actions de graces de l'exaltation du Cardinal Orsini au Pontificat.

Espagne.

L E Roy a donné au Marquis de Valero la Charge de Majordome de la Reine.

On mande de Cadix, que le 14. Juin le Capitaine Sohryvers, qui commande un des Vaisseaux de l'Escadre Hollandoise, y amena un Corsaire d'Alger de 36. pieces de canon, & de 250. hommes d'Equipage, parmi lesquels il y avoit 22. Esclaves Espagnols, Portugais ou Hollandois. Le Capitaine Turc se nomme Hamet - Reis-Benrokaok, & son Vaisseau l'Oranjeboom. Il a perdu pendant le combat, qui a été très-rude, l'espace d'environ quatre heures, 40. hommes sans compter les blessez. Le Capitaine Hollandois n'a perdu qu'un homme, & a eu environ 30. blessez.

Le Marquis de sainte Croix, ci-devant Mayordome Mayor de la Reine-Mere, & actuellement au service de la Reine Regnante en la même qualité, retourne à saint Ildesonse, pour y servir comme par le passé la Reine-Mere, & le 1610 MERCURE DE FRANCE. Marquis de Valero a été nommé Mayordome-Mayor de la jeune Reine.

On a publié à Madrid une Ordonnance, qui défend aux Soldats de porter des armes ailleurs que dans le Corps de Garde.

Italie.

N mande de Venise que le 11. Juin on rendit graces à Dieu de l'éxaltation du Pape Benoist XIII. par une Messe solemelle, qui sut celebrée dans l'Eglise Ducale de saint, Marc par le Patriarche de cette Ville, & à laquelle le Doge assista, étant accompagné du Nonce & de la Seigneurie. Après la Messe le Te Deum sut chanté au bruit d'une décharge generale de l'Artillerie des Vaisseaux, & d'un grand nombre de boëtes qui avoient été rangées devant la Place de saint Marc. Le Peuple se rendit en soule à cette Eglise, à cause de l'Image miraculeuse de la Vierge qu'on avoit éxposée à la veneration des Fideles.

Le Duc de Gravina Orsini est parti pour Rome sur des ordres de Sa Sainteté, qui veut reconcilier ce Seigneur avec

la Duchesse son épouse.

On écrit de Rome que le 12. Juin le Pape avoit fait la ceremonie d'ouvrir la bouche au Cardinal Alberoni, & lui donna JUILLET 1724. 1611 donna le titre de saint Adrien, vacant par la démission du Cardinal Alex. Albani, qui a opté celui de sainte Marie in Cofmedin.

On apprend de Rome, que le Pape se leve tous les jours regulierement à six heures; à huit heures il commence à donner ses Audiences qui durent jusqu'à midi. Il employe le reste de la journée aux affaires publiques qu'il à sort à cœur. On dit qu'il joint la vertu de Pie V. à la sermeté de Sixte V. Sa Sainteté a déclaré qu'il iroit une sois la semaine à l'Hôpital du Saint-Esprit, pour y donner Audience aux Pauvres. Il y administra dernierement les Sacremens à un moribond, & l'exhorta très pathétiquement.

Voici l'ordre de la marche qui a été reglé par le Saint Pere, & qu'on observe lorsqu'il paroît en public. 1°. Quatre Chevaux-Legers. 2°. Le Fourier General & le Sur-Intendant de la Garde à cheval. 3°. Les Assessers de la Chambre secrette en robbe, à cheval. 4°. Le Porte Croix, à cheval. 5°. Le Capitaine des Suisses avec vingt Soldats & deux Officiers. 6°. Le Pape dans une chaise à Porteurs suivi de douze Passreniers. 7°. Le Maître de la Chambre, à cheval, avec deux de ses Ajudans. 8°. Un Cou-

1611 MERCURE DE FRANCE.

rier du Cabinet avec sa valise ordinaire. 9°. Huit Chevaux-Legers qui ferment la marche. On ajoûte que le Pontife ne vouloit absolument point de Garde, & qu'il n'a pas moins fallu que le credit & la sollicitation de plusieurs Cardinaux, pour le déterminer à souffrir ce petit cortege, qu'on a jugé necessaire pour soutenir l'éclat du Saint Siege.

Le 14. Juin le Pape sit publier dans toutes les Eglises de Rome, la Bulle du Jubilé universel que S. S. a accordé aux fidelles, asin d'obtenir de Dieu par leurs prieres les secours qui lui sont necessaires pour gouverner saintement l'Eglise. Le S. Pere en fit hier l'ouverture par une Procession solemnelle, qui alla de l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve à celle de Sainte Marie in Valicella.

Le 18. M. Lercari, Archevêque de Naziance & le P. Camarda, Dominicain, Evêque de Rieti, furent sacrez dans la Chapelle du Vatican par le Pape, affisté du Parriarche de Constantinople, & de l'Archevêque de Cesarée.

Le 23. on publia à Rome par ordre du Pape un Decret du Cardinal-Vicaire, touchant la manière dont le peuple doit recevoir la benediction pontificale.

Le Pape a donné au Duc de Montemileto, son cousin, qui est arrivé depuis peu JUILLBT 1724. 1613
peu de Naples, la premiere Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde qu'avoit Dom Carlo Conti; l'aîné des neveux du dernier Pape, mais S. S. a confervé la seconde de ces Compagnies au Duc de Guadagnola qui la commande de puis le mois de Janvier 1722.

Le 24. Juin le Senat de Venise donna le titre de Chevalier au Duc de Gravina, neveu de S. S. dont la famille est aggregée au corps de la doblesse de cette République depuis l'année 1426. & ce nouveau titre passera à l'aîné de ses fils, & successivement à l'aîné, de mâle en

mâle à perpetuité.

<!: \

Le Grand Visir a fait dire au Baile de la République, à Constantinople, qu'il pouvoit asseurer le Senat, que la Flote qu'on arme aux Dardanelles, ne devoit lui donner aucun ombrage, mais qu'il n'étoit pas encore tems de l'instruire de sa destinés.

Le Comte de Sainte Elisabeth, fils aîné du Prince Ragotski, est arrivé de Palerme à Naples pour y faire son séjour avec le Comte de S. Charles, son frere puiné qu'on y attend.

Le 26 du mois dernier le Pape tint un Consistoire, dans lequel S. S. distribua aux Cardinaux qui s'y trouverent au nombre de 35. des Exemplaires de la

H'iiii Bulle

1614 MERCURE DE FRANCE.

Bulle du Jubilé universel pour la prochaine Année Sainte 1725. Le Pape proposa ensuite le titre d'Archevêque de Corinthe, pour le Pere Mondille-Orsini, Prêtre de l'Oratoire, frere du Duc de Gravina, & neveu de S. S. &c. Le Cardinal del Giudice, Doyen du Sacré College, obtint ensuite le Pallium, comme Evêque d'Ostie & de Velletri. -Le Cardinal Ottoboni. Protecteur des affaires de France possa l'Evêché de Saint Papoul pour l'Abbé de Segur: l'Abbaye de S. Savin, Diocése de Tarbe, pour l'Abbé Bailly, & celle de Blanche-lande, Diocése de Coutance, pour l'Abbé de Lormande : il préconisa aussi l'Abbé Henriau, pour l'Evêché de Boulogne.

Le Pape accorda ensuite le Pallium, pour l'Abbé de Tencin, nommé à l'Archevêché d'Embrun, & pour le nouvel Archevêque de Burgos, après quoi S. S. donna le Chapeau au Cardinal de Polignac, qu'elle a dispensé de faire son entrée à Rome, & elle permit au Cardinal Ottoboni de passer dans l'Ordre des Cardinaux-Prêtres, à la place du Cardinal Marescoti, en conservant son titre de

S. Laurent in Damaso.

Le 29. Fête des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, le Pape revêtu de ses habits Pontificaux, sur porté avec les cere-

TUILLET 1724. 1615 ceremonies accoutumées à l'Eglise de S. Pierre, accompagné de 32. Cardinaux, des differens Ordres de Prélature du Duc de Gravina comme Prince du Soglio, du Prieur & Conservateur du peuple Romain, & de l'Ambassadeur de Bologne. S. S. après avoir donné sa benediction se rendit au grand Portail de l'Eglise, où M. Batelli, Archevêque d'Amasie, fit la publication de la Bulle du Jubilé universel pour l'Année Sainte, au son des Timbales & des Trompettes, & au bruit d'une salve generale de l'Artillerie du Château S. Ange, après quoi S. S. celebra pontificalement la Messe.

Le Pape a donné au Chevalier de Saint George les nouveaux ameublemens magnifiques que le feu Pape avoit fait faire pour le Palais du Quirinal, dans lequel S. S. a fait mettre des meubles beaucoup plus simples.

ത്രത്തത്തെത്രത്തത്തെത്തെത്ത്

MORTS, BAPTESMES, & Mariages des Pays Etrangers.

A jeune Princesse, dont la Princesse Royale de Dannemarck accoucha le 19. Juin sut baptisée le 20. elle sut presentée sur les sonts par la Princesse Sophie Hedvige, accompagnée de la Duz-H v

Digitized by Google

1616 MERCURE DE FRANCE. chesse de Sunderbourg, & elle fur nommée Louise. Les Parains furent le Prince Charles, le Duc de Sunderbourg, & M¹⁵ Lenthe & de Holsten, Conseillers Privez. Il y eut ce jour - là, & les deux jours suivans de grandes réjouissances à la Cour & dans Coppenhague, & le Prince Royal tint table ouverte le matin & le soir.

M. Jacob Harman de Vassenaer, Capitaine de Dragons dans le Regiment du Landgrave de Cassel, & fils du Baron de Vassenaer, Major General, est mort de , la petite verole à Breda.

Le Baron Harlin, Grand Ecuyer de la Cour, est mort à Hanover, âgé de 91. ans. Sa Charge a été donnée au jeune Comte de Pikebourg.

Dona Jeanne de la Corda-y-Aragon, Duchesse de Albukerke, est morte à Madrid depuis peu dans la cinquante-neu-

viéme année de son âge.

Le 2. de ce mois on baptisa dans l'Eglise de S. Sebastien à Madrid, un jeune Esclave d'Alger que le Roi Philippe avoit voué à la Chapelle de Nôtre-Dame de la Solitude. Il fut tenu sur les fonts par le Duc d'Ossone, qui le nomma Franyois de Paule-Joseph de la Soledad-y-Giron.

M. Nicolas Gabrieli, connu autrefois

fous le nom du Senateur Giacomo, est mort subitement depuis peu à Venise,

âgé de 72. ans.

Don François Casimir de Aranda-Quintanilla-y Mendoza, Marquis d'Aranda, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, Ministre du Tribunal de l'Inquisition, & Doyen du Conseil & Chambre de Castille, mourut à Madrid le 7. de ce mois, dans la 76, année de son âge, après avoir servi la Couronne pendant 41, ans, tant dans ces disserens emplois, que dans ceux d'Auditeur de la Corogne, d'Alcaide de la Cour & de la Ville, d'Auditeur du Conseil des Indes, de Surintendant General de la Justice dans les Armées de Flandres & d'Assistant de Seville.

Le Cardinal Horace Philippe-Spada, Cardinal-Prêtre du titre de 5. Onufre, Evêque d'Ozimo, mourut subitement à Rome la nuit du-27. au 28. du mois dernier, âgé de 64. ans & demi. Il étoit creature de Clement XI. ayant été fait Cardinal le 17. Mai 1706. & par sa mort il laisse un septiéme lieu vacant dans le sacré Collège.

JOURNAL DE LA COUR & de Paris.

E Roi est toûjours au Château de Chantilly, & Sa Majesté y prend tous les jours le divertissement de la chasse du Cerf, ou de celle du Sanglier. Elle paroît très-satissaire des soins que prend sans cesse M. le Duc pour lui rendre agréable le séjour de ce superbe Château.

Le 13. de ce mois, pendant la Messe du Roi à Chantilly, l'Archevêque de Roien prêta serment de sidelité entre les mains de S. M.

Le Duc d'Orleans qui étoit parti de Paris le 12. de ce mois pour aller recevoir la Duchesse d'Orleans, son épouse, arriva le 13. après midi à Nôtre-Dame de l'Epine, Village situé à deux lieuës au-delà de Châlons. A quelque distance de cet endroit, le Duc d'Orleans ayant apperçû le Carosse de la Duchesse d'Orleans, mit pied à terre pour aller au devant de cette Princesse, qui étoit aussi descendue de son Carosse. Après s'être embrassez, ils monterent ensemble dans le Carosse de la Duchesse d'Orleans, & ils

JUILLET 1724. ils arriverent vers les sept heures du soir à Sarry, Maison de campagne de l'Evêque-Comte de Châlons, qui les reçût avec beaucoup de magnificence, & qui le soir leur donna la Benediction Nuptiale. Le Duc & la Duchesse d'Orleans féjournerent le 14. à Sarri , & le lendemain ils vinrent coucher à Congis. Le Duc d'Orléans en partit le 17. & revint à Bagnolet. La Duchesse d'Orleans y arriva le 20. après avoir passé par l'Abbaye Royale de Chelles, où elle trouva S. Alt. R. Madame la Duchesse d'Orleans qui étoit allée au-devant d'elle avec le Duc d'Orleans.

Le 16. de ce mois il y eut un fort beau Motet chanté par la Musique de M. le Duc, à la Messe du Roi à Chantilly.

Le même jour S. M. alla se promener au Château de Liancour à 4. lieuës de Chantilly. Le Roi sut de retour vers les neuf heures du soir, sort satisfait de la quantité & de la beauté des eaux, ainsi que des autres agrémens de cette superbe maison qui appartient au Duc de la Rochesoucault, Grand-Maître de la Garderobe du Roi.

On écrit de Bayone que les Jacobins ont fait chanter un Te Deum le 4. Juillet, entonné par M. l'Evêque de Bayonne, pour l'Exaltation du Cardinal de Gravina

vina des Ursins, au Souverain Pontificat, Sa Majesté, la Reine Douairiere d'Espagne, a voulu s'y trouver avec sa Musique. Il y a eu un seu d'artistice, accompagné de quantité de boëtes, & d'autres marques de réjouissance pour celebrer cet heureux évenement.

Le 13. Juillet par déliberation de Conseil & jugement en dernier ressort, rendu par M. d'Ombreval, Lieutenant General de Police avec les Officiers, tenant le Siege Presidial du Châtelet, les nommez Joseph Bizeau, qui avoit pris le nom de Gratien Davanelle, Marchand Jouaillier demeurant à Liege, & Pierre le Fevre aussi Jouaillier contrebandier, furent condamnez d'être rouez vifs en Place de Greve pour vols & affassinats commis ès personnes des nommez Lack, Sebrigt, Montpesson, Damis, Fitz Ga. rade, & Richard Spendelow, Anglois de nation, & des nommez Alet, & Louis Poilet sur le grand chemin de Boulogne, le 21. Septembre dernier, & du vol du Carosse de Lille à main armée sur le grand chemin, & de l'assassinat commis ès personnes de Jean Pouillard, & Laurent Henelet qui suivoient ledit Carosse le 19. Novembre aussi dernier, ils furent executez le lendemain, après avoir declaré à la question divers complices qu'on

JUILLET 1724. 1625 qu'on ne manquera pas d'arrêter suivant

les ordres qui ont été donnez.

On a appris de Gennes que les six Galeres de France, armées à Marseille, étoient arrivées dans ce port le 30. du mois passé, & que le Marquis de Roye qui les commande, avoit mis pied à terre, & avoit été complimenté de la part de la République.

Le Cardinal de Bissi arriva de Rome le 22. de ce mois. Il a eu l'honneur de saluer le Roi qui l'a receu très favora-

blement.

Le 25. l'Abbé de la Farre, Evêque Duc de Laon, fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice, par l'Evêque de Soissons, assisté des Evêques d'Ayranches & d'Aler.

L'Officier qui fut tué au commencement de ce mois dans la ruë de la Parcheminerie, n'étoit point de la Maison de Gouffier, comme le bruit en a couru, il étoit Capitaine de Cavalerie, & s'ap-

pelloit Boulivet.

Les bruits qui avoient couru que M¹³ les Duc d'Ollonne, Chevalier de Firmacon & de Boissieux, avoient quitté la Ville de Strasbourg pour se rendre à Rustad, sans la permission de M. le Maréchal du Bourg, & qu'ils avoient été mis aux arrests à leur retour pendant 24. heu-

Digitized by Google

heures, sont totalement saux, ainsi que toutes les circonstances qui accompagnoient cette nouvelle.

Le Marquis de Maillebois a été complimenter, de la part du Roi, Madame la Duchesse d'Orleans qui est arrivée à Bagnolet. Le Comte de Tavanes a aussi été à Bagnolet pour complimenter cette Prin-

cesse de la part du Duc de Bourbon.

Depuis que le Roi est à Chantilly il y
a eu presque tous les jours chasse du
Cesse & du Sanglier, tantôt avec la Meute
du Roi, & tantôt avec celle du Duc de
Bourbon.

Il y a eu-plusieurs fois chasse aux Toiles qui ont été très belles. La premiere fut faite le 4. de ce mois, il y eut 45. Sangliers de tuez. Le Roi étoit dans un Chariot que l'on avoit preparé. Les Princes & Princesses du Sang; quelques Dames & Seigneurs de la Cour étoient avec S. M. tous armez de dards qu'ils lançoient aux Sangliers à mesure que ces animaux étoient centraints de passer devant le Chariot du Roi. S. M. en perça plusieurs de sa main avec autant de force que d'adresse. Il y avoit plusieurs autres Chariots pour la suite de la Cour. Le Comte de Charolois étoit presque toûjours à la tête de l'équipage pour donner ses ordres & ses soins pour faire sortir

JUILLET 1724, 1613 les Sangliers de l'enceinte, & les faire entrer dans la Cour. Le Duc de Melun, le Marquis de Courtenvaux, & surtout le Comte de Saxe ont fait admirer leur adresse & leur fermeté à combattre, & à terrasser les Sangliers. La Chasse du 14. ne fut pas si nombreuse, il n'y eut que

15. Sangliers de tuez.

Le Roi dîne tous les jours avec les Princes & les Seigneurs que S. M. nomme à tour de rôle. Le soir le Roi soupe avec Madame la Duchesse, Mademoifelle de Clermont, & les autres Dames & Seigneurs de la Cour qui sont aussi nommez à leur tour. Les Seigneurs & les Dames qui n'ont pas l'honneur de manger avec le Roi, sont servis à d'autres tables par les Officiers du Duc de Bourbon.

La table de S. M. est servie par les Officiers de la Bouche & du Gobelet, avec la plus grande magnificence, c'està-dire, avec autant de délicatesse & d'a-

bondance que de propreté.

Après le soupé le Roi passe dans une Gallerie, à plein pied de son apparte-. ment. Une grande table de Lansquenet est placée au milieu, & S. M. nomme les Seigneurs & les Dames qui doivent avoir l'honneur de jouer avec elle. Plusieurs tables sont placées autour pour ceux qui

ne jouent pas avec le Roi. Pendant le jeu il y a souvent concert par les Musiciens du Duc de Bourbon.

On apprend de Londres que le Colonel Guise a éré fait second Major du premier Regiment des Gardes, à la placedu Colonel Loyd, qui s'est tué d'un coup de pistolet à la tête pour se délivrer des

douleurs de la goure.

Nous avons parlé dans nôtre Mercure de Juin tom. 1. de ce qui s'étoit passe dans les deux Maisons des PP. Dominicains de la rue S. Jacques, & de la rue S. Honoré, au sujet de l'Exaltation de nôtre S. P. le Pape Benoît XIII. Nous esperons que nos Lecteurs nous sequenor quelque gré de leur apprendre ce qui s'est fait dans l'Eglise du Noviciat general de Paris, & dans la plûpart des Villes les plus considerables du Royaume.

Le Mardi 4. de Juillet les PP. Dominicains du Noviciat de Paris, firent chanter le Te Deum dans leur Eglife, en actions de graces de l'Exaltation du Cardinal des Ursins, Religieux de leur Ordre, au Souverain Pontificat. Une décharge de boëtes annonça la solemnité dès la pointe du jour. La façade du Portail de l'Eglise exposoit d'abord à la vûë un corps d'Architecture peint, d'Ordre cotinthien, couronné d'un grand cartouche

JUILLET 1724. 1623 touche aux armes du Pape, qui sont parti des Ursins, & de Franchipani de la Tolfa, * au Chef de l'Ordre de S. Dominique.

L'Eglise étoit ornée de très beaux tableaux du F. André, Religieux de la Maison, & Peintre de réputation. Une suite de lustres conduisoit agréablement la vûc jusqu'au Sanctuaire, richement tapisse d'un damas cramois, avec des galons & des crépines d'or. Qn voyoit au milieu un grand portrait du Pape Saint Pie V. canonile depuis quelques années, dont le nouveau Pape, Religieux du même Ordre, imite de si près les vertus. Le grand nombre de lustres chargez d'une multitude de cierges allumez, & la quantité d'argenterie, dont le Grand Autel, composé d'un baldaquin à 8. colonnes de marbre, étoit paré, formoient par leur arrangement, & leur éclat, une décoration accomplie.

Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, que la Communauté des Religieux avoit été recevoir sous un Dais, à l'entrée de leur cour, les Officiers revêtus de pluviaux, & de Dalmatiques, sut se placer sur un Trône magnisique, dressé au côté gauche de l'Autel, d'où S. E. avec une pieté qui édisia toute l'as-

lem-

^{*} La mere du Pape étoit de cette Maison.

semblée, entonna le Te Deum que la Musique continua, en presence de six Prélats, d'un Agent du Clergé, de deux Princelles de la Maison de Condé, des Genéraux de deux celebres Congregations, & d'un grand nombre de personnes de la premiere qualité. Le sieur de la Tour, Maître de Musique de Saint Thomas du Louvre, à la tête de plus de cinquante voix, & d'autant d'instrumens se distingua par la juste alliance qu'il en sit, par la délicatesse de sa composition, & merita l'estime, & les applaudissemens de toute l'assemblée. Une Antienne generale, & plusieurs décharges de boëtes, & une profusion de fusées firent la clôture de cette ceremonie.

Le 29. Juin jour de la Fête des Apôtres S. Pierre & S. Paul, l'Archevêque de Sens se transporta du Palais Archiepiscopal à l'Eglise des PP. Dominicains de cette Ville, environ sur les cinq heures du soir. Il y sut reçû au bruit des cloches, du canon, des trompettes, & des timballes. L'Eglise qu'on avoit préparée pour cela étoit tapissée depuis le haut jusqu'en bas. On avoit placé sur la porte du Chœur un Tableau avec les armes de N. S. P. le Pape, au bas desquelles on lisoit cette Inscription.

Bene-

BENEDICTO XIII.

Claro genere, clariori sanctitate, afflante Spiritu, Christi Regente Ecclesiam, ex Ordine FF. Prædicatorum, unanimi suffragio, ad summum Pontificatus apicem assumpto, gratulantes, nultos felicesque annos, deprecantur FF. Prædicatores Senonenses, die 29. Junii 1724.

Beaucoup d'argenterie, & grand nombre de chandeliers d'argent qu'on avoit mis sur l'Autel, faisoient un spectacle à la vûc aussi agreable qu'édissant L'Ar-chevêque assisté de ses Officiers, & des principaux Religieux de la Maison, monta à l'Autel, & fit l'exposition du Saint. Sacrement, après quoi, il alla se placer sur un Trône qu'on avoit dressé dans le Chœur, & qui étoit paré d'un velours cramois, chargé de galons & crépines d'or; ensuite un des Chantres tenant son Bâton d'argent en main, lui ayant annoncé le Te Deum, M. l'Archevêque l'entonna au bruit des cloches, du canon, des trompettes, & tymbales. Après le Te Deum & la Benediction du S. Sacrement, M. l'Archevêque fut se délasser dans les jardins de la maison, & parut très 1628' MERCURE DE FRANCE. très satisfait de la Ceremonie. Il s'en retourna ensuite au Palais Archiepiscopal, au bruit des trompettes, accompagné d'une décharge de canons. Sur les neuf heures du soir il y eut un seu d'artissice, où tout se passa sanc confusion, malgré la grande quantité de monde qui s'y trouva.

Le Marêchal de Villeroi ayant fait fçavoir aux PP. Dominicains de la Ville de Lyon, dont il est Gouverneur, que le Cardinal Orsini, Religieux de leur Ordre, avoit été élevé au Souverain Pontificat. Ces Religieux s'empresserent de témoigner la joye & la satisfaction que leur causoit une nouvelle des plus interessantes, pour eux & pour l'Eglise, & en l'absence de M. l'Archevêque ils députerent auprès de M. le Doyen des Comptes de Lyon, & le prierent de venir officier chez eux, à la Ceremonie du Te Deum, pour remercier le Seigneur d'avoir accordé à son Eglise unsi digne Pontise. Ce que M. le Doyen, à la tête de son illustre Chapitre, leur promit d'une maniere très-polie, & très-gracieuse.

Le 14. Juin, veille de la Fête du Saint Sacrement, les Religieux Dominicains allerent processionnellement à la Metropole, & à l'issue des Vêpres, le Chapitre très - nombreux se joignant à eux, se rendit dans la grande Eglise des Dominicains, où après avoir chanté une Antienne à l'honneur du Patron Titulaire, on commença le Te Doum au bruit de l'Artillerie de la Ville, que M. le Gouverneur avoit accordée, & la Ceremonie finit par un Répons chanté pour obtenir du Seigneur la conservation du

Souverain Pontife.

Le lendemain on tira un très beau feu d'artifice dans la Place des Dominicains. Comme cette Place forme un triangle parfait, au milieu de laquelle est un Obelisque, le feu qu'on avoit dressé dans cette Place, representoit une pyramide élevée sur un piedestal à la hauteur de 32. pieds. Elle étoit terminée par une Thiare, au dessous de laquelle étoient placées les Closs de S. Pierre en sautoir. Chaque face de la pyramide & du piédeftal, étoit chargée d'Emblêmes à la gloi+ re du Pape, & de l'Ordre de S. Dominique. Le Portail de la grande Eglise, celui de la petite, & l'Obelisque qui est au milieu de la Place, étoient illuminez par plus de deux mille bougies, sans parler de celles que les particuliers qui demeurent autour de la Place, & dans les rues voisines, avoient placées sur leurs senêtres; de sorte qu'à dix heures du foi**r**

1630 MERCURE DE FRANCE. foir la Place se trouva éclairée comme en

plein jour.

Ce fut environ à cette heure que les Prevôt des Marchands, Echevins, & Officiers da Consulat, arriverent en grand cortege dans la Place, suivis de la Compagnie des Arquebusiers de la Ville. Ils y trouverent le quartier de la Colonella sous les armes qui gardoit le feu, & après les Ceremonies ordinaires en pareille occasion, le Prevôt des Marchands, & les quatre Echevins, mirent le leu à l'artifice au son des tambours, tim bales, & trompettes, & au bruit de l'artillerie & moulqueterie, ainsi qu'ils en avoient esté priez par les Religieux Dominicains, à qui ils voulurent bien accorder une nouvelle grace, leur promettant de partager avec eux la dépense qu'ils avoient entrepris de faire dans une si juste solennité. On ne sçauroit exprimer le concours de peuple qui assista à cet agreable spectacle; la Flace où l'on tira le feu, qui est très-grande, non-seulement étoit remplie, mais encore les cinq ruës qui y conduisent, de sorte qu'on avoit beaucoup de peine à y aborder, & ce ne sut qu'après le seu tiré que les Moines empressez eurent la satisfaction de venir admirer l'illumination qui dura le reste de la nuit.

Mais

JUILLET 1724. 1631'
Mais ce fut moins le grand concours de peuple qu'on admira dans cette occafion, que la joye & les acclamations: on repetoit en langue vulgaire, l'inf-criprion placée sur le grand Portail de l'Eglise, Benedictus qui venit in non ine Domini, &c. C'est ainsi, dit S. Ambroise, que l'exaltation des Saints cause la joye de plusieurs. Habet Sanctorum editio, latitiam plurimorum.

Les PP. Dominicains de Toulouse signalerent aussi leur zele à l'occasion de L'exaltation du Pape Benoist XIII. Le Dimanche 2. Juillet, il y eut en leur maison un si grand concours de peuple, qu'on eut dit que chacun celebroit sa propre fête. Le Chœur de l'Eglise étoit tendu de très-belles tapisseries, & tout autour regnoit une bande de velours cramoisi, sur laquelle, d'espace en espace, étoient rangez les portraits de plus de quarante Cardinaux de l'Ordre de saint Dominique; on y voyoit les Armes du Pape, son portrait en grand, peint en Cardinal, & celui du Cardinal Howard.

Toute la Ville ayant été invitée à cette Ceremonie dès le Vendredi & le Samedi par un Programme qu'on avoit fait imprimer, & qu'on avoit d'stribué. Le Pere G.... Religieux de la Mai-

1632 MERCURE DE FRANCE. son, Professeur Royal de l'Université, prononça un Discours' Latin sur l'exal-tation du nouveau Pape, en présence du Parlement en robes rouges, des Trésoriers de France, de l'Université & des Capitouls, qui y étoient venus, suivis de tout le Guet en habit unisotme; ce Discours fut generalement applaudi. Le dessein du Pere G.... fut de faire voir que l'élection du Pape, fuit grata calis, terris fausta, & inferis invisa. L'Orateur y avoit fait entrer des traits trèssinguliers soutenus de beaucoup d'éloquence. Pendant ce Discours la Com-munauté des Dominicains sut chercher le Chapitre de saint Etienne, qui arriva précisément à la fin du Discours, & qui, comme on étoit convenu, occupatout le fond du Chœur, le Parlement ensuite, l'Université, & les Capitouls, assisterent au Te Deum, qui fut chanté par la Musique de saint Étienne, avec la Symphonie de l'Opera, au bruit de plusseurs décharges de mousqueterie. Le soir les Capitouls suivis du Guet vinrent allumer un grand bucher, toute la Communauté en Procession y chanta le Te Deum, entonné par le P. Provincial, & après plusieurs décharges du Guet. Les Capitouls surent conduits dans les jardins de la maison pour voir l'illumination &

JUILLET 1724. 1623

le feu d'artifice qu'on avoit dressé.

Il y a eu de semblables sêtes dans beaucoup d'autres Villes du Royaume, comme à Aix, à Bourdeaux, à Bezançon, au Mans, à Rodès, à saint Quentin, à Alby, &c. mais nous nous consenterons de ce que nous avons dit ci-dessus, le reste étant à peu près la même chose.

BENEFICES.

L'Abbaye de sainte Claire de Montigny, Ordre de saint François, Diocèse de Besançon, vacante par la démission de Dame Charlotte de Petremand Damondans, derniere Titulaire, a été donnée à la Dame Marie-Anne Gabrielle de Monnier, Religieuse dans la même Abbaye.

L'Abbaye de Nôtre-Dame du Lieu-Restauré, Diocèse de Soissons, de l'Ordre de Prémontré, vacante par le decès du sieur de Guenegaud, à Louis-Che-

rubin le Bel, Evêque de Betleem.

L'Abbaye de Nôtre Dame des Isles, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Auxerre, vacante par le decès de Dame de Hangest Hargenlieu, à la Dame Charlote Mongault de Nersac, Religieuse du même Ordre. I ij Le

Le Prieuré de Nôtre-Dame de Molanès, Ordre de S. Benoist, Diocèse d'Embrun, vacant en Regale par le decès du sieur Capony, au sieur Hyacinte Pascalis, Clerc Tonsuré du Diocèse de Senez.

Le Prieuré de S. Benoist, dépendant de l'Abbaye de S. Michel en l'Herm, Diocèse de Luçon, vacant par la démission de M. l'Abbé de S. Hermine, au sieur Blaise Rassignac, Clerc Tonsurédu Diocèse d'Autun.

老子去去去去不是去去去年年去年

MORTS & MARIAGES.

E 1. de ce mois mourut à Paris M. Henry Bachelier, Chevalier, Seigneur de Montcel, Conseiller du Roi en ses Conseils, Lieutenant Criminel de Robe-Courte au Châtelet, Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, âgé de 72. ans.

M. Pierre Larcher, President en la Chambre des Comptes, mourut à l'aris le 17, dans la 37, année de son âge.

Le 26. Juin M. Philippe Henry de Sucre, Chevalier, Comte de S. Maur, Seigneur de Dracy, fils de feu M. Jean-Baptiste de Sucre, Vicomte Chatelain, hereditaire de Baillevet, Baron de Florival, & de Dame Marie-Catherine de FauJUILLET 1724. 1635
Fauconnier, a épousé Demlie Marie-Louise de Bonvoust, fille de seu M. François
de Bonvoust, Marquis de Souvelles,
Chevalier, Seigneur de Prulay, & de
Dame Marie de Mouy, Marquise de Souvelles.

M. Hyacinthe Leijis, Marquis de Pellevé, Comte de Fleres, Baron de l'Archaut, &c. Capitaine - Lieutenant des Gendarmes de Berry, fils de feu M. Louis, Marquis de Pellevé, Comte de Fleres, &c. & de Dame Magdelaine-Françoise-Angelique de Gaureaut du Mont, a époufé le 3. Juillet Demile Marie-Angelique de la Chaize d'Aix, fille de feu M. Antoine de la Chaize d'Aix, Chevalier, Seigneur, Comte de la Chaize, &c. Confeiller du Roi en tous ses Conseils, Capitaine des Gardes de la Porte de Sa Majesté, & de Dame Françoise Nicole Dugué.

Le Mardi 4. M. Georges Jubert; Chevalier, Marquis du Thil, Seigneur de Magnan, Bourguignon, Belleface, &c. Mestre de Camp d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, a épousé Demoiselle Elisabeth-Geneviève Cousinet, fille unique. Le pere du nouveau marié étoit défunt Monsieur Jacques Jubert, Chevalier, Marquis du Thil, Brigadier des armées du Roi,

1636 MERCURE DE FRANCE. & sa mere Olimpe Vallot, fille de M. Antoine Vallot, premier Medecin du Roi, & de Catherine Gayant.

Son ayeul étoit M. Jacques Jubert, Chevalier, Marquis du Thil, Conseiller d'Etat, & son ayeule Dame Marie Courtin, fille de M. René Courtin, Ambassadeur à Venise, & de Dame Françoise Bitaut.

Son bisayeul étoit M. Jacques Jubert, Chevalier, Seigneur du Thil, President des Comptes, & ensuite Conseiller d'Etat, & sa bisayeule Dame Marie Danes, sille de M. Jacques Danes, President des Comptes, & de Dame Anne Hennequin.

Son trisayeul étoit M. Jacques Jubert, Chevalier aussi Seigneur du Thil, &

Conseiller d'Etat.

Et sa trisayeule étoit Dame Marie Guiffart, fille de M. Thomas Guiffart, Ecuyer, fieur des Nonettes, & de Dame Marie

Quinsanadoine.

Le pere de la nouvelle mariée, actuellement vivant est M. Ambroise Cousinet, Chevalier, Seigneur de Boisroger, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, & sa mere aussi actuellement vivante, est Dame Geneviève Marguerire le Moine, fille de seu M. Pierre le Moine, ancien Avocat au Parle-

Digitized by Google

JUILLET 1724. 1637 Parlement, & de Dame Geneviéve Bu-

gnon.

Son ayeul étoit M. Robert Cousinet, Chevalier aussi Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, & son ayeule Dame Elisabeth-Catherine de Rousselet, fille de M. Ambroise de Rousselet, Conseiller du Roi en ses Conseils, Procureur General aux Requêtes de l'Hôtel, & de Dame Catherine le Tonnellier de Breteüil, qui étoit sille de M. Estienne le Tonnellier de Breteüil, Conseiller au Grand Conseil, & de Dame Marie Brigonnet.

Son bisayeul étoit M. Nicolas Cousinet, Conseiller du Roi, Correcteur en sa Chambre des Comptes, & sa bisayeule Dame Elisabeth Choart de Buzenval, sille de M. Nicolas Choart de Buzenval, aussi Conseiller du Roi, Correcteur en sa Chambre des Comptes, & de Dame Magdelaine Miron, qui étoit fille de M. Gabriel Miron, Lieutenant Civil, & Prevost des Marchands, & de Dame Magdelaine Bastonneau.

M. Eugene-Pierre de Surbeck, Chevalier, Seigneur de Garlande, Capitaine de la Compagnie generale des Gardes Suisses, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, fils de défunt M. Jean-Jacques de Surbeck, Colonel du I iii) Re-

Regiment Suisse de son nom, Lieutenant General des armées du Roi, Chevalier de S. Louis, & de Dame Anne de Blondeau, épousa le 10. de ce mois Demlle Louise Benedicte de Guiry, fille de M. Louis, Comte de Guiry, Chevalier, Lieutenant General de la Province & Pays d'Aulnix, Ville & Gouvernement de la Rochelle, Gouverneur des Tour, Port, Havre & Chaîne de la Rochelle, Mestre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de S. Louis, & de Dame Marie de Malezieux. La ceremonie a été saite à Bagneux dans la Chapelle de M. le Comte de Guiry son pere,

La Maison de Guiry est une des plus

ancienne du Vexin François.

Maurice & Gabriel de Guiry ont été en 700. & 820. grands Venneurs de France.

Gilles de Guiry, Trésorier des Guerres en 862.

Louis de Guiry, surnommé le Champenois, pour avoir été en 883. Chef des Legions de Champagne, sut Grand Chambelan du Roi Louis le Begue, & Lieutenant du Comte de Blois, conduisant plusieurs Seigneurs du Vexin, contre le Duc de Normandie.

Romain de Guiry, Religieux, fut Evêque de Lizieux en 900.

Char-

JUILLET 1724. 1639 Charles de Guiry, Chef de la Legion de Champagne en 922, puis en 954, fue Lieutenant General de Richard sans Peur, Duc de Normandie.

Charles de Guiry fut avec Godefroy de Bouillon en 1096. au recouvrement de la Terre Sainte, & l'un des Conducteurs de la Noblesse du Vexin François.

Hugues de Guiry en 1206. étoit Chevalier de l'Ordre du Roi, & Maréchal Heredital de Vexin François & Normand. Madame de la Houssaye est de cette Maison.

M. Barentin, Conseiller au Parlement, sils de seu M. Charles - Honoré Barentin, Maître des Requêtes, & Intendant de Dunkerque, & de Demoi selle Marie-Reine de Montchal, épousa le 17. Mademoiselle Marie-Catherine le Fevre d'Ormesson, sille de M. Henri-François de Paule-le-Fevre-d'Ormesson, Seigneur d'Amboisse, Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances.

Il y a peu de Mariages si bien rtis, soit pour les Familles & leurs alliances.

M. Barentin a pour Ancêtres des Maîrres des Requêtes, des Presidens au Grand-Conseil, & à la Chambre des Comptes, & des Conseillers d'Etat, dont les cendres se trouvent presque toutes réunies dans seur Chapelle aux Grands

Augustins, avec leurs Epitaphes.

Marguerite Barentin, sœur de M. Jacques-Honoré Barentin, premier & ancien President du Grand-Conseil, ayeul de M. Barentin, épousa en premieres nôces le Marquis de Souvré, premier Gentilhomme de la Chambre, & en secondes nôces le Marquis de Laval-Bois-Dauphin. Du premier lit, elle eut Demofelle Anne de Souvré, mariée à M. de Louvois, d'où est venu une longue suite d'alliances.

L'ancienneté de la Famille de M. Barentin se prouve par la possession immemoriale de ses Ancêtres, de la Terre des
Belles-Ruries en Touraine dont il jouit
présentement, ainsi que de celle de la
Malmaison, à trois lieuës de Paris, qui
aété possesse par neus Conseillers au
Parlement, de perç en sils, dont l'un a
été Prevost des Marchands; il est le dixième heritier.

Mademoiselle de Montchal, mere de M. Barentin, étoit sille de M. de Montchal, mort Conseiller au Parlement d'une très-noble & très-ancienne Famille, comme on le peut voir dans le Martyrologe des Chevaliers de Malthe, & dans la Genealogie des Premiers Présidens du Parlement de Paris, saite par Blanchart, imprimée en 1645, où il

JUILLET 1724.

rapporte en partie la Genealogie de Montchal, page 78. & 110. lorsqu'il parle des Conseillers du Parlement. On y voit deux Chevaliers de l'Ordre, pere & fils, Maîtres d'Hôtel ordinaires du Roy, d'où sont descendus, comme il le marque en rapportant la filiation, Messire Charles de Montchal, Archevêque de Toulouse, un des plus grands Prelats du siecle passé, & Jean-Pierre de Montchal, son frere consanguin, ayeul de ladite Demoiselle Marie-Roine de Montchal, qui fut Maître des Requêtes, & époula Françoile d'Alesso, arriere-petite-niece de saint François de Paule. On voit encore une partie de la Genealogie de cette Famille dans une Epitaphe, posée au-dessus de la porte de la Sacristie des Grands Augustins. La nouvelle épouse est d'une ancienne Famille si connue & si bien alliée, qu'on ne s'y arrêtera pas, chacun scait que M. d'Ormesson, Messire Henri-François de Paule le-Fevre-d'Ormesson, Seigneur d'Amboisse, est depuis plusieurs années Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances, que seu M. son pere, André le Fevre d'Ormesson, étoit Maître des Requêtes, & Intendant de la Generalité de Lyon, lorsqu'il montut, que M. son grand-pere est mort Maitre des Requêtes . & son bisayeul Boyen I vi

du Conseil, & qu'Olivier le Fevred'Ormesson son trisayeul, qui a été de nos jours un exemple d'une integrité & d'une fermeté inébranlable, avoit épousé Anne d'Alesso, arriere-petite niece de S. François de Paule.

La mere de M. d'Ormesson étoit arriere-petite-fille du fameux Gilles le Maître, Premier President du Parlement de Paris; il est allié de M. le Chancelier Daguessau, par le mariage de Madame Anne d'Ormesson sa sœur avec ce

premier Magistrat.

Madame d'Ormesson, mere de la nouvelle épouse, est fille de M. Coetyon de la Bourdonnaye, Conseiller d'Etat, dont la Famille est très-distinguée en Bretagne, ayant rempli les premieres Charges du Parlement de cette Province. Son merite l'a fait passer dans plusieurs Intendances pour la necessité & le bon ordre des Provinces: il avoit épousé Damoiselle Catherine de Ribeyre, fille de seu M. de Ribeyre, Conseiller d'Etat, & de Dame Catherine Potier de Novion son épouse, fille de Nicolas Potier de Novion, Premier President du Parlement de Paris.

La nouvelle épouse est aujourd'hui du côté maternel arriere-petite-fille d'un Premier President, & niéce, à la mode de JUILLET 1724. 1643 de Bretagne, de M. de Novion, actuellement Premier President du Parlement de Paris, & du côté paternel niece de M. le Chancelier-

Ce Mariage réunit deux Familles, qui ont l'une & l'autre l'avantage de descendre de celle de saint François de

Paule.

M. Emanuel de Rousselet, Marquis de Château Regnaut, âgé de 29. ans, Lieutenant General des huit Evêchez de la Haute & Basse Bretagne, veuf de Dame Marie-Amelie de Noailles a épousé le 18. du même mois Demi Anne-Julie de Montmorency, fille de M. Leon, Chef des noms & armes de la Maison de Montmorency, premierBaronChrétien en France, & de Dame Marie Magdelaine de l'Etoile Pousse-Motte-de-Montbrizeüil, le mariage a été celebré par M. l'Evêque de Soissons.

SUPLEMENT.

ADDITION au Memoire Historique fur l'Exaltation du Pape Benoît XIII. infré dans le Mercure de Juin, page 1364, du 2. vol.

Ous avons dit dans nôtre Memoire Historique sur l'Exaltation du Pape, que 1644 MBRCURE DE FRANCE. que Paul Jordan Orsino, créé premier Duc de Bracciano par le l'ape Pie IV. en 1560, eut d'Isabelie de Medicis, sa femme, fille de Cosme I. Grand Duc de Toscane, Virginio Orsino, aussi Duc de Bracciano après son pere, lequel en faveur de son mariage avec Fulvie Peretti, petite nièce du Pape Sixte V. reçût de ce Pape les honneurs si connus à Rome sous de nom d'honneurs du Soglio; nous croyons qu'il est de nôtre devoir d'instruire là dessus plus particulierement

nos Lecteurs.

Soglio est un mot Italien qui signisse Trône, il vient du Latin Solium qui signisse la même chose. On nomme a Rome Principi del Soglio, les Princes Romains qui ont le droit d'être auprès du Trône du Pape, lorsque S. S. tient Chapelle, & dans quelques autres ceremonies: ces termes de tenir Chapelle sont en usage à Rome, & dans les autres Cours d'Italie, & dans celles de Vienne, d'Espagne & de Portugal. Quand le Pape tient Chapelle, son Trône est élevé contre la muraille du côté de l'Evangile. A droite & à gauche de ce Trône il y a un Tabouret de chaque côté, & sur ces deux Tabourets sont assis les deux premiers Cardinaux Diacres. Les autres Cardinaux, les Evêques & autres Prélats ont des bancs

bancs à la droite & à la gauche de l'E-glise. A la main droite du Pape il y a quelques seculiers qui sont debout. Ces seculiers sont les Ambassadeurs, & quelques Princes Romains. Avant la Bulle que sit le Pape Innocent XII. contre le Nepotisme, les neveux seculiers des Papes regnans étoient immediatement après les Ambassadeurs, & après ces Princes neveux, étoit un Prince de la Maison Colonne, ou de la Maison Ursine; car le Pape Sixte V. avoit accordé aux aînez de ces deux Maisons le droit d'assister au Soglio, & voici comment cela se sixte voici cela se sixte voici comment cela se sixte voici comment cela se si

Avant que Sixte V. fut Pape, les Maisons Colonne & Orsino étoient les plus, puissantes de Rome. Les autres Seigneurs, ou pour parler comme on parle à Rome, les autres Princes Romains se joignoient ordinairement aux Ursins, ou aux Co-Ionnes, & ces deux Maisons partageoient toute la Noblesse Romaine. Elles se faifoient quelquefois la guerre, elles la faisoient même souvent aux Papes. Sixte V. imagina un moyen de diminuer leur pouvoir-en élevant sa propre famille. Il avoit deux petites niéces, filles de Falio Danracheno & de Marie Peretti, Il en maria une à l'aîné de la Maison Colonne, & l'autre à l'aîné de la Maison Ursine qui était ce Virgilio Orlino, Duc de Bracciano

ciano, dont nous avons parlé cy-dessus. En faisant će double mariage, Sixte V. accorda aux maris de ses deux petites niéces plusieurs prérogatives de rang & d'honneurs au-dessus de tous les autres Seigneurs Romains, & entre autres choses il declara que l'ainé de ces descendans auroit le droit d'assister au Soglio, de facon toutefois que pour éviter qu'il n'ar-rivat dans la suite entre les Ursins & les Colonnes des contestations pour la préséance, le rang se regleroit entre eux uniquement, par l'âge; ensorte que celui qui seroit le plus âgé de l'une ou de l'autre Maison, auroit le pas sur l'autre. Les grands avantages que ce Tape accorda en cette occasion aux Ursins & aux Colonnes, furent causes que les autres Seigneurs Romains, qui jusques-là les avoient regardé comme leurs égaux, se' détacherent d'eux, & par ce trait de politique on n'a plus vû a Rome depuis ce temps-là de guerre civile, ni entre les Seigneurs Romains, ni des Seigneurs Romains contre les Papes. Depuis Sixte V. les aînez des Maisons Colonne & Ursine descendans des deux pe ites niéces de ce Pape, ont été en possession d'assister au Soolio, & ont été appellez Princes del soglio. Ils étoient même les seuls veritables Princes del Soglio. Car quoique les.

JUILLET 1724. 1647 les neveux des Papes regnans eussent droit d'assister au Soglio avant la Bulle contre le Nepotisme; cependant comme c'étoit un honneur passager, qui ne duroit que pendant la vie de leurs oncles, on ne les regardoit pas comme de veritables Princes del Soglio.

Virginio Orsino, Duc de Bracciano, mari de Fulvie Peretti, petite niéce de Sixie V. qui a donné lieu à cet éclaircissement sur le Soglio, fut pere de Marie-Felice Orsino, laquelle épousa Henry II. Duc de Montmorency, & de Damville, Pair & Maréchal de France, &c. Cette Dame, omise dans nôtre premier Memoire, après la mort funeste de son mari, se retira du monde, fur fondatrice, & premiere Superieure des Filles de la Visitation à Moulins, où elle est morte le 5. Juin 1666. âgée de 65. ans. Environ dans le même temps le Cardinal des Ursins, Virginio Orsini, son neveu, vine en France, & fut très-favorablement reçû du Roi. Il logea à l'Arcenal, & açcompagna Sa Majesté dans tous les exercices de pieté du premier jour de l'an 1666.

Nous avons remarqué dans nôtre premier Memoire quelle fut la résissance du jeune pere de Gravina, sorsque le Pape Clement X. le nomma au Cardinalat; nous nous avons ajoûté qu'il n'accepta enfin cette Dignité que par pure obéissance, & en vertu d'un Bref qui nous a paru digne d'être rapporté, & que le Pape lui sit rendre par le Pere Rocaberti, General de son Ordre.

Dilecto Filio nostro Vincentio Maria Ursino de Gravina S. R. Ecclesia Presbitero Cardinali.

CLEMENS PAPA X.

Dilecte Fili noster salutem & Apostolicam Benedictionem.

» Ea qua par erat animi admiratione
» suspensiones Religiosa humilitatis prass» stantiam, qua Cardinalitiam dignita» tem, nostrae tantummodo in Ecclessa
» secundam, recusare cogitasti, eximiam» que pietatem tuam prolixis laudibus
» prosecuti, accuratas divinae bonitati
» gratias egimus, quae tam praclaros, ut
» ex litteris ad nos datis patere videtur,
» cordi tuo sensus impertiri dignata est.
» Examinanda tamen atque ad trutinam
» pensanda duximus ejusmodi consilia;
» quandoque enim sub amictu lucis, Prin» ceps tenebrarum lucet, mentitique
» melioris boni specie, divinae gloriae incre-

JUILLET 1724. 1649

cremento resistit. Sententia quoque no- « bis fuerat oblatum infirmitati nostræ « Pontificatûs maximi pondus, omnimo- « de declinare, profusisque in id preci-« bus ac lacrimis vehementer incubui- « mus; subjecimus vero tandem voci « Dei, per Cardinales nos alloquenti, « voluntatem nostram, onerisque Ange-« licis etiam humeris formidandi, gravi-« tatem, impares licet, subire passi fui-,« mus : eadem quo circa sequenda à te « in præsentiarum vestigia, pronasque « loquenti in nobis Spiritui Sancto præ-« bendas satius aures esse consultum in « Domino reputantes, autoritate quâ nos « in terris Christus donavit, præcipi- u mus hisce tibi, Dilecte Fili noster, ut « dignitatem qua te, urbe universa plau- « dente, nuper infignivimus, omnino « acceptare velis, jucundius ita Pontifici « sempiterno sacrificium, inclitam nempe « animi tui repugnantiam, ingenti cum « fœnore meritorum oblaturus; nec ullus « nobis dubitandi locus esse potest retar-« datum in te ad præstandam mandatis nos 💘 tris, ut perfectum religiosi instituti « sectatorem decet, debitam obedientiam « à metu, ut scribis, amittendæ salutis u æternæ. Damnabile nimirum summo- « pere foret à Deo turpem maculam in- se ferre præclarissimo ordini, à quo tot «

mercure de France.

manue illustria Christianarum virtume tum exemplaria prodiere. A pluribus itaque abstinentes, à perspecta probatamente que pietate tua hujusmodi solatium procsus expectames i ribi delecta Fili

» prorsus expectamus: tibi dilecte Fili » noster, Apostolicam benedictionem pa-» terne interim indulgentes. Datum Ro-» mædie 1. Martii 1672.

mædie I. Martii 1672.

Dès qu'il eut reçû le Chapeau il envoya au Convent des Dominicains de Venile, où il avoit pris l'habit une somme de mille pistolles pour les bâtimens de ce Monastere.

Peu de temps après le Pape l'établit Preset de la Congregation du Concile de Trente, Protecteur des Chanoines Reguliers de S. Sauveur, & le qualissa son neveu.

Il se faisoit alors de frequentes assemblées de Cardinaux, & de plusieurs sçavans dans la Bibliotheque du College de la Propagande, où se traitoient particulierement les matieres qui regardent les Conciles, & le Cardinal Orsini y brilloit par son érudition.

Innocent XII. étant monté sur la Chaire de S. Pierre voulut donner au Cardinal Orsini l'Archevêché de Naples que S. S. laissoit vaquant, mais il remercia, ne voulant pas abandonner son troupeau.

Le Cardinal Orfini étoit de l'Académie

TUILLET 1724. mie Litteraire, établie en la Ville Archiepiscopale & Ducale de Rossano dans la Ca-labre Citerieure, sous le nom d'Académie des Spensier ati ou Incuriosorum, dont la devile est un champ rempli de Lys, avec ces mots non alunt curas. Dom Hyacinthe Gimma, Promoteur perpetuel de cette Académie, a compose en Latin des Eloges des principaux Académiciens, qui forment 2. vol. in 40 imprimez à Naples 1703. & dédiez au Roi d'Espagne avec le portrait en Estampe de chaque Académicien à la tête de son éloge. L'éloge du Pape d'aujourd'hui en qualité d'Acadé-micien est ele 27° du Recueil, & contient de très-belles choses, qui ne se trouvent point ailleurs sur son sujet. Il est suivi d'un Sonnet Italien, & de quelques vers Latins à la louange du Cardinal Académicien, composez par Padouan Gasco de la même Académie. Nous finirons nôtre Memoire par quelques-uns de ces vers qui regardent le nom du Pape, & qui font une espece de prophetie par rapport à son élevation au Pontificat & au mot Miles in bello des prétenduës propheties de Malachie.

Quam bene VINCENTI nomen victoria fecit.

Quam bene cognomen præbuit Ursa tibi.

Infen-

Infensos hostes, jugi discrimine vitam,

Qui terrent, victor negligis à puero.

Vicisti fugiens mundum, sociosque rebelles.

MILES adhuc Tiro, par tamen emeritis.

Nec tantum hos vincis, quos vincere gloria fumma est,

Temet devincis, quod mage difficile.

APPROBATION.

J'Ay la par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le Mercure de France du mois de Juillet & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 31. Juillet 1724.

HARDION.

TABLE

Des Principales Matieres, contenues dans ce volume.

P IECES Fugitives, Elegie. Seconde Lettre Critique sur le Trés	1441
Seconde Lettre Critique sur le Trés	or Bri-
tannique, avec l'Explication d'une	Medaille
d'Homere, &c.	1444
Requête en vers à M. de Pontcarré.	1468
Derniere Réponse de l'Auteur de l'Hist	toire de
l'Abbaye de S. Germain à l'Auteur	Anoni-
me , &c. '	1472
Billet en vers.	1482
Procession solemnelle faite à Rome-	1484

	1408
Lettre du Pape à la République de Venise	
Réponse,	148 <i>9</i>
	493
Chapitre de l'Ordre de la Toison d'Or,	tenu.
à Versailles.	494
	tlod
	1504
Lettre sur le flux & reflux d'unPuits,&c.	
Alcide vaincu par l'Amour, Cantate.	1512
Autre Lettre sur le flux & reflux d'un P	
, &c	1516
Traduction d'une Ode d'Horace.	1520
Lettre sur l'Extrait des réslexions sur le	
me de la Ligue.	1521
Ode à M. & Madame la Duchesse d'On	
- 6.1.1.1.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.	1529
Lettre sur la derniere Edition des Oeuvr	
Villon,	1535
Bouquets en vers, &c.	1541
Lettre au sujet de l'Edipe de M de Vo	
T 1:	1543
Explication des Enigmes & nouvelles	Enig-
mes.	1563
Bons mots.	1565
Chanson notée.	1569
Nouvelles Litteraires, &c. Plan de M. Muratori sur l'Histoire d'	1570
&c. Nouvelle Methode pour les Longitudes.	1574
Le Parnasse François, &c.	1578
Places remplies à l'Académie des Belle	S-Tag
ares.	1282
Vernis de la Chine, &c.	1583
Spectacles,	1584
Foire S. Laurent.	1587
Marianne, Tragedie de Tristan.	ibid.
La Fausse Soubrette, ou de Fe urbe pur	i Co-
medie nouvelle	- 198 188
111CHIC 11VWIV277	

Nouvelles Etrangeres de Turquie. De Russie avec l'empreinte de la Me	
qu'on a distribuée au Couronnement Czarine.	
De Pologne', d'Allemagne, Angleterre	
Hollande, Pays-Bast Portugal, Espagne lie, &c.	
Morts, Baptêmes & mariages des Pays I	tran-
Journal de la Cour & de Paris. Pêtes aux Jacobins pour l'Exaltation du l	16:6
•	Pape. 1623
Benefices donnez. Morts & Mariages.	1633
Supplement, Adition au Memoire Histo- fur l'Exaltation du Pape, inseré dans	rique
vol de Juin, page 1364. Honneurs du Soglio, &c.	16:3 1644

Errata du 2. volume de Juin.

Page 1412. ligne 2. épousa la Princesse, ajourez sa sœur.

Fautes à corriger dans ce Livre.

Page 1560. l. 6. cherchez, lifez chercherez.
Page 1588. ligne 20 de sa, lisez de la.
Page 1563. ligne 4 du bas, regarde l'Enigme
même, lisez regarde les Bouts-rimez.
Page 585. ligne 18. en 5. Actes, lisez en un
Acte.

L'Air noté doit regarder la page

1569

